

LE SUD-OUEST  
DE  
LA GAULE FRANQUE

DEPUIS LA CRÉATION DU ROYAUME D'AQUITAINE  
JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE

PAR

M. JEAN-FRANÇOIS BLADÉ

---

EXTRAIT  
DES ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX



PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28

—  
1894

28



*Ce Dictionnaire Historique  
sur le Sud-Ouest et  
affinances, F. G. W. W. W.*

LE SUD-OUEST

DE

**LA GAULE FRANQUE**

DEPUIS LA CRÉATION DU ROYAUME D'AQUITAINE

JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE



N<sup>o</sup> 317773

ZR  
8008

LE SUD-OUEST  
DE  
LA GAULE FRANQUE

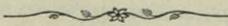
DEPUIS LA CRÉATION DU ROYAUME D'AQUITAINE  
JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE

PAR

M. JEAN-FRANÇOIS BLADÉ

---

EXTRAIT  
DES ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX



PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28

—  
1893



LE SUD-OUEST  
DE  
**LA GAULE FRANQUE**

DEPUIS LA CRÉATION DU ROYAUME D'AQUITAINE

JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE

---

Dans divers travaux déjà publiés, j'ai tâché d'étudier par le menu l'histoire politique du sud-ouest de la Gaule jusqu'à la création du royaume d'Aquitaine (778). Aujourd'hui, je voudrais pousser mes recherches jusqu'à la mort de Louis Charlemagne (814). Le présent mémoire porte donc sur une durée de trente-six ans.

§ I. CAUSES DE LA CRÉATION DU ROYAUME D'AQUITAINE. — En revenant de son expédition contre les Sarrasins d'Espagne, Charlemagne traversa la Vasconie cispyrénéenne du Sud au Nord, pour regagner sa villa de Cassinogilum (Casseuil, Gironde), sise au confluent de la Garonne et du Dropt. Il y trouva sa femme Hildegarde accouchée de deux jumeaux, Louis, surnommé plus tard le Débonnaire, et Lothaire, qui mourut deux ans après.

La gigantesque et onéreuse entreprise, dirigée sans grand succès par le roi Franc au-delà des Pyrénées, était faite pour lui donner beaucoup à penser. Il devait aussi songer à l'indomptable esprit de révolte des populations du midi de la Gaule contre la domination des gens du Nord. Plus imbus de traditions romaines que les hommes d'Outre-Loire, les Aqi-

tains nourrissaient contre ceux-ci une aversion naturelle, qu'irritait encoré le souvenir de leurs récentes défaites, sous Eudes, Hunald et Gaifier. Autant que jamais, ils voulaient former un État distinct, régi par des chefs particuliers.

Charlemagne, incessamment aux prises avec tant d'embarras énormes, dut plier devant cette situation. D'ailleurs, les possessions de ce prince débordaient déjà de l'autre côté des Pyrénées. Il fallait, de ce côté, se garder contre un retour offensif des Sarrasins, avec l'espoir de les refouler plus tard plus au midi dans la Péninsule. Il fallait, constituer, un État placé comme une sentinelle chargée d'assurer contre les Musulmans le repos de l'Europe chrétienne. Voilà, sans doute, pourquoi Charlemagne se résolut à créer le royaume d'Aquitaine.

§ II. ÉTENDUE PRIMITIVE ET ORGANISATION DU ROYAUME D'AQUITAINE. — A l'origine, le royaume d'Aquitaine englobait : 1° l'Aquitaine proprement dite, c'est-à-dire les anciennes provinces romaines de Première et de Seconde Aquitaine, plus le diocèse primitif de Toulouse ; 2° la Vasconie correspondant au duché bénéficiaire de même nom, qui fut créé en 602, et qui subsistait encore en 769, peut-être même en 778 ; 3° la Septimanie, qui devint la marche du nouvel État du côté de l'Espagne orientale, et qui prit en conséquence le nom de Marche ou Marquisat de Gothie.

Ceci dit, je laisse parler le biographe de Louis le Débonnaire concernant l'organisation du nouvel État.

« Le sage et judicieux Charles, sachant qu'un royaume ressemble au corps humain et qu'il est attaqué tantôt par un mal, tantôt par un autre, si la prudence et le courage ne veillent comme des médecins pour lui conserver la santé, s'attacha les évêques par tous les moyens possibles. Il établit par toute l'Aquitaine (*Aquitaniam*), des comtes (*comites*) et des abbés (*abbatesque*), et ce qu'on appelle communément des vassaux (*vassos*), tous choisis parmi les Francs et d'un courage et d'une prudence qu'aucune ruse, aucune force n'attaquait impunément. Il leur commit le soin du royaume en tout ce qu'il crut utile de leur confier, comme la défense des frontières (*finium tutamen*) et l'intendance des domaines royaux (*villarumque regiarum ruralem provisionem*). Il établit comtes dans la cité de Bourges, d'abord, Humbert, et, peu après, Sturbie ; dans la cité de Poitiers, Abbon ; à Périgueux,

Witbod ; en Auvergne, Itier <sup>1</sup> ; en Velay, Bulle ; à Toulouse, Corson ; à Bordeaux, Sigwin ; à Albi, Haimon ; à Limoges, Ruger <sup>2</sup>. »

Ce passage du biographe de Louis le Débonnaire a été copieusement et très diversement commenté. On a fait observer notamment qu'en parlant du nouveau royaume, il ne signale que neuf comtes, et que tous leurs gouvernements se trouvent compris dans le territoire qui constituait auparavant le duché bénéficiaire d'Aquitaine. Et pourtant ce duché englobait aussi les comtés de Rouergue, de Quercy, d'Agen, d'Angoulême, de Saintonge et de Gévaudan, dont notre auteur ne dit pas un mot. C'est pourquoi il me semble prudent d'accepter la liste des neuf comtes susnommés comme simplement énonciative, et non pas comme limitative. Je me sens encore plus confirmé dans cette croyance quand je songe que le biographe de Louis le Débonnaire est ici absolument muet sur la Septimanie, et sur l'ancien duché bénéficiaire de Vasconie. Il est, en effet, assez clair qu'en 778 ces deux pays gardèrent ou reçurent une organisation quelconque. Celle de la Septimanie est en dehors du cadre de mon travail. Tout mon devoir actuel se borne à indiquer ici sommairement, et en attendant mieux, quel fut alors l'ordre politique de notre Sud-Ouest.

Jusqu'à ces derniers temps, tous nos érudits ont prétendu que le duché bénéficiaire de Vasconie, tel qu'il exista réellement de 602 à 769, et peut-être à 778, persista sous les rois d'Aquitaine. Mais la nouvelle doctrine formulée par Fustel de Coulanges n'est pas favorable à cette opinion. A l'époque

1. Dans la charte apocryphe d'Alaon, un Icterus ou Itier est donné comme l'un des trois fils de Hatton, lequel était incontestablement le frère de Hunald, duc d'Aquitaine. Toujours d'après la fausse charte, les deux frères de cet Icterus seraient Lupus 1<sup>er</sup>, duc de Vasconie, qui aurait fait acte de soumission à Charlemagne en 769, et Artalgarius donné comme comte des Marches de Vasconie. Les ossements de celui-ci auraient été transportés, en 835, au monastère de Santa-Maria de Alaon. Le fait est qu'il existait bien, en 769, un Lupus, duc de Vasconie, qui livra alors à Charlemagne, non pas le duc Hunald, déjà mort, mais le Hunald auteur de l'insurrection de l'Aquitaine à la date précitée. Cependant, aucun texte ne prouve que ce Lupus fut le fils de Hatton, et le frère d'Itier et d'Artalgarius. Nous savons qu'en 760, Gaifier (Waïfre), duc d'Aquitaine, fournit à Pépin le Bref des ôtages, parmi lesquels son parent Amalgarius et un certain Icterus. Le fabricant de la charte d'Alaon s'est emparé du nom du premier pour le métamorphoser en Artalgarius, et en faire un comte de la Marche de Vasconie. Quant à Icterus, rien ne prouve que celui qui était comte d'Auvergne en 778 fût le même personnage que l'Itier ou Aiterius donné par Gaifier comme ôtage en 760.

2. *ASTRON. Vit. Ludov. Pii imperatoris*, ap. BOUQUET, v. 88.

carolingienne, dit-il, la véritable division officielle et administrative est la division en comtés (*comitatus*). Elle s'adaptait d'ailleurs, dans un très grand nombre de cas, au sectionnement en *pagi* et en *civitates* de l'époque antérieure. Les Carolingiens l'avaient trouvée établie, ils la conservèrent. « La seule différence appréciable est que le mot *comitatus*, qui, à l'époque mérovingienne, désignait plutôt la fonction du comte, devint au VIII<sup>e</sup> siècle un terme géographique et désigna un territoire qu'un comte administrait. Le duché, *ducatu*, n'était pas, comme le comté, une circonscription permanente et fixe. Le terme ne prend cette signification qu'à la fin de la période carolingienne, et à peu près à l'époque où les duchés deviennent héréditaires. Au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècles, le *ducatu* est plutôt un commandement que l'on confie momentanément à un personnage en le mettant au-dessus de plusieurs comtes pour l'intérêt et le besoin du moment. Il ne faut pas se représenter l'état carolingien divisé en duchés qui se subdivisaient eux-mêmes en comtés. Cette distribution régulière du territoire n'exista jamais<sup>1</sup> ».

Ainsi parle Fustel de Coulanges. Je ne veux pas compliquer le présent mémoire par des recherches de géographie historique qui réclament une dissertation spéciale. C'est pourquoi j'avance ici, sauf à fournir mes preuves plus tard et ailleurs :

1° Que le duché bénéficiaire de Vasconie, tel qu'il exista dès 602, finit entre 769 et 778 ;

2° Qu'il n'y eut jamais, sous les rois d'Aquitaine, de véritable duché bénéficiaire de Vasconie, et moins encore un duché de même étendue que celui qui fut créé en 602 ;

3° Qu'à dater de l'érection du royaume d'Aquitaine, les comtes ou ducs bénéficiaires de Toulouse étendirent leur autorité sur la partie de l'ancien duché de Vasconie correspondant à la majeure portion du futur comté d'Astarac, et aussi sur quelques territoires voisins ;

4° Que le surplus de la région ayant constitué ledit duché se trouva répartie, vers 778, en cinq comtés, savoir : 1° le Grand comté des Vascons, comprenant les diocèses de Bazas, d'Aire, de Lectoure, une grande partie de celui d'Agen, et toute la portion de l'évêché primitif de Dax, situé au nord de l'Adour ;

1. FUSTEL DE COULANGES, *La transformation de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 416-417.

2° le comté de Fezensac, équivalant, à très peu de choses près, aux diocèses d'Auch et d'Eauze, déduction faite cependant des territoires passés, comme je l'ai déjà dit, sous la domination des comtes ou ducs de Toulouse ; 3° le comté de Bigorre, égal à l'évêché de même nom ; 4° le comté de Comminges et Couserans, égal aux évêchés du même nom, moins une petite portion orientale de la cité de Comminges, passée aux comtes de Toulouse ; 5° le comté de Vasconie citérieure, englobant, selon toute vraisemblance, les diocèses de Lescar, d'Oloron, toute la partie méridionale du diocèse primitif de Dax, située au sud de l'Adour, et sans doute aussi la portion de la vallée de la Bidassoa située sur la rive gauche de ce petit fleuve côtier.

A raison de ses fonctions multiples et de l'étendue de son ressort, chaque comte carolingien avait autour de lui toute une hiérarchie d'agents et autres fonctionnaires désignés par les termes généraux de *judices* et d'*agentes publici* dans les documents du ix<sup>e</sup> siècle. Au-dessous du comte, ces fonctionnaires continuaient à représenter l'autorité du roi. Parmi eux étaient les vicaires (*vicarii*) et les centeniers (*centenarii*). Mais il n'est pas certain que ces deux termes aient désigné deux catégories d'agents. Par contre, on a la preuve qu'il y avait habituellement plusieurs vicaires dans chaque comté. Ces officiers ne résidaient pas auprès du comte comme une sorte de conseil. Chacun d'eux administrait une circonscription distincte. Le ressort d'un comte se partageait donc en districts analogues à nos cantons, et dans chacun d'eux résidait le vicaire ou centenier. Il importe de ne pas confondre avec ces vicaires le vicomte (*vicecomes*), qui n'a pas de ressort spécial. Pour chaque comté, il n'y a, en effet, qu'un fonctionnaire de ce titre. Le vicomte réside habituellement auprès du comte, dont il tient la place en cas d'absence. Même, en temps ordinaire, le comte se décharge sur lui du soin de juger les petites affaires. Il le délègue pour remplir telle ou telle mission, soit dans le comté, soit en dehors. Au-dessous des vicaires et centeniers sont les dizainiers (*decani*), dont chacun a sa petite circonscription. Il ne faudrait pourtant pas croire que ces termes de centeniers et de dizainiers désignent une division numériquement exacte de cent ou de dix familles. Rien de si régulier n'existait à cette époque. Ces titres n'étaient que des termes conventionnels, éveillant l'idée de territoire et non pas

celle de nombre. Rien n'assure que chaque centaine ait toujours contenu dix dizaines. Le centenier était le chef d'un canton assez grand. Au-dessous de lui quelques dizainiers administraient des districts plus petits, formés d'un gros bourg et de quelques villages. Mais, dans le village lui-même, il n'existait pas de représentants de l'autorité publique, par la raison que le village était le plus souvent, à cette époque, un domaine privé, dont les habitants n'obéissaient qu'au propriétaire ou à son agent. Au-dessous du *decanus*, il y avait un personnel d'agents subalternes.

Ces vicomtes, vicaires, centeniers, dizainiers, etc., n'avaient pas chacun leurs attributions distinctes et précises. Dans un moindre ressort, chacun d'eux jouissait de toutes les attributions au point de vue de l'administration, de la justice, de la police, du commandement militaire. Ces agents étaient à la nomination du comte <sup>1</sup>.

Telles étaient, en somme, les divisions et subdivisions des comtés carolingiens. Il n'est pas douteux qu'elles aient existé dans notre Sud-Ouest, comme dans toutes les autres parties de l'Empire Franc. Les documents contemporains constatent, en effet, sur ce territoire, et sur ses amorcees, l'existence de vicomtes dans certains comtés. D'autres textes rédigés durant la première partie de l'époque féodale attestent qu'on désignait encore sous le nom de vigueries certains districts d'origine évidemment carolingienne, tandis que d'autres s'étaient déjà transformés en vigueries héréditaires, ainsi que l'ont dès longtemps constaté Auteserre, Brussel, etc., etc.

J'ai déjà dit qu'ici le moment ne me semblait pas propice pour agiter le problème du duché bénéficiaire de Vasconie au temps des rois d'Aquitaine. Il m'importe néanmoins de constater, dès à présent, que jusqu'ici tous nos érudits considèrent ledit duché comme la continuation de celui qui existait sans conteste de 602 à la création du royaume d'Aquitaine. Toujours d'après ces savants, le gouvernement dont s'agit serait devenu, vers 872, le duché héréditaire de Gascogne. Et sur quoi mes prédécesseurs se fondent-ils pour admettre que le duché de Vasconie existait toujours en 778 ? Uniquement sur le texte précité mentionnant le comte Sigwin de 778, et sur un

1. FUSTEL DE COULANGES, *La transformation de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 455-458.

autre passage du même auteur mentionnant aussi un comte Sigwin (*Sigwinum Comitum*) dépouillé, en 816, de son autorité sur les Vascons établis sur les hauteurs des Pyrénées et dans les terres voisines *Wasconum citinni, qui Pyranæi jugi propinqua loca incolunt*<sup>1</sup>. Je renonce à commenter ici comme il le faudrait ce second passage. Mais il est clair que le premier et le second Sigwin sont deux hommes absolument distincts. Tous deux sont qualifiés comtes, et non pas ducs. Et puis, si on veut les confondre en un seul et même personnage comment expliquer raisonnablement qu'à une époque où le Bordelais appartenait à l'Aquitaine, et non à la Vasconie, le premier Sigwin ou Siguin soit devenu le duc de ce dernier pays, et aussi qu'il ait exercé, pendant trente-sept ans au moins, d'abord l'autorité de comte, et ensuite celle de duc ?

A propos de Sigwin, je crois devoir produire ici certaines observations importantes, bien que leur utilité ne soit pas d'une application immédiate.

Pour me limiter au haut moyen âge et aux premiers temps féodaux, nous trouvons souvent alors, dans les textes authentiques, les noms de *Ximinus* et de *Sciminus*. Ceux de *Sequinius* et de *Sigwinus* n'en sont que des formes altérées. Pour les deux premiers on lit dans les textes, tantôt *Ximenus* ou *Eximenus*, tantôt *Siminus*, même *Semerus*, mais bien plus souvent *Scimenus* (accusatif *Scimenonem*), et *Scimino* (accusatif *Sciminonem*). Ces différences sont le résultat d'une double cause. La première est l'affinité des voyelles *e* et *i*, de la sifflante *s* avec la consonne double *x*, et des liquides *n* et *r*, qui, dans l'idiome basque, sont employées très souvent les unes pour les autres. La seconde provient de ce que les auteurs qui font usage de la langue latine rangent le nom basque dont s'agit, les uns dans la première, les autres dans la seconde, et certains dans la troisième déclinaison. Ainsi, du basque *Xemen*, *Ximen* ou *Xemeno*, *Ximino*, ces écrivains tirent, à l'accusatif, *Ximinum* et *Ximinonem*; d'*Eneco* provient *Enecum* et *Eneconem*; de *Garsea*, sont tirés *Garseam* et *Garseanem*. *Galindo* donne *Galindum* et *Galindonem*. Tel est, là-dessus, la doctrine très solide d'Oihenart<sup>2</sup>. Nous verrons

1. *Vit. Ludov. Pii Imperat.* ap. BOUQUET, VI, 99.

2. OIHENART, *Not. utr. Vasconiæ*, 255.

plus tard, et ailleurs, le profit qu'on en peut tirer pour certains problèmes concernant l'histoire de la Vasconie.

Mais revenons au royaume d'Aquitaine. Le nouvel État n'eut pas, à proprement parler, de capitale. A l'exemple des rois mérovingiens, les souverains de ce pays devaient séjourner dans diverses parties de leur royaume. Or, l'Aquitaine avait quatre villas ou maisons royales : Doué en Anjou, proche du Poitou, et du même côté de la Loire ; Casseuil en Bazadais ; Ébreuil en Auvergne ; *Audiacum*, placé par les uns en Saintonge, et par les autres en Limousin. Mais Toulouse était toujours la ville la plus considérable du midi de la Gaule, où sa suprématie morale continuait, comme ayant été jadis grande cité romaine, puis capitale de l'État wisigothique et du royaume éphémère de Charibert. Toulouse était aussi la ville où le roi d'Aquitaine devait avoir surtout les occasions et les motifs de se montrer, et de tenir le plus souvent le Champ-de-Mai. Considérons-la donc, en fait, comme la capitale de l'Aquitaine.

La masse du clergé aquitain répugnait toujours à la domination franque. Le biographe de Louis le Débonnaire nous informe que, pour parer à cet inconvénient, Charlemagne établit des abbés, et beaucoup d'autres officiers, de ceux qu'on appelle ordinairement vassaux, d'origine franque (*e gente Francorum*) tous gens courageux et habiles. Mais tous ces hommes étaient-ils réellement des Francs ? N'y avait-il point, parmi eux, quelques Aquitains ou Vascons réellement dévoués à Charlemagne. J'incline fort à le croire. Ainsi, nous avons vu que le nom de Sigwinus, comte de Bordeaux, décèle un Vascon. Nous verrons ainsi plus bas qu'en 801 vivait un *Princeps Wasconum* nommé Sanche-Loup et qui devait être le fils de Lupus, duc de Vasconie, lequel livra à Charlemagne, en 769, le personnage nommé Hunald, qui avait fomenté la révolte de l'Aquitaine.

Sur d'autres points, le passage précité n'est pas non plus très clair. Certains érudits distinguent ici les vassaux (*vassos*) des abbés (*abbates*). Les premiers, les *vassi dominici*, devaient le service militaire. Ils étaient spécialement chargés de la garde des frontières et de l'administration des domaines royaux. Quant aux abbés, que ces savants considèrent déjà comme étant généralement réguliers, ils assistaient, comme les évêques, aux assemblées générales du royaume. Charle-

magne avait donc grand intérêt à ne choisir ces chefs de monastères que parmi les gens dévoués à sa fortune. D'autres annalistes ont, au contraire, prétendu qu'il fallait entendre ici par abbés des chefs militaires, tonsurés ou non, auxquels on assignait en bénéfice ou salaire des terres appartenant à des églises ou à des monastères.

De l'ensemble des textes actuellement disponibles, il résulte manifestement que notre Sud-Ouest fut, aussi bien que tout le reste de la Gaule, soumis aux lois édictées par Charlemagne. Je me contenterai d'indiquer ici le capitulaire<sup>1</sup>, si favorable à la juridiction ecclésiastique, par lequel le prince franc renouvelle une loi de Constantin I<sup>er</sup> insérée dans le code Théodosien et permettant à l'une des parties en procès devant le juge laïque de remettre la décision au jugement de l'évêque, même contre la volonté de la partie adverse. Il n'y avait donc pas lieu d'appeler de la sentence rendue par ce prélat. Assurément, cette loi renouvelée par Charlemagne s'appliquait aux populations de nos contrées, comme à celles de tout le reste de l'Empire franc. Nous avons notamment la preuve qu'il en fut longtemps ainsi pour le Béarn, où les évêques choisis, même par une seule partie, devenaient, par ce fait même, arbitres nécessaires, sans qu'il fût permis d'appeler de leurs décisions. Mais cette justice, surtout créée dans l'intérêt des pauvres gens, avait fini par devenir fort coûteuse. De l'évêque, on pouvait en appeler à son métropolitain, et finalement au pape. C'est pourquoi Gaston IV, vicomte de Béarn, modifia la juridiction dont s'agit par un concordat avec les évêques de Béarn. Cette convention fut autorisée par la Cour Majour du pays, en l'année 1460. Plus tard, Henri II, roi de Navarre, révoqua l'usage introduit en conséquence desdites lois, et défendit, par ordonnance de 1547, aux laïques de plaider devant des juges d'église sur des intérêts séculiers<sup>2</sup>.

§ III. DE LA PRÉTENDUE PRIMATIE DU MÉTROPOLITAIN DE BOURGES SUR CEUX DES AUTRES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES COMPRISES DANS L'AQUITAINE. — Dans l'intérêt des archevêques de Bourges, on a soutenu qu'en créant le royaume d'Aquitaine, Charlemagne avait soumis à la primatie de ces prélats tous les

1. *Capitul.*, lib. VI, tit. CCLXXXI.

2. MARCA, *Hist. de Bearn*, p. 227.

autres métropolitains des provinces ecclésiastiques comprises dans l'état fondé vers 778. Mais il est abondamment et clairement prouvé par les travaux de mes devanciers : 1° qu'il n'a été question qu'après Charlemagne de la prétendue primatie de Bourges ; 2° qu'elle n'a jamais été défendue par aucun argument sérieux, en ce qui concerne les deux Narbonnaises, c'est-à-dire les provinces Aix et Narbonne<sup>1</sup>, et celle de Toulouse créée seulement en 1317. Cette dernière n'était, d'ailleurs, au principal, qu'un démembrement de la Première Narbonnaise. — Sur la province ecclésiastique d'Eauze, devenue la province d'Auch durant la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, les prétentions des métropolitains de Bourges s'étaient d'une bulle du pape Honorius III, datée de 1126. Cette bulle en rappelle une autre de Pascal II<sup>2</sup>, avec cette circonstance que la Novempopulanie, c'est-à-dire la province ecclésiastique d'Eauze ou d'Auch, était originairement comprise dans l'Aquitaine. Mais on ne trouve aucune preuve que les métropolitains de Bourges aient véritablement exercé, dans notre Sud-Ouest, un droit de primatie. Reste la Seconde Aquitaine, autrement dit la province ecclésiastique de Bordeaux. Là-dessus le doute n'est pas permis. Mais quelle est l'origine de cette sorte de supériorité? Faut-il l'attribuer tout à la fois aux vieux souvenirs du Bas-Empire, à ce nom d'Aquitaine appliqué à deux provinces, à la création d'un royaume de ce nom par Charlemagne, et peut-être aussi à un courant politique tendant à constituer l'Église des Gaules en une forte hiérarchie? L'examen de ce problème ne tombe pas à ma charge. Mais il n'en reste pas moins prouvé que la primatie des métropolitains de Bourges sur la province de Bordeaux fut longtemps reconnue et sanctionnée par force décisions de Rome, protégée par les rois de France, à l'époque de leur lutte entre les rois d'Angleterre, et acceptée d'abord par les archevêques de Bordeaux eux-mêmes. Sans doute, ces derniers prélats se révoltèrent plus tard contre cette dépendance, et finirent par triompher, malgré les protestations incessantes des archevêques de Bourges, dont le titre primatial n'est plus qu'un simple souvenir à dater du xiv<sup>e</sup> siècle. Il n'en reste pas moins vrai que, depuis une date indéterminée jus-

1. *Hist. génér. de Languedoc, I, Note LXXXVIII, p. 771.*

2. *Gall. christ., Instrum. eccles. Bituric., col. 111.*

qu'au temps du pape Clément V, la suprématie des métropolitains de Bourges s'étendit sur ceux de la province de Bordeaux<sup>1</sup>.

§ IV. COURONNEMENT DE LOUIS, COMME ROI D'AQUITAINE (781). — Pour la commodité de mon récit, j'ai considéré le royaume comme fondé dès 778. Mais la vérité est que Louis, encore au berceau, demeura près de son père jusqu'à l'âge de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 781. Ce fut alors que Charlemagne l'amena avec lui à Rome où il le fit, le 15 avril, après les fêtes de Pâques, couronner roi du nouvel État par le pape Adrien I<sup>er</sup>. De retour en Gaule, le petit Louis fut envoyé dans son royaume, pour en prendre possession. Son père lui forma une maison et lui donna des ministres, dont le principal, Arnold, sut gagner la confiance des Aquitains. Après lui venait Déodat, à qui on confia le sceau, et le notaire Hildegaire. Plus tard, et notamment en mai 808, on trouve que Hélisachar était chancelier du royaume : *Helisachar cancellarius scripsi*.

§ V. ÉTAT DU NORD DE L'ESPAGNE APRÈS LE RETOUR DE CHARLEMAGNE EN GAULE (VERS 783). — Le sens commun suffirait seul pour donner à croire qu'après avoir franchi les Pyrénées en 778, Charlemagne établit, dans la Navarre et les pays limitrophes, un ordre analogue à celui dont les Annales de Fulde témoignent en faveur de ce prince pour l'Istrie, la Bavière et la Saxe. Le roi franc dut donc créer alors, au-delà des monts, des comtes chargés de la défense des pays conquis. Çurita tient pour fort probable que Charlemagne établit des comtes en Catalogne, car sous son règne on trouve mention des comtes de Barcelone, d'Ampurias, de Gerone et d'Urgel. Ce que Çurita avance par une conjecture fort plausible, nous pouvons raisonnablement l'étendre à tout le pays alors désigné sous le nom de *Hispanicus limes* ou Marche d'Espagne, qui comprenait toutes les possessions franques sises sur le versant méridional des Pyrénées. Éginhard, certains textes publiés par Just. Reuber, et un passage d'Aimoin, font mention des gardiens de la frontière d'Espagne, qu'ils

1. Sur la primatie de Bourges, v. notamment : Nic. CATHERINOT, *Le Patriarcat de Bourges*, 1681, in-4<sup>o</sup>, 20 pages; J. de BOISSOUVRY, sieur de Marçay, *Traicté et décision de l'ancienne dispute entre les archevêques de Bourges et de Bordeaux*, etc., Lyon, 1682, in-12; LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*, liv. IV, ch. II-XII, etc., p. 339; RAYNAL, *Hist. du Berry*, I, XXXIV-XXXV; II, 332-352.

nomment *Hispanici limitis custodes*. Or, cette Marche comprenait toute la région franque du versant sud des Pyrénées, comme l'attestent formellement les Capitulaires; et le passage d'Éginhard où il est dit que Charlemagne conquiert toute la région des Pyrénées occidentales jusqu'au fleuve de l'Èbre. La chose est spécialement certaine en ce qui concerne le comté d'Urgel. Ce pays dépendait alors, en effet, du royaume franc, puisque l'hérésiarque Félix, évêque d'Urgel, fut cité, en 792, au concile de Ratisbonne. Outre les comtes de Gerone, d'Ampurias et d'Urgel, on trouve aussi, en Catalogne, un comte Aureolus. Notons, enfin, que les textes du temps portent que Bernard fut créé comte, duc ou marquis, de Rila-gorza, territoire qui confine au pays de Sobrarbe et à l'Aragon primitif<sup>1</sup>. Admettons donc que, lors de l'expédition de Charlemagne au-delà des monts, des comtes furent chargés de la garde et de l'administration du pays conquis. Il semble bien qu'après le retour de ce prince en Gaule, les divers émirs du nord de l'Espagne, qui tendaient à l'indépendance, ne se réunirent pas tous sous l'autorité d'Abd el Rahman ben Mouayia, calife de Cordoue<sup>2</sup>. Tout autour de Pampelune, une petite souveraineté musulmane s'était formée<sup>3</sup>. Les Basques espagnols de la montagne vivaient exempts de la domination musulmane. La Cerdagne était toujours au pouvoir de Belaskout, le même qu'on voit, en 778, figurer parmi les chefs sarrasins partisans de Charlemagne. A Saragosse, Soliman el Arabi avait été assassiné par son ancien complice Hussein ben Yahia, qui s'était emparé du gouvernement.

Dans le royaume d'Oviedo, Silo venait de mourir (783), après avoir régné neuf ans. Ce prince avait épousé sa cousine germaine Andosine ou Aussinde, fille d'Alonso le Catholique. Après le décès de Silo, sa veuve et les principaux seigneurs du pays choisirent, pour lui succéder, Alonso, dit le Chaste, fils du roi Froila I<sup>er</sup>. Son père était mort assas-

1. Urbibus Aquitanie comites præfecit (Carolus) et per alia Hispanie vicina loca adversus Saracenorum incursus præsidia constituit militaria. *Vit. S. Genulfi*, lib. II, cap. v; Capitul. lib. III. Cf. ÇURITA, lib. VII, cap. III. *Annal.*, capit. lib. III, t. LXXIV; MARCA, *Hist. de Bearn*, 153-155.

2. ÇURITA, lib. VII, cap. III. *Annal. Capit.*, liv. III, t. LXXIV; MARCA, *Hist. de Bearn*, 153-155.

3. *Histoire anonyme de la conquête d'Espagne*, ms. arabe anonyme, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 706, et cité par FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 360.

siné en 774. Mais Alonso le Catholique, décédé en 757, avait eu d'une esclave un bâtard nommé Mauregat. Celui-ci comptait de nombreux partisans, surtout parmi les gens qui avaient repoussé la domination de Froila I<sup>er</sup>. Mauregat s'était en outre assuré du concours du kalife de Cordoue, Abd el Rahman ben Mouaya. Celui-ci dépêcha dans les Asturies une armée qui s'avança jusqu'à Oviedo, dont elle profana l'église, ainsi que plusieurs autres lieux sacrés. Alonso dut chercher refuge, avec sa femme Munia, dans le pays d'Alava, chez ses parents maternels.

Tel était, vers 783, l'état de la partie nord de la Péninsule, quand Abd el Rahman ben Mouayia entreprit de ramener les rebelles à l'obéissance. D'abord, il ne fit agir des Pyrénées, que ses émirs dont les efforts furent impuissants, surtout à cause des difficultés locales <sup>1</sup>. Mais bientôt il marcha lui-même sur Saragosse et s'en rendit maître, forçant Hussein ben Yahia de reconnaître sa suprématie et de lui donner son fils pour ôtage. Puis, le vainqueur se porta sur Pampelune, dont l'émir se soumit aussi, de même que celui de Cerdagne, qui remit ses enfants à Ab del Rahman ben Mouaya, comme gage de sa fidélité future. Bref, au bout de quelques semaines, le kalife de Cordoue put regagner cette ville, laissant partout derrière lui les apparences d'une complète soumission <sup>2</sup>.

Cette entreprise ne trahissait d'ailleurs, de la part du kalife de Cordoue, aucune pensée de conquête en Aquitaine, laquelle jouit ainsi, pendant quatre ans au moins, de tous les avantages de la paix.

§ VI. VOYAGE DU ROI LOUIS A PADERBORN (785). — Nous ne savons rien sur les quatre premières années du règne de Louis. Ce prince avait huit ans quand son père voulut le voir, et le manda près de lui. « Louis, obéissant de tout son cœur et de tout son pouvoir aux ordres de son père, vint le trouver à Paderborn, suivi d'une troupe de jeunes gens de son âge et revêtu de l'habit des Vascons (*Wasconum*), c'est-à-dire portant le petit surtout rond, la chemise à manches longues,

1. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, I, 202. Je vise et viserai après l'édition originale, et non d'après celle de Don Eugenio de Ochoa.

2. Aucun des historiens musulmans, bien ou mal utilisés par Conde, ne parle de cette expédition. FAURIEL seul en fait mention, sur la foi du manuscrit arabe n° 706 conservé à la Bibliothèque nationale. FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 361.

les éperons lacés sur les bottines, et le javelot à la main. Tels avaient été le plaisir et la volonté du roi <sup>1</sup>. »

Louis demeura quelque temps près de son père, et repartit ensuite pour l'Aquitaine, vers la fin de l'automne.

§ VII. CONQUÊTES DU ROI LOUIS SUR LES SARRASINS D'ESPAGNE (788). — J'ai déjà dit que, lors de son expédition au-delà des Pyrénées, Charlemagne dut s'occuper de l'organisation du pays momentanément conquis. Néanmoins, il est certain que le roi Franc ne laissa aucune garnison dans les places fortes. Bien plus, il fit démanteler Pampelune. Pour défendre les autres forteresses, il avait dû se fier aux émirs qui avaient reconnu ou fait semblant de le reconnaître comme souverain. Voulant rétablir son autorité dans ces pays, Charlemagne ordonna aux comtes et marquis d'assiéger la ville de Gerone, dont le gouverneur Mohammed <sup>2</sup> avait d'abord accepté et puis repoussé l'autorité du roi franc. Gerone fut investie. Jamais, peut-être, les assiégeants ne se seraient emparés de cette ville, si les chrétiens, qui s'y trouvaient en grand nombre, ne la leur avaient livrée. Cela fait, et les Sarrasins expulsés, Gerone fut placée sous l'autorité d'un comte franc. On a supposé qu'alors les Musulmans perdirent aussi les territoires d'Urgel et d'Ausone, car nous voyons, peu de temps après, ces deux villes soumises à la domination des Francs. C'est, suivant l'opinion la plus générale et la plus probable, l'époque de l'établissement des comtes francs sur cette frontière, qu'on appela désormais Marche d'Espagne <sup>3</sup> ou de Gothie <sup>4</sup>. Le second de ces noms s'explique par le voisinage de ladite Marche et de la Septimanie, appelée aussi Gothie, avec laquelle elle fut unie ensuite et ne forma qu'un gouvernement. Sans doute, la Septimanie avait auparavant reconnu la suprématie des rois francs. Mais, comme le gouvernement en était demeuré jusqu'alors aux mains de chefs musulmans, ceux-ci avaient été soumis par Abd el Rahman, ou s'étaient rendus indépendants.

Après la prise de Gerone, Charlemagne y mit, je le répète,

1. *Vit. Hludov. Pii imp.*, ap. BOUQUET, VI, 89.

2. *Chron. Moissiacense*, ap. BOUQUET, V, 71. cf. MARCA, *Marca Hispanica*, 250 et s., 342 et s.

3. *Marca Hispanica*, 353 et suiv.

4. *Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), II, Note, LXXXVII et augmentée par M. MOLINIER d'une Note rectificative.

un comte pour gouverner la ville et son territoire. De l'ensemble des textes dont nous disposons, il résulte, d'ailleurs, et très clairement, que la Marche d'Espagne, dont j'ai déjà parlé, englobait bon nombre de comtés : 1° dans le diocèse d'Elne, ceux de Roussillon, de Conflent, et de Vallespir ; 2° dans l'évêché de Gerone, ceux de Gerone, d'Ampurias, de Peyralada, et de Besalú ; 3° dans l'évêché d'Ausone, ceux d'Ausone, de Manresa et de Berga ; 4° dans l'évêché d'Urgel, ceux d'Urgel, de Cerdagne et de Palhàs. N'oublions pas le comté de Barcelone. Certains auteurs, et notamment Çurita, comptent aussi celui de Ribagorce ; mais je n'ose me prononcer à ce sujet. En revanche j'affirme que Jacca et son territoire formaient le comté de Iacca ou d'Aragon, composé de la région comprise entre deux affluents de l'Èbre qui portent toujours le nom d'Aragon <sup>1</sup>.

§ VIII. EXAMEN DE LA DOCTRINE DU P. MORET CONCERNANT LA BATAILLE D'OLAST (785). — Le P. Moret est le véritable, le grand historien de la Navarre. Par malheur, il n'est pas exempt de faux patriotisme provincial. Sous cette influence, il déroge parfois à sa mission, ce que je constaterai tout autant de fois qu'il me sera commandé par l'intérêt de mes recherches.

Et d'abord, Moret tient très visiblement à présenter, jusqu'en 785, une série ininterrompue des rois de Navarre. C'est pourquoi il fixe en cette année-là, une expédition entreprise par Abd el Rahman, roi musulman de Cordoue, contre

1. Aquella provincia de Aragon en la antiguo solamente se estendia desde los montes de Aspa entre dos rios, que el mayor de llama Aragon y nace en la montaña de Astun junto al monasterio de santa Christina, sobre la villa de Campfranch, en las mismas cumbres de los montes Pyreneos que se llaman Aspa, del nombre de un lugar, que en ellos hay à la parte de Gascaña. El otro rio se llama del mismo nombre que otros dizen Subordan : y descendiende por el val de Echo y se junta con el mayor à la puente que llaman de la Reyna, mas arriba de Verdun. Dentro de las Riberas destes Rios estan los valles de Echo, Aragon y Aysa : y la tierra mas llama per donde discorre el mayor destes Rios se dize la Canal de Iacca : entre laqual y el Rio Gallego, que nace en las mismas vertientes de los Pyreneos, iunto al lugar que por las fuentes del Rio se llama Sallent, sobre el val de Broto, esta la Peña de Vruel, Atares y sant Iuan de la Peña, que tambien era de la provincia de Aragon, y por la parte de Occidente se estendia hasta comprehender el val de Anso por el qual corre el Rio Veral, que entra en el Rio de Aragon entre Asso y Verdun : y esta esta valle de Anso, entre el val de Echo y el val de Roncal. Solo este espacio de montes y valles se estendia a comprehender pequena region, que de muy antigo por el nombre destes dos Rios o del mayor d'ellos y del mas principal se alamo Aragon siendo esta region una pequena parte de los pueblos que los antigos dixeron Vascones en la provincia de España que llaman Citerior. ÇURITA, *Annal.* part. I, lib. I, cap. xiv.

la Gaule franque. Cette entreprise aurait pris fin grâce à la bataille d'Olast, gagnée par les chrétiens dans la vallée de Roncal. A l'appui de cette assertion Moret invoque, au principal, la confirmation d'une charte où Carlos III, roi de Navarre, ratifie les privilèges anciennement concédés aux Roncalais; à raison de leurs grands services dans les guerres soutenues contre les Sarrasins, et notamment à l'époque de la bataille d'Olast<sup>1</sup>. Il y est dit qu'au temps du roi Fortun-Garcie, père de Sanche-Garcie, et dans le lieu appelé Olast ou Oloast, les gens de Roncal battirent Abd el Rahman, roi de Cordoue, mirent son ost en déroute et le poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'à Guisa. Abd el Rahman avait causé de grands maux et dommages aux chrétiens. Il avait tué Ordoño, roi chrétien des Asturies. Il avait franchi les monts à Roncevaux et poussé jusqu'à Toulouse, détruisant partout la foi catholique, etc.

Ainsi parle la confirmation dont s'agit. Moret confesse, d'ailleurs, qu'il n'existe ni original ni copies textuelles des privilèges des Roncalais. Nous ne disposons, en effet, que de ratifications où on suppose rapportée la majeure partie des pièces réputées manquantes, et dont la confirmation du roi Carlos serait le plus significatif résumé. De là l'historien de la Navarre croit pouvoir conclure que Fortun-Garcie régnait en 785, date alléguée de la bataille d'Olast. Pourtant, le texte invoqué ne précise en rien l'époque de ce prétendu événement.

Ce n'est pas tout. Avec une subtilité qui, cette fois, ne tourne pas à son honneur, Moret se prévaut de la précédente hypothèse pour donner la bataille d'Olast comme absolument certaine, et pour la décrire ainsi qu'on pourrait à peine l'exiger d'un homme qui y aurait véritablement participé<sup>2</sup>. Je n'ai donc pas à tenir compte de ces imaginations,

1. E así bien por razon, que los dichos pueblos de la dicha Val de Roncal en tiempo del Rey Don Fortuni Garcia, padre del dicho Don Sancho Garcia Rey en el lugar clamado Oloast, ovieron vencido, et muerto a un Rey Moro de Cordova clamado Abderramen, et vencieron las gentes de su huest, persiguiendolos, et enanzandolos ata el lugar clamado Guisa : el qual dicho Rey Abderramen habia fecho muchos males, et daynos a los Christianos et habia muerto al Rey Orduno de los Asturias, que era Christiano, et habia passado los montes de Roncesvalles, ata la ciudad de Tolosa destruyenda la Fé catolica, etc. *Confirmation des Privilèges de la vallée de Roncal*.

2. MORET, *Investigaciones históricas de las antiguedades del Regno de Navarra*, liv. II.

et tout mon devoir présent gît à discuter la véracité des faits allégués dans la confirmation du privilège de Roncal.

Pour faire relativement court, je me borne à constater premièrement que ce texte sue la rhétorique en histoire, et qu'il est très visiblement rédigé à l'honneur et gloire des intéressés. Or, ce cas n'est pas rare en Espagne, surtout dans la Navarre et les Provinces Vascongades. N'importe. Moret croit à la grande ancienneté des privilèges de Roncal. Leur légalité, dit-il, n'a jamais fait l'objet d'un doute. Après enquête où furent interrogés des témoins qui les avaient vues et lues, les souverains ont confirmé les prérogatives de la vallée. A la bonne heure. Mais pourtant nous sommes assurés que les originaux avaient péri, soit par l'effet du temps, soit dans l'incendie de l'église d'Isaisa, où ils étaient conservés, ainsi qu'il appert du décret de Charles-Quint portant confirmation desdits privilèges. Moret lui-même avoue que nous ne sommes pas renseignés d'autre façon. Le document principal aurait donc été la charte du roi Carlos maintenant anéantie. Oihenart fait observer qu'il en resterait seulement une copie, faite par un particulier dans son intérêt personnel <sup>1</sup>. De là, je conclus, d'après les exemples nombreux et notoires d'autres documents dont les originaux n'existent plus, que les copies ou les écritures, données pour sincères sont très généralement altérées par les transpositeurs non officiels, et parfois même officiels, en ce qui concerne les dates et aussi les noms des personnes y mentionnés. Les privilèges de Roncal ne dérogent certes pas à cette règle. Il n'est donc pas permis d'en arguer pour la précision de la date d'une prétendue victoire, d'ailleurs démentie par tous les documents authentiques dont nous disposons.

Examinons ici l'unique texte invoqué par Moret, je veux dire la prétendue confirmation du roi Carlos III, dont cet historien se prévaut pour fixer la bataille d'Olast en 785. Les faits allégués n'ont pas même le simple mérite de la vraisemblance. Les Roncalais, en effet, auraient vaincu et tué le roi Abd el Rahman, qui, auparavant aurait battu Ordoño, roi des Asturies, lequel serait mort dans le combat. Or, Garibay constate à bon droit que l'autorité de ce personnage ne commença qu'en 802, et qu'elle finit à sa mort en 815. Durant cet inter-

1. OIHENART, *Notit. utr. Vascon.*, 185.

valle de treize ans, nous ne connaissons, à Cordoue, aucun roi sarrasin du nom d'Ab del Rahman. Les Roncalais n'ont donc pu le battre en 785, sous le prétendu règne de Fortun-Garcie. Il est vrai que Moret prétend avoir copie de la confirmation de Carlos III où Fortun-Garcie est nommé, ainsi qu'on verra plus bas. Ce prince périt, dit-on, dans un combat contre Ab del Rahman, roi de Cordoue. Mais la vérité est que, dans cette ville, régnait alors Ali Hathan I<sup>er</sup>, ainsi qu'il appert du comput de tous les érudits qui ont écrit sur les souverains musulmans d'Espagne.

Pour échapper à cette difficulté, Moret fait commencer le règne de Fortun-Garcie en 785. Sans doute, dit-il, la confirmation des privilèges de Roncal ne précise pas la date de la bataille d'Olast, où les gens de la vallée combattirent avec Fortun-Garcie ; mais ils attestent que le roi de Cordoue y fut tué, ce qui fixe bien la date de cet événement en l'année 785 ou au commencement de la suivante. Même, cette anticipation de règne ne suffit pas à l'historien navarrais pour fortifier à la fois le texte par lui invoqué et la thèse qu'il en déduit. Or, Moret ne trouve, entre 785 et 805, date alléguée de la mort de Fortun-Garcie, rien qui prouve qu'Ordoño régnât alors dans les Asturies. Aussi notre annaliste confesse-t-il, dans ses *Investigaciones*, que l'on a tort d'attribuer à Abd el Rahman la mort d'Ordoño. De ce chef, la confirmation des privilèges des Roncalais contient donc une erreur manifeste. Mais alors, pourquoi leur accorder tant de confiance pour tout le surplus ?

Et pourtant, Moret croit ainsi couper court à toutes les autres difficultés. Tout ce qui concerne la bataille d'Olast lui semble tellement certain qu'il s'en prévaut pour affirmer l'existence de rois de Navarre dont aucun autre texte ne fait mention. Mais il serait oiseux d'insister davantage sur ce point.

A dater de l'époque où les rois musulmans de Cordoue s'affranchirent de la suprématie des kalifes de Damas (756), nous comptons, dans la Péninsule, trois souverains du nom d'Abd el Rahman. Il est amplement prouvé que le premier régna de 756 à 788. Et comme Moret tient beaucoup à ce que la Navarre eut alors des rois particuliers, il se démène à présenter cet Abd el Rahman comme étant le même que celui dont il est question dans les privilèges de Roncal. Tout

naturellement, ceci le conduit à fixer à la même époque le règne de Fortun-Garcie. Pour notre historien, il ne s'agit, en effet, ni d'Abd el Rahman II, ni d'Abd el Rahman III. D'après saint Euloge, Abd el Rahman II mourut subitement à Cordoue, au moment même où il venait de commander qu'on brûlât le corps des saints martyrisés par ses ordres. Peut-être s'agit-il, dans la confirmation des privilèges, d'Abd el Rahman III, dont le règne pourrait bien être postérieur à l'original du texte original perdu, si tant est qu'il ait jamais existé.

Roderic de Tolède nous apprend qu'Abd el Rahman I<sup>er</sup> fut enseveli à Cordoue. Ce témoignage ne déconcerte pas autrement Moret. Le corps de ce prince, dit-il, fut transporté dans cette ville après la bataille d'Olast. Le fait est qu'en ces temps-là les translations de ce genre ne sont pas très rares, quand il s'agit de souverains et de grands personnages. Ici, nous n'en sommes aucunement certifiés. N'importe. L'historien de la Navarre torture, combine, supprime à sa guise les documents vrais, pour les faire concorder avec les privilèges de Roncal. Ainsi, les origines de l'État Navarrais se trouvent reculées bien au-delà de leur date véritable. Pour le second des Abd el Rahman, Moret se heurte d'abord à des impossibilités aussi fortes que pour le premier. Ni l'un ni l'autre n'ont pu périr à la bataille d'Olast. Aucun chroniqueur chrétien ou musulman n'atteste que le premier ait dirigé une expédition contre Toulouse, ni qu'il ait battu Ordoño, roi des Asturies. Sur ce roi de Cordoue, j'ai déjà parlé des renseignements fournis par saint Euloge et par Roderic de Tolède. Dans sa Chronologie espagnole, un auteur musulman Ibn Alabar, fait mourir Abd el Rahman I<sup>er</sup> à Mérida. Il indique l'année, le mois et le jour du décès<sup>1</sup>. Voilà, je crois, un texte absolument décisif.

Il est donc impossible de faire remonter les privilèges de Roncal à la date indiquée par Moret, et cela pour trois raisons : la première est qu'il n'y avait pas alors, en Navarre, un roi du nom de Fortun-Garcie ; la seconde, qu'Abd el Rahman I<sup>er</sup> décéda de mort naturelle à Mérida ou à Cordoue, où il fut enseveli ; la troisième, qu'aucun roi des Asturies appelé Ordoño ne vivait encore durant les dernières années du

1. IBN ALABAR, *Bibl. Arabo-Hispanica*, t. II, p. 198, Arch. de l'Escurial.

viii<sup>e</sup> siècle, et que le premier de ce nom qu'on rencontre ne prit possession du pouvoir qu'en 850.

Ceci prouvé, reste à chercher si le passage de la confirmation des privilèges de Roncal faite par Carlos III peut être ramenée à une date certaine, ou simplement approximative.

Voyons. Il est ici question de Fortun-Garcie, roi de Navarre, de la bataille d'Olast par lui gagnée, de la défaite et de la mort d'Abd el Rahman, roi de Cordoue, et d'Ordoño roi des Asturies, vaincu et tué auparavant par les troupes du souverain musulman. Si ces trois personnages n'ont pu coexister, il y a certainement une erreur sur quelque nom, comme le reconnaissent d'ailleurs Garibay et Moret lui-même. Forcément, cette erreur porte sur le roi de Navarre Fortun-Garcie, donné comme le père de Sanche-Garcie. Si je le prouve, voilà donc les privilèges des Roncalais débarrassés de la portion de ce texte qui a suscité tant de fables. Or, tous les autres documents qui racontent la bataille d'Olast mentionnent uniquement Abd el Rahman, roi de Cordoue, et Ordoño, roi des Asturies. Ce n'est pas tout. Le souvenir de la défaite du souverain musulman par les gens de Roncal se retrouverait dans les armoiries de cette vallée. D'un mémoire présenté au duc d'Albe en 1512, il résulte, en effet, que sur le blason des Roncalais figure la tête du roi sarrasin<sup>1</sup>. Le nom de Fortun-Garcie reste seul en dehors de ces conformités. Les Actes de saint Voto et de saint Félix, cités plusieurs fois par Moret comme très sincères, racontent une expédition d'Abd el Rahman qui aurait alors franchi les Pyrénées et pénétré jusqu'à Toulouse<sup>2</sup>. Citons encore, après le P. Risco, un passage de l'histoire du monastère de San-Juan de la Peña, originellement invoqué par Blanca. Il y est dit aussi que Sanche-Garcie avait régné après Fortun-Garcie, au temps duquel fut vaincu Ordoño et où eut lieu l'expédition des Sarrasins<sup>3</sup>.

1. Y mas que les fue atorgado, que tragessen por armas la cabeza del dicho Rey Moro figurado, y que así lo tubiesen en su pendon, con el qual pendon tienen costumbre de salir con la persona Real, ó su Capitan general, y no debajo de ningun Capitan : lo qual suplica les sia otorgado y confirmado. *Mémoire cité par Risco, La Vasconia, 376.*

2. Non multo tempore transacto in temporibus scilicet Regis Sancii Garseanis Pampilonensis, mortuo comite supradicto, iterum facta est strages Christianorum ab Abderaman Rege Cordubensi. In tempore illo Saraceni transeuntes Pyreneos montes, pervenerunt, nullo resistente, usque Tolosam urbem. Risco, *España sagrada, XXX, 411.*

3. Post mortem regis Fortunii Garciae regnavit in Pampilona Rex Sancius Garsia : et regnabat in Sturiis rex Ordonio qui tunc fuit devictus per regem

Ainsi, les noms d'Abd el Rahman et d'Ordoño concordent, et les variations ne portent que sur celui du roi de Navarre. Donc, voilà encore une autre preuve que l'erreur porte sur celui-ci.

Dès lors, la victoire des Roncalais mentionnée dans leurs privilèges, devrait être retardée jusqu'en 961, à supposer toutefois qu'on doive se fier à ce document. Elle aurait été par conséquent remportée sur Abd el Rahman III, dont les historiens les plus autorisés font finir le règne à cette année-là. L'expédition contre Toulouse et la défaite d'Ordoño n'appartiendraient donc pas au ix<sup>e</sup> siècle, mais bien au x<sup>e</sup>; car on ne peut faire coexister d'aucune façon Ordoño, roi des Asturies, et Abd el Rahman, kalife de Cordoue. Il faudrait donc, je le répète, fixer la victoire d'Olast vers 961, époque où Garcie-Sanche régnait en Navarre. La bataille de Muez, si désastreuse pour Ordoño II, dut avoir eu lieu en 921, au temps de Sanche-Garcie, roi de Navarre, fils de Garcie-Iñiguez.

Contre ceci, il n'y a pas lieu d'objecter que l'auteur anonyme d'une histoire du monastère de San-Juan de la Peña, parlant de la victoire remportée sur Ordoño par Abd el Rahman, assigne à cet événement la date de 820. Il est, en effet, prouvé depuis longtemps, et largement, que les nombreux manuscrits dudit monastère sont des copies le plus souvent erronées. D'ailleurs, Ordoño ne régnait pas sur les Asturies en 820. C'était Alonso le Chaste. De même, à Cordoue, c'était Alhacam, et non Abd el Rahman.

Le P. Moret lui-même a remarqué<sup>1</sup> que l'auteur anonyme de l'histoire du monastère de San-Juan de la Peña est en avance d'un siècle entier sur les événements. C'est pourquoi il propose de les rapporter au x<sup>e</sup> siècle, comme le réclame la coexistence des rois Sanche et Ordoño, et celle d'Abd el Rahman. Mais ce dernier personnage étant le même que celui qui se trouve à la fois nommé dans ladite histoire et dans les privilèges de la vallée de Roncal, ainsi que le prouvent les événements rapportés, il y a lieu de s'étonner fort que le

Cordubæ vocatum Abderramen, anno scilicet domini DCCCXX. Et tunc temporis gens Sarracenicæ ob victoriam de dicto rege Ordonio obtentam supradictam majori audacia transierunt Pyrenæos montes, et adquisierunt ad civitatem Tolosan, et quod propter terrorem Maurorum nemo eis poterat resistere. Risco, *La Vasconia*, 371.

1. MORET, *Annales del regno de Navarra*, 1<sup>re</sup> part., l. VIII, ch. v, § 3.

P. Moret ait prétendu distinguer entre ces personnages. Très visiblement, cela provient d'un parti-pris de cet historien, qui tient avant tout à multiplier les rois de Navarre, de façon à combler les temps écoulés à partir de la venue des Sarrasins en Espagne. Ceux qui liront les *Annales* de cet auteur sont donc avertis, et dûment, que l'unique appui de son système, où il place le règne de Fortun et de Sanche I<sup>er</sup> au viii<sup>e</sup> siècle, n'est autre que le passage précité des privilèges de la vallée de Roncal que nous ne connaissons que par les chartes de confirmation grandement viciées. Au lieu de fixer l'expédition d'Abd el Rahman contre Toulouse et la victoire par lui remportée sur Ordoño à l'époque de Sanche-Garcie, fils de Fortun-Garcie, ces privilèges font remonter la bataille d'Olast, qui pourtant est bien postérieure à ces faits, jusqu'au règne de Fortun-Garcie, père de Sanche-Garcie.

Conclusion. Le P. Moret ne mérite aucun crédit quand il prétend justifier l'existence de certains rois de Navarre par le seul témoignage des Privilèges de la vallée de Roncal.

§ VII. PHÉNOMÈNES CÉLESTES (783 et 786). — En l'été 783, l'été fut si brûlant que des gens moururent de chaud <sup>1</sup>. Trois ans plus tard (786), des phénomènes célestes terrifièrent les populations. Six jours avant les fêtes de Noël, la foudre gronda pendant assez longtemps, avec quantité d'éclairs; des oiseaux furent frappés dans les airs ainsi que des hommes à terre; au milieu de la nuit, un arc-en-ciel parut dans les nuages. Et comme il y eut ensuite une grande mortalité, cet état du ciel en fut considéré comme le présage <sup>2</sup>.

§ IX. MORT D'ABD EL RAHMAN BEN MOUAYIA (787). — Ce chef musulman laissa trois fils, Sulaimân, El Hichâm, et Abdalâh. El Hichâm, second fils du mort, alors âgé d'environ trente ans, hérita de toute l'autorité de son père. Il réprima d'abord la révolte de ses deux frères. Puis, il tourna son activité vers le nord de l'Espagne, et même vers le midi de la Gaule, en tirant vers le Rhône. En conséquence, El Hichâm fit de grands préparatifs pour une campagne ultérieure, annoncée par une déclaration de guerre sainte (*el gihad*).

§ X. CHORSON, DUC DE TOULOUSE, ET LE VASCON ADELERIC. — GUILLAUME REMPLACE CHORSON DANS SON GOUVERNEMENT (787-790).

1. *Fragm. Ann.*, ap. BOUQUET, VI, 27.

2. V. ap. BOUQUET, VI, 13, 27, 72, 360, 367, 368.

— Vers l'époque du retour du roi Louis en Aquitaine, « Chorson, duc de Toulouse (*Chorso Dux Tholosanus*), se laissa prendre aux ruses d'un certain Vascon nommé Adeleric (*dolo cujusdam Wasconis nomine Adelerici, circumventus est*), qui s'empara de lui, l'engagea par les liens du serment (*sacramentorum vinculis obstrictus*), et lui rendit ensuite la liberté (787). Pour châtier cette insolence, le roi et les grands (*proceres*), par le conseil desquels la chose publique du royaume d'Aquitaine était administrée, convoquèrent une assemblée générale (*conventum generale*) dans un lieu de la Septimanie appelé la Mort-des-Goths (*Mors Gothorum*). Le Vascon (*Wasco*) y fut cité. Mais connaissant sa faute, il refusa d'y venir, jusqu'à ce que, rassuré par des ôtages mutuels, il finit par s'y rendre. A cause du péril que les ôtages couraient, on n'osa rien lui faire. Il reçut même des présents, rendit nos ôtages, reprit les siens et se retira de la sorte (788). L'été suivant, le roi Louis, mandé par son père, se rendit à Worms et y passa l'hiver auprès de son père (789). Adeleric (*Aldericus*) reçut l'ordre de venir plaider sa cause devant les deux rois. Il vint se défendre et tâcha de se laver du crime qu'on lui imputait; mais ne l'ayant pu, il fut condamné à un exil irrévocable (*irrevocabili exilio*). Quant à Chorson, dont la négligence avait attiré sur le roi et sur les Francs un tel affront, il fut déposé du duché de Toulouse (*Ducatu Tholosano submuto*), et Guillaume (*Willelmus*) fut mis à sa place (790). Celui-ci trouva la nation des Vascons (*Wasconum nationem*), qui de leur nature sont turbulents (*leves*), soulevée par l'événement dont je viens de parler, et fort exaspérée à cause du châtimement d'Adeleric (*Adelerici*). Toutefois, tant par l'adresse que par la force (*tam astu quam viribus*), il la soumit vite et lui imposa la paix (*brevi subegit illisque pacem imposuit*). La même année (790), le roi Louis tint un plaid général à Toulouse. Abou Tahir, chef (*dux*) des Sarrasins, lui envoya, de concert avec les autres peuples voisins de l'Aquitaine, des députés chargés de demander la paix et de lui offrir des présents d'une magnificence royale. Le roi les ayant acceptés, les députés s'en retournèrent chez eux<sup>1</sup>. »

Ainsi parle le biographe de Louis le Débonnaire. Il s'agit maintenant d'examiner, ce récit et de faire, du même coup,

1. *Vita Ludov. Pii Imperatoris*, § V, ap. BOUQUET, VI, 89.

justice des commentaires erronés dont on le contamine depuis le siècle passé.

La charte d'Alaon fait mention d'un Adalaric (*Adalaricus*), et le donne comme le fils d'un personnage fabuleux, Lupus II, dont le père ne serait autre que Gaifier (Waïfre), dernier duc bénéficiaire d'Aquitaine. Toujours d'après la charte apocryphe, ce Lupus II aurait été pendu, sur l'ordre de Charlemagne, pour avoir attaqué, en 778, l'arrière-garde de l'armée des Francs, quant elle rentrait d'Espagne en Gaule par les défilés des Pyrénées occidentales. Mais aucun texte annaliste contemporain ne raconte rien de pareil. Nous verrons, en temps utile, que c'est un jalon dont l'auteur de la charte a tâché de tirer parti en vue de la pendaison d'un Vascon anonyme ordonnée en 812 par Louis le Débonnaire, revenant aussi d'Espagne en Gaule par les défilés des Pyrénées occidentales déjà franchies par son père. La fausse charte raconte en outre que ledit Alaric reçut de Charlemagne, en 778, une portion de l'héritage de son père et devint ainsi duc du lot à lui laissé. Ce personnage serait le même que l'Adeleric dont le biographe de Louis le Débonnaire a raconté les agissements de 787 à 790.

Telle est la doctrine courante. Mais quoi? La charte d'Alaon est un texte où le faussaire introduit souvent des faits vrais pour faire accepter d'autant mieux tout le surplus. Le duché bénéficiaire de Vasconie, qui certainement existait encore en 769, et peut-être en 778, ne fut donc pas, comme on l'a dit, confisqué à cette dernière date par Charlemagne, au détriment d'un Lupus II, et partiellement octroyé à un Adalaric, son prétendu fils. Ce dernier est par conséquent à rayer de la liste des ducs bénéficiaires de Vasconie. Et puis, je tiens à le répéter, la fausse charte dit *Adalaricus*, et le biographe de Louis le Débonnaire, *Adelericus*. Notez bien que je ne chicane pas sur une lettre. Dans le texte précité Chorson et Guillaume sont nettement présentés comme des ducs de Toulouse. Or, il n'en est jamais ainsi d'Alderic, pourtant désigné quatre fois : *cujusdam Wasconis nomine Alderici*, — *Wasco*, — *Adelericus*, — *Adelerici*. Ce personnage n'était donc qu'un Vascon. On a dit, je le sais, que pour attaquer le duc Chorson et s'emparer de lui, Adeleric devait disposer de forces considérables. Mais le fait est que le texte précité ne contient rien de pareil, et c'est ici le seul dont nous disposons. Ce texte atteste, au contraire,

que notre Vascon s'empara de Chorson par ruse (*dolo*) et exigea de lui des serments. Il n'y eut donc pas entre eux la moindre bataille. Mais où le duc fut-il ainsi capturé? Le Grand comté des Vascons, ceux de Vasconie Citérieure, de Bigorre, celui de Comminges et Couserans, existaient assurément dans notre Sud-Ouest, au temps des rois d'Aquitaine. Mais ces pays étaient à coup sûr trop éloignés de Toulouse pour qu'on pût y attirer Chorson et s'emparer de sa personne. Un autre comté, celui de Fezensac (*comitatus Fedeutiacus*), se trouvait aussi dans notre région. Nous le verrons plus bas mentionné en 804, comme le théâtre d'une révolte des Vascons. Or, ce Fezensac était contigu au Toulousain et sis à peu de distance de Toulouse. Il ne faudrait pourtant pas faire d'Adeleric un comte bénéficiaire de Fezensac. Si ce personnage l'avait été réellement, le biographe de Louis le Débonnaire qui mentionne le premier ce district en 804, l'aurait certainement signalé auparavant, je veux dire entre 787 et 790. Et puis, nous verrons qu'avant 804, le Fezensac avait pour comte un homme nommé Burgondio, décédé à cette date, et dont le roi donna la charge à un certain Liutard. De là une insurrection des habitants du comté énergiquement comprimée, sans que le biographe de Louis le Débonnaire mentionne alors l'intervention du duc de Toulouse. Nous verrons aussi, en 812, Louis le Débonnaire ramener à l'obéissance les gens de la Vasconie citérieure, les Vascons ou Basques établis entre le cours inférieur de l'Adour et les Pyrénées. Ces deux faits suffiraient déjà à montrer que les ducs ou comtes de Toulouse n'exercèrent jamais aucune autorité dans tous les comtés situés dans l'ancien duché bénéficiaire de Vasconie sise à une certaine distance de leur gouvernement. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'Adeleric était un Vascon, et qu'il traita le duc Chorson comme nous savons. Adeleric devait donc habiter une portion de la Vasconie voisine du Toulousain. Privé de bien des informations dont chacun pourrait aujourd'hui profiter, Oihenart n'en a pas moins entrevu, avec son grand sens divinatoire, qu'Adeleric demeurait dans la Vasconie ou Gascogne Toulousaine<sup>1</sup>. Mais quel est donc ce pays? Oihenart entend par là tout le territoire représenté plus tard par le comté de l'Isle-Jourdain, la

1. OIHENART, *Notit. utr. Vasconiae*, 530, 531, 532, 533.

vicomté de Gimoëz, la vicomté de Terride, la portion de la vicomté de Fezensaguet sise sur la rive droite de l'Arrats, la judicature de Verdun, comprise dans la sénéchaussée de Toulouse, et les châtelaneries de Muret et de Samatan, sises dans le Toulousain, mais inféodées d'assez bonne heure par les comtes de ce pays à ceux de Comminges. Toujours d'après Oïhenart, le nom de *Gasconia Talosana* ou Gascogne Toulousaine viendrait de ce que les Vascons ou Basques cispyrénéens dont Grégoire de Tours raconte, pour l'année 587, les déprédations dans la Basse-Novempopulanie. L'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* tient cette entreprise pour une véritable conquête, non seulement de toute la région novempopulanienne, mais aussi des parties susindiquées du Toulousain, plus la portion du diocèse primitif d'Agen sise sur la rive gauche de la Garonne. Les ducs carolingiens de Toulouse, affirme notre érudit, auraient soumis à leur autorité toutes les régions susnommées. Voilà pourquoi les comtes féodaux de Toulouse, je veux dire ceux de la maison de Saint-Gilles et leurs ayants droit, étendirent leur domination sur les pays susnommés.

Telle est la doctrine d'Oïhenart, et il importe de la discuter. En ce qui touche la prétendue conquête de toute la Novempopulanie par les Vascons Pyrénéens, en 587, j'ai déjà prouvé ailleurs que Grégoire de Tours n'atteste rien de pareil. Il n'y a jamais eu de conquête, mais simplement un duché bénéficiaire de Vasconie, créé en 602, et qui persista certainement jusqu'en 769, peut-être même jusqu'en 778. Ce duché avait exactement la même étendue que la province romaine de Novempopulanie, sauf les réserves par moi faites au sujet de la *civitas Boatium*. Donc, Oïhenart et les innombrables auteurs qui l'ont suivi se trompent sur ce point spécial. Le petit nombre de critiques dont l'opinion m'importe réellement, m'a donné raison à ce sujet. Et puis, Oïhenart ne prend pas garde qu'il tombe dans une contradiction manifeste. En effet, si ces Basques ou Vascons cispyrénéens avaient réellement été capables de conquérir, outre la Novempopulanie, une portion du Toulousain et de l'Agenais, comment les ducs bénéficiaires de Toulouse, impuissants à repousser ces envahisseurs, auraient-ils eu ensuite la force de leur enlever une portion de leurs prétendues conquêtes? Certes, je ne nie pas que les comtes féodaux de Toulouse aient pos-

sédé, sur les territoires dont s'agit, des droits qu'il faut étudier de près. Voilà ce que je tâcherai de faire dans un mémoire spécialement consacré à la *Géographie historique du Sud-Ouest de la Gaule, depuis la création du royaume d'Aquitaine, jusqu'à l'avènement de Sanche I<sup>er</sup>, dit Mitarra, premier duc héréditaire de Gascogne*. Dans les régions dont s'agit, la maison de Saint-Gilles et ses ayants droit ne pouvaient donc tenir leur pouvoir que d'un ordre de choses dont témoigne, à diverses dates, tout un ensemble de documents. Sous condition d'invoquer ces pièces en temps utile, je me crois donc autorisé, d'ores et déjà, à aller plus loin qu'Oihenart, et à reculer plus avant dans la portion orientale de l'ancien duché bénéficiaire de Vasconie la domination des comtes de Toulouse au temps des rois d'Aquitaine. C'est peut-être à cause de l'étendue de leur gouvernement que les chroniqueurs carolingiens leur donnent, dès l'origine, le titre de duc concurremment avec celui de comte. Au cours de mes études carolingiennes, nous verrons qu'il en était de même pour les gouverneurs du grand comté des Vascons.

Adeleric s'empara donc de Chorson dans une partie indéterminée de la Vasconie Toulousaine, retranchée de l'ancien duché bénéficiaire de Vasconie et annexée au comté de Toulouse en 769, ou plus vraisemblablement en 778.

Nous savons que Chorson fut remplacé, comme duc ou comte de Toulouse. Quant à Adeleric, nous savons aussi qu'il fut exilé pour toujours. Il n'est plus fait désormais mention de lui dans l'histoire. Seule la fausse charte d'Alaon qui le donne comme un fils du fabuleux Lupus II, le fait passer en Espagne et périr en 812, dans des circonstances qui seront rapportées sous cette date.

Parmi les chefs musulmans qui vinrent à la première diète de Toulouse et firent leur soumission à Louis, figure notamment Abou Tahir, gouverneur de Huesca. Peut-être Zaidoun, gouverneur de Barcelone, se rendit-il aussi à cette assemblée. Ces Sarrasins de marque avaient à coup sûr guerroyé contre les chefs Francs, et même ils leur avaient enlevé Gerone avec quelques autres places. Ils avaient donc tout intérêt à faire approuver leur conduite par le roi dont ils reconnaissaient plus ou moins la domination. En tous cas ils repoussaient celle d'El Hichâm, qui préparait alors une rude campagne contre l'Aquitaine. Fauriel prend sur lui de

supposer qu'ils pouvaient avoir servi d'auxiliaires aux Vascons, dans la guerre qui, d'après lui, eut lieu entre Adeleric et Chorson, duc de Toulouse <sup>1</sup>. Mais quoi ? J'ai montré qu'Adeleric ne batailla pas contre Chorson. Il l'attira simplement dans un piège et lui dicta les conditions que l'on sait. Ainsi tombe l'hypothèse de Fauriel.

§ XI. GUILLAUME, DUC DE TOULOUSE ET LES VASCONS (791). — Dans le précédent paragraphe, j'ai cité tout le passage du biographe de Louis le Débonnaire concernant les rapports du duc Guillaume avec les Vascons. Guillaume, surnommé plus tard de Gelone, était apparenté, dit-on, à la famille impériale; mais on ne dit pas de quel côté ni à quel degré. Son père était le comte Théodoric, et sa mère se nommait Aldone. Théodoric avait servi d'abord contre les Saxons. Puis, il obtint au-delà du Rhin, le duché des Francs Ripuaires. Certains ont même annoncé, sans preuves, qu'il fut duc de Septimanie ou vicomte de Narbonne.

Guillaume avait grandi près de Charlemagne, qui lui confia tour à tour les charges de comte du palais, de chef de la première cohorte de sa garde, et finalement lui donna le duché ou comté de Toulouse. Le successeur de Chorson était un homme de haute valeur. Nous avons vu qu'il réussit à réduire les Vascons tant par la ruse que par la force (*tam astu quam viribus*). Cela dut, à coup sûr, lui prendre un certain temps. Mais de quels Vascons s'agit-il ici ? Le texte précité ne laisse aucun doute. Il n'est évidemment question que des habitants de la Vasconie Toulousaine dont j'ai parlé, et chez lesquels Adeleric avait préparé et exécuté son entreprise contre Chorson. Tout ce que nous savons de Guillaume ne permet pas d'ailleurs de douter qu'il ne fût investi, en Aquitaine, d'une autorité bien supérieure à celle de son prédécesseur.

§ XII. CAMPAGNE DE LOUIS EN GERMANIE (791). — En 791, Louis partit pour la Germanie avec quelques troupes d'Aquitaine qu'il conduisait à son père. Il arriva à Ingelheim et ensuite à Ratisbonne. Le petit roi, qui avait alors treize ans, ceignit l'épée et accompagna son père, avec les Aquitains, qui le servirent au début de la guerre contre les Avars. Il passa l'hiver dans le pays, tandis que son père poursuivait l'ennemi <sup>1</sup>.

1. FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*, III, 370.

2. *Vit. Ludov. Pii.* ap. BOUQUET, VI, 89.

## § XIII. EXAMEN DE L'AUTHENTICITÉ DU CONCILE DE NARBONNE.

— Les savants qui croient à l'authenticité du concile de Narbonne ne sont pas d'accord sur la date de la réunion de cette assemblée. Les uns la fixent en 788, d'autres en 789. Certains se prononcent pour 791. Il y en a qui la retardent jusqu'à 793. Avant d'aborder l'examen de ce difficile problème, le lecteur me permettra de réveiller les souvenirs de quelques points d'histoire qui faciliteront grandement mon argumentation. La chose m'est ici d'autant plus facile, que je vais bénéficier presque toujours des recherches d'un érudit tel que M. l'abbé Duchesne<sup>1</sup>.

Parlons d'abord des provinces métropolitaines d'Arles, de Vienne et de Narbonne.

M. l'abbé Duchesne a clairement prouvé que cette circonscription varia sept fois de 417 à 1494. Elle fut même abolie de 419 à 445. De ces divers changements, je n'ai besoin d'en signaler ici qu'un seul. C'est que, de 523 à 794, ladite province engloba, comme de 417 à 419, toute l'ancienne *Gallia Narbonensis* (Viennoise, Narbonnaise I<sup>re</sup>, Narbonnaise II<sup>e</sup>) avec les deux provinces alpines. Il faut pourtant en distraire, de 523 à 594, les évêchés de Viviers et de Die, compris dans la province de Vienne constituée en 450, et englobant alors les évêchés de Vienne, Genève, Grenoble, Valence et Tarentaise. M. l'abbé Duchesne a aussi très solidement prouvé qu'à l'origine les Métropolitains d'Arles étaient en quelque sorte des primats, que le pape faisait d'eux des espèces d'intermédiaires entre l'épiscopat des Gaules et le siège apostolique. Il a également démontré que la primatie d'Arles s'éclipsa dès 419. La province métropolitaine de Narbonne, créée vers 445, équivalait alors à la Narbonnaise I<sup>re</sup>, et comprenait les évêchés de Narbonne, Toulouse, Nîmes, Lodève et Béziers. « Aussi loin qu'on peut remonter, c'est-à-dire dès la première moitié du ve siècle, l'évêché d'Uzès gravite autour de la Métropole d'Arles. — La conquête de l'Aquitaine par les Francs, au temps de Clovis et de Théodebert, rejeta les Wisigoths au-delà des Corbières et des Cévennes. Toulouse devint ville franque et Uzès aussi. La ville de Nîmes resta aux

1. Abbé DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 1<sup>re</sup> partie, ch. II, p. 68-134, *Les métropoles et la primatie d'Arles*, ch. III, p. 144-245, *L'histoire épiscopale de Vienne*, ch. IX, p. 289-354. *La province de Narbonne*, p. 289-309.

Wisigoths; mais une partie de son territoire ayant été conquise par les Francs, il y fut fondé un évêché spécial, celui d'*Arisitum*. Lodève, temporairement annexé, repassa, avant 589, dans l'obédience gothique. Au vi<sup>e</sup> siècle, les notices espagnoles décrivent la province de Narbonne comme composée des diocèses de Narbonne, Elne, Carcassonne, Béziers, Lodève, Agde, Maguelonne et Nîmes. — Quand la Septimanie, conquise sur les Wisigoths par les Arabes, fut rattachée à l'empire franc (759), les sièges de Toulouse et d'Uzès rentrèrent naturellement dans l'obédience de Narbonne. — D'autre part, un certain nombre d'évêchés transpyrénéens de l'ancienne province de Taragone avaient été à la France par les conquêtes de Charlemagne et de Louis le Pieux. Ils furent rattachés à la métropole de Narbonne, et cette situation dura jusqu'à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Les évêchés étaient ceux d'Urgel, de Vich (*Ausona*), de Girone (*Gerunda*) et de Barcelone. Outre ces anciens sièges, les conciles wisigoths du vi<sup>e</sup> et du vii<sup>e</sup> siècle nous en présentent, pour la même région, deux autres, ceux d'*Empuriæ* (Ampurias) et d'*Egara*. Le diocèse d'*Empuriæ* fut adjoint à celui de Girone, le diocèse d'*Egara* à celui de Barcelone. La province de Narbonne atteignit alors sa plus grande extension; elle compta jusqu'à treize suffragants: Toulouse, Nîmes, Béziers, Lodève, Uzès, Carcassonne, Agde, Maguelonne, Elne, Girone, Barcelone, Vich, Urgel. — Au x<sup>e</sup> siècle, deux tentatives se produisirent pour reconstituer en Catalogne une province ecclésiastique autonome. L'abbé de Montserrat, Césaire, se fit sacrer évêque de Taragone par les évêques de Galice; il essaya même de faire légaliser sa promotion par le pape Jean XII. Atton, évêque de Vich, réussit temporairement là où Césaire avait échoué: le pape Jean XIII releva, en 977, les droits métropolitains en faveur du siège de Vich. Mais il ne fut pas donné suite à cette entreprise, l'archevêque de Narbonne conserva ses suffragants transpyrénéens jusqu'à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. En 1091, Urbain II reprit un moment le dessein de Jean XIII; puis un nouveau sursis intervint. On attendit que Tarragone, qui était encore en ruines et au pouvoir des Maures, fut reconquise et rebâtie. Cela fait, le pape Gelase II conféra, en 1118, le titre de métropolitain de Tarragone à l'évêque de Barcelone Adegar; après la mort de celui-ci, les deux diocèses furent séparés et la juridiction de Tarra-

gone reprit son ancien fonctionnement, suspendu pendant quatre siècles<sup>2</sup>. »

Voilà pour les provinces d'Arles, de Vienne et de Narbonne. Maintenant quelques mots sur Félix d'Urgel.

Cet hérésiarque, évêque d'Urgel, en Catalogne, enseignait que, selon l'humanité, Jésus-Christ n'était que le fils adoptif de Dieu, comme les hommes sont appelés dans l'Écriture « enfants de Dieu ». Selon Félix, le nom de fils de Dieu n'était qu'une manière d'exprimer plus particulièrement le choix que Dieu avait fait de l'humanité de Jésus-Christ.

Les Musulmans, devenus maîtres de l'Espagne, laissèrent aux chrétiens des juges de leur religion et firent généralement preuve envers les autres cultes d'une grande tolérance. Ainsi, la Péninsule se trouva pleine de juifs, de mahométans, de chrétiens qui cherchaient réciproquement à se convertir. On sait que l'article fondamental de la foi musulmane gît dans l'unité de Dieu. Pour eux, Jésus-Christ n'est qu'un prophète. Au temps de Félix, les juifs espagnols avaient à peu près les mêmes croyances qu'aujourd'hui. Ainsi, mahométans et juifs refusaient à Jésus-Christ le titre de fils de Dieu. Pour leur répondre, sans altérer le dogme, les chrétiens disaient qu'il n'était pas le fils de Dieu par sa nature, mais par adoption. Il paraît que cette réponse, adoptée par des prêtres de Cordoue, était alors assez commune dans la Péninsule. Elipand, évêque de Tolède, qui avait été disciple de Félix d'Urgel, le consulta pour savoir si Jésus-Christ était le fils adoptif ou naturel de Dieu. L'évêque d'Urgel lui répondit que, selon la nature humaine, Jésus-Christ était le fils adoptif ou « nuncupatif » de Dieu, et il soutint cette opinion dans ses écrits, avec force développements et considérations, qu'il serait trop long et d'ailleurs sans profit d'exposer ici. Félix fut condamné par le concile de Ratisbonne (792), où il abjura sa doctrine hétérodoxe, sauf à la reprendre après être rentré dans son diocèse. On le cita successivement aux conciles de Frioul (791), de Ratisbonne (792), et enfin à celui de Francfort (794) où il fut déposé de l'épiscopat, à raison de ses fréquentes rechutes, et relégué à Lyon pour le reste de sa vie, qu'il finit dans ses sentiments hétérodoxes.

Tels sont les faits sur lesquels je tenais à rafraîchir la mé-

1. Abbé DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 229-291.

moire du lecteur. Et maintenant, parlons du concile de Narbonne. Voici d'abord, à ce sujet, la doctrine de M. l'abbé Duchesne :

« Concile de Narbonne sous Charlemagne. — Les dates de ce concile sont contradictoires ; on y marque l'an 788 l'indiction XII (789), l'an 23 de Charlemagne (791) ; Charlemagne y est qualifié d'empereur (801-813). Parmi les raisons pour lesquelles l'assemblée se dit convoquée, deux, l'hérésie de Félix d'Urgel et la situation du diocèse de Vich (Ausona), sont sûrement inventées. Cependant les signatures, au nombre de vingt-huit, toutes d'évêques des provinces de Narbonne, Arles, Vienne, Eauze, ne semblent pas apocryphes. Quelques-unes sont d'évêques de ce temps-là, connus par d'autres documents. Elles auront pu être relevées au bas de quelque privilège, ou même d'un concile réellement tenu à Narbonne vers 790 pour régler des querelles de circonscription comme celles qui mettaient en conflit avec le métropolitain ses deux suffragants d'Elne et de Béziers ; celles-ci sont mentionnées dans le document tel que nous l'avons <sup>1</sup>. »

Ainsi dit M. l'abbé Duchesne. Maintenant, je me hasarde à raisonner pour mon propre compte.

J'ai déjà dit qu'on assigne diverses dates (788, 789, 791, 793) au concile de Narbonne. Les actes dont nous disposons marquent que cette assemblée s'est tenue le 27 juin 788, indiction 12<sup>o</sup> (*anno incarnationis dominicæ DCCLVIII*), de la vingt-troisième année de l'empereur Charles (*indictione XII gloriosissimo quoque domino imperatore Karolo regnante ann. XXIII V. Kal. Jul.* <sup>2</sup>). Or, toutes ces époques se contredisent pour quatre raisons : 1<sup>o</sup> l'année 778 était l'indiction 11<sup>o</sup> ; 2<sup>o</sup> Charlemagne n'était pas encore empereur ; 3<sup>o</sup> il n'obtint l'empire que durant la vingtième année de son règne ; 4<sup>o</sup> les documents contemporains qui font mention de l'hérésiarque Félix d'Urgel, en Espagne, n'attestent nulle part que sa doctrine ait été proscrite au concile de Narbonne, ni qu'il s'y soit rétracté, comme cela aurait dû être, puisqu'il n'y fut pas condamné. Bien plus, il figure parmi les prélats souscripteurs des actes (*Felix episcopus Urgellitanæ sedis subscripsi*). Il n'y a donc pas lieu d'accepter, cette fois, l'opinion contraire

1. Abbé DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, Appendice, 353.

2. MANSI, *Coll. concil.* XIII, 822-826.

de Baluze dans les additions au livre de Marca, *De concordia sacerdotii et imperii*, II, 163. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui croient à la tenue de ce concile, sont pourtant obligés de confesser ce qui suit : « Quoique le fragment qui nous reste soit de 788, on est persuadé <sup>1</sup> cependant que la date a été ajoutée parce qu'elle ne s'accorde pas avec la troisième année du règne de ce prince, et qu'on lui donne d'ailleurs mal à propos le titre d'empereur, ce qui fait que quelques critiques <sup>2</sup> doutent de l'authenticité de ce fragment <sup>3</sup>. »

Voilà déjà des choses bien inquiétantes. Poursuivons.

D'après les actes du concile de Narbonne, vingt-six évêques se seraient réunis dans l'église des Saints Just et Pasteur, sous la présidence de Daniel, métropolitain de cette ville, en présence d'Elipand, archevêque d'Arles. Or, nous savons, par les recherches de M. l'abbé Duchesne, que les métropolitains d'Arles exercèrent un droit de primatie sur tout le Sud-Ouest de la Gaule dans lequel je comprends la future province métropolitaine de Narbonne. Mais si ce droit s'éclipsa vers 419, il est impossible d'admettre que les prélats de cette ville n'en gardassent pas bonne mémoire aux v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup>, vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi je ne saurais admettre qu'au concile de Narbonne dont s'agit, l'un de ces prélats, Elipand, eut laissé Daniel archevêque de Narbonne prendre la présidence du concile, où aurait figuré Arichus, évêque de Toulouse. Mais il est démontré que depuis la conquête de cette ville par Clovis I<sup>er</sup>, ses prélats étaient passés sous la suprématie des archevêques de Bourges et retournés, au ix<sup>e</sup> ou au commencement du x<sup>e</sup> siècle, sous la juridiction des métropolitains de Narbonne. Il faudrait donc admettre sans preuves, sinon sans quelques apparences, que l'évêché de Toulouse était retourné sous l'autorité de l'archevêque de Narbonne, après la conquête de la Septimanie, faite par Pépin aux dépens des Wisigoths. Mais ces apparences sont détruites par les suscriptions de quelques prélats de la province ecclésiastique d'Eauze, dont l'appel et la présence à Narbonne ne peuvent s'expliquer d'au-

1. LE COINTE, *Ann. eccl. Franc.*, ad ann. 791, n<sup>o</sup> 11 et seq. Cf. FLEURY, *Hist. eccles.* IX, 585.

2. PAGI, ad ann. 78, n<sup>o</sup> 11.

3. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. IX, ch. xv.

cune façon. Ce sont Francolinus de Couserans, Asinarius d'Aire-sur-l'Adour, et Abraham Comminges <sup>1</sup>.

A ces motifs de légitime suspicion, ajoutez encore que, de toutes les prétendues décisions du concile de Narbonne, il ne nous reste que celle qui a trait à l'étendue de la juridiction du diocèse de cette ville, alors contestée par Wenedurius, évêque d'Elne, qui réclamait une partie du Razès, et vraisemblablement aussi le Capcir, tandis qu'Alfagarius, prélat de Béziers, revendiquait le territoire sis aux environs de la rivière de l'Orb. Les actes du concile donnent raison à Daniel de Narbonne. S'ils sont faux, comme sembleraient l'indiquer les invraisemblances plus haut signalées, l'intérêt de cette supercherie s'expliquerait aisément par les avantages qui devaient en résulter pour l'archevêché de Narbonne. En ce cas, les noms des prélats souscripteurs, uniquement mentionnés dans la pièce suspecte, et en particulier ceux des évêques de Couserans, d'Aire-sur-l'Adour et de Comminges, sont loin de prouver sans conteste que ces personnages ont réellement existé.

Objection finale. Les évêques du concile de Narbonne décident que le métropolitain de cette ville conservera sa juridiction immédiate sur la ville ou le diocèse d'Ausone et de Vich, dans la Marche d'Espagne. Mais cette décision était absolument inutile, puisque la suprématie dudit métropolitain s'étendait alors sur tous les autres évêchés de ladite Marche. Il est, en effet, amplement prouvé que lors de la conquête de la Tarraconnaise par les Musulmans, Tarragone, sa métropole, fut ruinée, de même que d'autres villes épiscopales, et notamment celle d'Ausonne, sur les ruines de laquelle on bâtit depuis la ville de Vich, en Catalogne. Après les conquêtes des Francs au-delà des Pyrénées, tous les évêchés de Catalogne demeurèrent longtemps soumis aux métropolitains de Narbonne, de même que ceux de l'Aragon et de la Navarre passèrent sous la suprématie des métropolitains d'Eauze, dont les droits passèrent plus tard aux archevêques d'Auch. Ainsi, c'était en vertu d'un ordre établi pour tous les diocèses de Catalogne que les évêques d'Ausone ou de Vich se trouvaient alors suffragants des prélats de Narbonne. Il était donc sans

1. Ego Francolinus Conseranensis episcopus subscripsi. — Ego Asinarius Vicujuliensis, subscripsi. — Abraham Commenensæ (forte *Convenensæ*) sedis episcopus, subscripsi. *Concil. Narbon.* ap. MANSI, *Concil.* XIII, 823-824.

intérêt de statuer spécialement, dans le concile, sur une situation si simple et si correcte.

Dans un passage précité, M. l'abbé Duchesne fait observer que, parmi les vingt-huit évêques qui souscrivirent au concile de Narbonne, certains se trouvent nommés dans d'autres textes. Aucun doute n'est donc permis relativement à cette catégorie de prélats. Il m'en coûterait pourtant d'étendre cette certitude à tous les autres évêques. Sans sortir de notre Sud-Ouest, nous trouvons, en effet, d'assez nombreux exemples de textes fabriqués à des dates plus ou moins anciennes. Pour les rendre plus aisément acceptables, les faussaires y ont introduit la mention de personnages incontestablement historiques. Mais pour tous les autres prélats, abbés et seigneurs y dénommés, nous n'avons d'autres informations que les pièces apocryphes. Reste à savoir s'il n'en est pas de même pour les actes du concile de Narbonne. L'hésitation, pour ne pas dire plus, me semble largement permise. En tous cas, je me demande ce que pouvaient être venus faire là trois évêques de la province d'Eauze, Francolinus de Couserans, Asinaire d'Aire-sur-l'Adour, et Abraham de Comminges? Ils étaient là sans intérêt aussi bien que sans qualité. Ajoutez que leur existence est uniquement attestée par leurs suscriptions aux actes dudit concile. Dans ces conditions, je me demande si les auteurs du *Gallia christiana*, et tous ceux qui ont suivi leurs doctrines, étaient en droit de donner comme d'incontestables personnages historiques les trois prélats susnommés.

§ XIV. LE ROI LOUIS RETOURNE DE GERMANIE EN AQUITAINE (793). — Louis retourna dans son royaume durant l'automne de l'année 793. De là, il s'en alla visiter son frère Pépin, roi d'Italie, emmenant avec lui des troupes, pour concourir à une expédition contre les gens de Bénévent. Puis, les deux rois allèrent trouver Charlemagne, auprès duquel Louis passa l'été, l'automne et l'hiver.

Au-delà des Pyrénées, El Hescham s'inquiétait autant que jamais d'étendre sa domination sur le reste de l'Espagne et sur le midi de la Gaule. Dès 791, il avait organisé son armée, avec quarante mille hommes. Un de ses généraux, Abd el Wahib ben Mongeib, avait marché sur les Asturies, où régnait alors Bermude I<sup>er</sup>, y avait remporté de grands succès et s'en était retourné avec un fort très butin. Vers la même époque, un autre général du roi de Cordoue, Abdalla

ben Abd el Melik, s'était porté contre la Septimanie avec des forces imposantes, et l'avait pillée sans rencontrer de résistance. On a dit que, l'année suivante, Abd el Wahib tomba sur l'une et l'autre Vasconie, dont les habitants terrifiés se retirèrent dans les cavernes des montagnes <sup>1</sup>. Mais je laisse à Conde et à Llorente toute la responsabilité de ces affirmations, qu'ils ne prouvent aucunement. Enfin, et toujours en 792, l'autre armée du roi de Cordoue battit les chrétiens des Asturies. El Hescham, on le voit, avait tiré bon parti des embarras de Charlemagne.

Il est vrai qu'en 793, les Asturiens surprirent les musulmans dans une embuscade et reprirent le butin fait dans leur pays. Mais, sur d'autres points, les Sarrasins poursuivirent leurs avantages. Abd el Melik proclama la guerre sainte, réunit une armée nombreuse, assiégea et prit Gerone, dont tous les habitants furent massacrés. Puis, il franchit les Pyrénées, s'empara, dit-on, de Narbonne, et extermina tous ses défenseurs, en nombre si grand que, selon le dire d'un auteur arabe, « Dieu seul qui les avait créés pouvait en dire le nombre ». Mais la vérité est que les faubourgs seuls de la ville furent pris et saccagés. Cela fait, les Sarrasins se portèrent vers Carcassonne, où les attendait Guillaume, duc d'Aquitaine. Les Musulmans franchirent la petite rivière de l'Orbieu, et la bataille s'engagea, probablement dans la vallée de Villedaigne, un peu en amont de l'endroit où ce cours d'eau tombe dans l'Aude. Mais les meilleures troupes des Aquitains étaient alors en Italie avec Louis. Le duc Guillaume ne disposait que de forces insuffisantes et mal aguerries. Guillaume fut donc battu. Tout ce qu'il put faire, après la défection très probable de plusieurs comtes, fut de ramener jusqu'à Narbonne, et sans être inquiété, les débris de son armée.

Le roi Louis était encore auprès de son père, quand s'assembla le concile de Francfort, où fut jugé, avec le concours du savant Alcuin, l'hérésiarque Félix d'Urgel.

§ XV. RÉFORME DE L'ADMINISTRATION DOMANIALE EN AQUITAINE (795). — Au printemps de l'année 795, Louis se trouvant encore auprès de son père, celui-ci « lui demanda comment il arrivait qu'étant roi il fût si parcimonieux dans son inté-

1. CONDE, *Historia de la dominacion de las Arabes en España*, LLORENTE, *Historia de las Provincias Vascongadas*.

rieur, qu'il ne donnât rien, pas même sa bénédiction, à moins qu'on ne la lui demandât. Il apprit de lui, à cette occasion, que les grands, ne s'occupant que de leurs intérêts privés et négligeant les intérêts publics, les biens de l'État avaient été convertis en propriétés particulières, d'où il arrivait que le prince, seigneur seulement de nom, manquait presque de tout. Voulant donc remédier à cette pénurie, mais craignant que l'attachement des nobles envers son fils n'en souffrit quelque atteinte, s'il leur enlevait, par mesure de prudence, ce qu'ils avaient obtenu de son imprévoyance, Charles envoya auprès de lui ses commissaires, savoir Willebert, qui fut, dans la suite, archevêque de Rouen, et le comte Richard, intendant de ses domaines, avec ordre de faire retourner au service public tous les domaines ruraux précédemment affectés à l'usage du roi : ce qui fut exécuté.

« Cette institution faite, le roi Louis donna aussitôt une preuve de sa sagesse, et mit au jour toute l'humanité qui lui était naturelle. Il décida qu'il passerait ses hivers dans quatre habitations différentes ; de telle façon qu'au bout de trois années écoulées, il choisirait successivement pour séjourner durant l'hiver la quatrième de l'une de ces habitations savoir Doué (*Theotvadum*), Casseuil (*Cassinogilum*), Audiac (*Audiacum*), et Evrogilum<sup>1</sup> » dont la position reste incertaine.

Tout porte à croire que les mesures prises par Charlemagne pour mettre de l'ordre dans les finances de Louis et l'envoi de *missi dominici* en Aquitaine eurent de rapides et bons résultats. Il fut, en effet, arrêté, dès 795, que le roi d'Aquitaine passerait un hiver dans chacune des quatre villas royales, en commençant par Doué. Les approvisionnements militaires (*foderum*, *annona militaris*) avaient donné lieu à des collisions entre les gens de guerre et les habitants de diverses localités, notamment à Ahun dans la Marche. Ces contributions ne restèrent plus désormais à la charge du peuple. Les Albigeois furent aussi délivrés d'un tribut qu'ils payaient en vin et en farine. Les mesures relatives aux approvisionnements militaires furent même jugées si bonnes que Charlemagne les adopta pour son propre compte.

§ XVI. SITUATION DES SARRASINS EN ESPAGNE ET DANS LE MIDI DE LA GAULE APRÈS LA MORT D'EL HICHAM (796-797). — El Hi-

<sup>1</sup> *Vit. Ludov. Pii Imp.*, ap. BOUQUET, VI, 90.

châm, roi de Cordoue, venait de mourir (796), laissant pour lui succéder son fils unique El Hakem, âgé de vingt-cinq ans. C'est à celui-ci que les chroniques chrétiennes donnent le nom d'Aboulaz, qui n'était pourtant qu'un de ses surnoms. Les deux oncles paternels de ce jeune homme, Soliman et Abdalla, convoitaient le pouvoir suprême. Soliman, qui se trouvait alors en Afrique, y recruta rapidement de nombreux aventuriers. Puis, il partit pour Tolède, où son frère comptait force partisans. Mais Abdalla ne voulut prendre aucune résolution avant d'avoir conféré avec Charlemagne. Il partit donc pour Aix-la-Chapelle, où Louis l'accompagna peut-être. En tous cas, il était alors dans cette ville, où le chef musulman eut de nombreux entretiens avec Charlemagne. Ce prince ne semble avoir pris sa résolution définitive qu'au commencement de l'année 797, époque où Abdalla quitta Aix-la-Chapelle en compagnie de Louis qui, sur l'ordre de son père, l'accompagna jusqu'aux défilés des Pyrénées. Puis, le Sarrasin traversa rapidement la Péninsule pour arriver aux bords du Tage, et souleva ses partisans. Aussitôt, son frère Soliman et ses aventuriers africains se portèrent sur Tolède, qui leur fut livrée. Trois autres places tombèrent aussi au pouvoir des rebelles.

En même temps Louis, avec qui ces dispositions avaient été concertées, rassemblait une armée sous les ordres de Guillaume d'Aquitaine. Guillaume reprit Narbonne aux musulmans, franchit les Pyrénées et s'empara, dans la Marche d'Espagne, de plusieurs villes où les Sarrasins tenaient garnison, et notamment de Gerone. Deux chefs musulmans de la frontière, Bakhoul et Aboutahir, essayèrent d'arrêter Guillaume ; mais il les battit complètement, et poursuivit sa route, en longeant le littoral, vers l'embouchure de l'Èbre, où les chefs sarrasins, de ces pays firent semblant de se soumettre. Ainsi, l'armée franque ayant marché sur Lérida, et de là sur Huesca. Les émirs de ces deux villes reconnurent l'autorité du roi d'Aquitaine, et déclarèrent tenir leurs gouvernements sous son obéissance<sup>1</sup>. Sur ces assurances les Francs se retirèrent de devant ces deux places, les réputant ou feignant de les réputer conquises. Les événements posté-

1. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, I, part. II, 30 ; EGENHART, *Ann.* ad ann. 889.

rieurs indiquent fort clairement qu'alors l'émir de Pampelune dut faire comme ceux de Lérida et de Huesca.

Il se passa quelque chose d'analogue à Barcelone, et les suites en furent plus graves. Un Sarrasin plein d'audace, Zaidoun, s'empara du gouvernement de la ville, protestant, devant les chef de l'armée franque, n'avoir fait ainsi que pour rendre Barcelone au roi Louis, dès sa première réclamation. Zaidoun poussa même les choses plus loin. Il alla trouver Charlemagne et déclara se soumettre lui et sa ville, si bien que Louis considéra cette place comme une dépendance de son État <sup>1</sup>.

Tel était l'état des choses entre l'Èbre et les Pyrénées, tandis qu'El Hakem, roi de Cordoue, cherchait à s'emparer de Tolède. Ce fut sous les murs de cette ville qu'il apprit la prise de Narbonne, de Gerone et la marche du duc d'Aquitaine sur Lérida. Son parti fut vite pris. Par ses ordres, un de ses généraux, Foteis ben Soliman, se mit à la tête d'un corps de ses troupes pour renforcer la frontière orientale, tandis le roi poursuivrait en personne le siège de Tolède. Fateis ben Soliman se hâta ; mais il était trop tard. Pour El Hakem, Pampelune, Osca, Lérida, étaient déjà perdues. Dans l'Espagne orientale, l'armée d'Aquitaine poursuivait sa marche victorieuse.

Voilà ce que le général sarrasin, qui se trouvait alors à Saragosse, fit savoir à El Hahem <sup>2</sup>. Sur-le-champ ce prince remit la conduite du siège de Tolède aux émirs de Cordoue et de Mérida, et partit vers les Pyrénées avec un corps formé de cavaliers d'élite. Mais les chrétiens n'étaient plus là. Tous les valis qui s'étaient déclarés sujets du roi d'Aquitaine durent alors reconnaître la souveraineté du roi de Cordoue, qui reprit Gerone, franchit les Pyrénées, fonda sur la Septimanie et poussa jusqu'à Narbonne, faisant, disent les auteurs arabes, décapiter tous les chrétiens qui tombaient en son pouvoir et emmenant prisonniers les femmes et les enfants.

Ces représailles valurent à El Hakem le surnom de Modzifer ou Victorieux. Pourtant elles ne lui profitèrent pas grandement. Tandis qu'il passait et repassait les Pyrénées, ses

1. EGINH., *Ann.*, ap. BOUQUET, V, 212.

2. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, t. 1, part. II, 30.

deux oncles, Soliman et Abdalla, se renforçaient dans l'Espagne méridionale. En 798 et 799, le roi de Cordoue dut employer toutes ses forces et se désintéresser de l'Espagne orientale. Le roi d'Aquitaine profita de cette diversion.

§ XVII. LE ROI LOUIS CONVOQUE A TOULOUSE UNE SECONDE DIÈTE GÉNÉRALE DU ROYAUME D'AQUITAINE (798). — Cette assemblée fut tenue par Louis au commencement de l'année. Alphonse I<sup>er</sup>, roi des Asturies, y envoya des députés, pour y resserrer son alliance avec le roi d'Aquitaine contre les Musulmans. On y vit aussi des messagers de Bakhoul, le chef sarrasin qui naguère avait été battu par les Aquitains, en essayant de leur barrer le passage à la frontière. Ils venaient, au nom de leur maître, demander la paix, et sans doute aussi se concerter avec Louis. Ce Bakhoul avait, dans une partie indéterminée des montagnes voisines de l'Aquitaine, en Cerdagne peut-être <sup>1</sup>, un commandement militaire qui rendait son concours précieux. Je ne saurais dire si ce fut alors, ou dans une autre circonstance, que Hassan, émir de Huesca (Aragon), remit au roi Louis les clefs de cette ville en signe de soumission <sup>2</sup>. Bref, on prépara, dans le plaid de 798, une grande expédition contre les Sarrasins au-delà des Pyrénées <sup>3</sup>.

Vers cette époque, Louis, à peine âgé de vingt ans, épousa à Toulouse Ermengarde, fille du duc Ingeramne <sup>4</sup>.

§ XVIII. EXPÉDITION DU ROI LOUIS EN ESPAGNE (798). — Après son mariage, le roi Louis partit pour l'Espagne, où il reconstruisit Gerone et quelques autres villes, qui furent pourvues de garnisons <sup>5</sup>.

Mais ce prince avait compris qu'afin de s'établir plus solidement au-delà des Pyrénées, il lui fallait avoir, outre Gerone, d'autres places assez fortes pour être à la fois des centres de résistance et des lieux de refuge. Dans les guerres antérieures, bien des villes importantes avaient été détruites ou démantelées. L'utilité de l'expédition de Louis consista donc à occuper d'abord les villes encore existantes ou à peu près détruites, puis à en relever les fortifications et à les pourvoir de garnisons commandées par des chefs francs. Ces chefs

1. *Locis montuosis Aquitanie proximis principabatur. Vit. Ludov. Pii Imp.*, ap. BOUQUET, VI, 90-91.

2. *EGINH., Ann.*, ap. BOUQUET, VI, 23.

3. *ASTRON., Vit. Ludov. Pii Imp.*, ap. BOUQUET, VI, 90-91.

4. *Id., Ibid.*, ap. BOUQUET, VI, 91.

5. *Id., Ibid.* ap. BOUQUET, VI, 91.

étaient placés sous l'autorité d'un comte nommé Borel, qui fut ainsi le premier gouverneur de ces contrées, désignées depuis sous le nom de Catalogne. Alors furent relevées de leurs ruines, Ausone (aujourd'hui Vich), Castro-Seres (aujourd'hui Caserres), ainsi que Gerone. Il semble qu'alors le roi d'Aquitaine, pour mieux assurer la défense, ait aussi placé des comtes et des soldats à Razès et à Fenouillède. Les habitants des villes restaurées reçurent d'importants privilèges, et partant se trouvèrent intéressés à appuyer leurs protecteurs contre les Sarrasins <sup>1</sup>.

§ XIX. PREMIÈRE INCURSION DES NORMANDS EN AQUITAINE (800).

— Le livre de Depping, *Histoire des expéditions des Normands*, publié sous Louis-Philippe, jouit encore, officiellement du moins, d'une certaine autorité. Je la lui conteste en ce qui touche l'Aquitaine, et surtout la Vasconie cispyrénéenne. Il y a là bien des erreurs et des lacunes, que je tâcherai de redresser ou de combler au cours de mes recherches ultérieures.

On sait que les Normands arrivaient de Scandinavie et de Saxe, montés sur leurs embarcations légères. Dès l'époque du Bas-Empire, ils avaient déjà paru sur les côtes de la Gaule. Les rois wisigoths et mérovingiens se bornèrent à repousser leurs attaques. En 720, treize navires chargés de pirates parurent sur les côtes de Flandre, où quelques chaumières furent brûlées. Forcés de regagner leurs embarcations, les Normands tentèrent de remonter le cours de la Seine ; mais ils furent encore chassés. Faisant alors voile au sud, ils arrivèrent à l'île de Bouin, sise dans la baie de Bourgneuf, incendièrent le village et s'en retournèrent chargés d'un grand butin.

En 800, ces forbans infestaient le littoral de toute la Gaule. C'est pourquoi Charlemagne partit d'Aix-la-Chapelle dans le courant du mois de mars. Il visita les côtes, ordonna de rassembler une flotte et de fortifier les postes militaires. Cela n'empêcha pourtant pas les Normands de pousser leurs incursions jusqu'au littoral de l'Aquitaine où ils firent de grands ravages. Mais une centaine de ces pillards fut surprise sur la plage et massacrée par les gens du pays.

§ XX. LE ROI LOUIS VA TROUVER CHARLEMAGNE A TOURS (800).

1. *Vit. Ludov. Pii Imp.*, ap. BOUQUET, VI, 91.

— « L'empereur Charles, trouvant l'occasion favorable (car il n'était inquiété par aucune guerre extérieure), entreprit de parcourir les provinces maritimes de son royaume. Ce que le roi Louis ayant appris, il lui envoya à Rouen, Adhémar, pour le supplier de passer par l'Aquitaine, afin de visiter le royaume qu'il lui avait donné et de venir jusqu'à Casseuil (*Cassinogilus*). L'empereur reçut cette demande avec bonté, en remercia son fils, mais refusa d'y souscrire, et lui ordonna même de venir le trouver à Tours. Son fils obéit, fut accueilli avec les plus grandes félicitations et le suivit, dans son retour en France, jusqu'à Vernon, où il s'en sépara pour retourner en Aquitaine<sup>1</sup>. »

Charlemagne dut séjourner à Tours plus longtemps qu'il ne croyait d'abord. Sa quatrième femme, Hildegarde, y tomba malade, et y mourut le 4 juin de l'an 800. Elle fut ensevelie dans la basilique de Saint-Martin. Le roi des Francs et son fils Louis visitèrent alors la portion la plus voisine du littoral.

§ XXI. LE ROI LOUIS S'EMPARA DE LÉRIDA (800). — En se séparant de son père à Tours, Louis se dirigea sur Toulouse, et y tint peut-être une diète. Puis, il partit en guerre contre les Sarrasins d'Espagne, parmi lesquels la discorde sévissait. Comme l'armée de Louis approchait de Barcelone, Zaidoun, gouverneur de cette ville, alla au-devant de lui et le reconnut pour son seigneur, tout en refusant de le laisser pénétrer dans la ville. Le roi, qui n'était pas assez fort pour s'en emparer, dissimula quelque temps. Puis, il tourna vers la rivière de Llobregat, dont le cours séparait alors la Marche d'Espagne du domaine des Musulmans, poussa jusqu'à Lérida, et s'empara de cette place, dont les remparts furent démolis, aussi bien que quelques châteaux des environs. Cela fait, Louis reprit le chemin de la Gaule par la vallée de la Cinca et arriva devant Huesca, ville de l'Aragon gouvernée par un chef nommé Azam, qui avait prétendu jusque-là reconnaître l'autorité de Charlemagne. Azam refusa néanmoins de livrer la place. En se retirant, Louis ne put que dévaster les territoires voisins.

§ XXII. CHARLEMAGNE PROCLAMÉ EMPEREUR D'OCCIDENT (800). — Toujours en l'année 800, le roi Louis avait formé le projet d'accompagner son père en Italie. Il demeura pourtant en

1. ASTRON. *Vit. Ludov. Pii Imp.*, ap. BOUQUET, VI, 91.

Aquitaine. Charlemagne, qui s'était rendu, au mois d'août, à Aix-la-Chapelle, y tint une diète générale. Puis, il gagna l'Italie à la tête d'une armée, pour y soumettre le duché de Bénévent. Cela fait, il se rendit à Rome, où le pape Léon III le proclama, en grande pompe, empereur d'Occident, le jour de la fête de Noël.

§ XXIII. PRÉTENDU COURONNEMENT DE LOUIS, ROI D'AQUITAINE, DANS LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES (800). — On a prétendu qu'en l'an 800, Louis fut couronné roi d'Aquitaine dans la basilique de Saint-Martial de Limoges <sup>1</sup>. Cette affirmation repose uniquement sur ce fait qu'il existe, dit-on, dans un rituel gothique, un passage relatif à la bénédiction des ducs d'Aquitaine. Ce cérémonial leur aurait été appliqué, après avoir servi d'abord pour le couronnement des rois aquitains. Voici la prétendue traduction de ce passage :

*Ordre de la bénédiction des ducs d'Aquitaine à l'église  
cathédrale de Limoges.*

« Premièrement l'évêque doit venir en habit pontifical avec une chappe de soie, et tous ceux du chœur, aussi vêtus d'une chappe de soie, à la grande porte de l'église, ainsi qu'on a coutume de faire aux processions solennelles, avec le texte des évangiles, encensoirs et eau bénite, et couvert le duc d'un manteau de soie, disant cette oraison : « Dieu tout-  
« puissant, éternel gouverneur des choses célestes et terres-  
« tres, qui as daigné élever ce tien serviteur Richard en la  
« dignité ducal, octroie-nous qu'icelui nous délivre de toutes  
« les adversités, et nous donne paix ecclésiastique, et, par  
« ta bonté, il puisse parvenir à la joie de l'éternel repos. »  
— Le chœur répond : « Amen. » — « Seigneur Dieu, l'opé-  
« ration de l'effet de ta vertu assiste à notre office, afin que,  
« toi ouvrant monsieur notre duc Richard, a eslire en l'hon-  
« neur ducal, étant appuyé de ta grande puissance et garde,  
« il puisse défendre le peuple qui lui est sujet efficacement. »  
« Après, l'évêque lui baille l'anneau de sainte Valérie, en  
disant : « Prenez icelui anneau, et par icelui connaissez en  
« vous la marque de la foi catholique ; car aujourd'hui vous

1. BESLY, *Revue anglo-française*, 1<sup>re</sup> série, t. IV.

« êtes institué duc et prince d'Aquitaine, afin que, étant  
 « heureux en armes et riche en foi, vous vous réjouissiez  
 « au Seigneur des Seigneurs, auquel soit honneur et gloire. »  
 — Répond : « *Amen.* »

« Après, l'évêque lui met le cercle d'or sur la tête, disant :  
 « Dieu éternel tout-puissant, qui avez daigné élever celui  
 « Richard tien serviteur en l'honneur ducal, nous vous sup-  
 « plions de lui donner secours mortel de ce siècle ; qu'il  
 « puisse tellement disposer des sujets au commun salut de  
 « tous, qu'il ne se dévoie du droit sentier de la vérité par  
 « notre Seigneur J.-C. » — Répond : « *Amen.* »

« Après, l'évêque lui présente l'enseigne, disant : « Prends  
 « la verge de la vertu et équité, par laquelle tu dois grati-  
 « fier les bons et épouvanter les méchants, remettre les dé-  
 « voyés au bon chemin, bailler la main à ceux qui sont tom-  
 « bés, disperser les orgueilleux et relever les humbles et  
 « avoir en haine iniquité. »

« Après, le duc, accoutré de telle façon, entrera dans  
 l'église, l'évêque le soutenant et le chœur le suivant ; le chan-  
 tre commencera à chanter cette antienne : *Honor, virtus, etc.*  
 Le duc ira au grand autel et recevra l'épée de la main de  
 l'évêque, et les éperons du doyen, l'évêque disant : « Prenez  
 « le glaive pour la défense de la sainte église de Dieu, qui  
 « vous est divinement ordonnée, et soyez sauvement d'icelui  
 « duquel le psalmiste a prophétisé, disant : Ceinturez votre  
 « épée sur votre cuisse très virilement, afin qu'en icelle, et  
 « par icelui qui est le Seigneur des Seigneurs, vous exer-  
 « ciez la force d'équité et défendiez la sainte église de Dieu  
 « et les fidèles, et les ayez en votre protection, et que vous  
 « ne haïssiez moins ceux qui ont faussé la foi que les enne-  
 « mis du nom chrétien, afin de détruire l'un et l'autre ; que  
 « vous aidiez aux veuves et pupilles avec toute clémence et  
 « douceur ; que vous remettiez les désolés et conserviez ceux  
 « qui sont remis, et preniez vengeance des choses mal dis-  
 « posées avec l'aide de N.-S. J.-C., qui vit et règne avec  
 « Dieu. » — Répond : « *Amen.* »

« Le duc doit louer et promettre, faisant un serment, que  
 selon son pouvoir, il défendra et conservera les droits de  
 l'église de Limoges. Cela fait, il s'en retournera au chœur, et  
 le chantre se mettra en la place du doyen, et le duc en la  
 place du chantre, et ouïra la messe en grande dévotion, en

laquelle l'évêque dira les oraisons : « Dieu, qui disposez de  
« toutes choses par un ordre admirable et les gouvernez par  
« un moyen invisible, nous te supplions nous octroyer que  
« ton serviteur Richard, notre duc d'Aquitaine, ordonne au  
« cours de ce qui doit accomplir, de façon qu'à tout jamais  
« il te soit agréable. » — SUITE : « Dieu tout-puissant, nous  
« te prions nous octroyer que, étant appaisé à cause de ces  
« sacrifices salutaires, ton serviteur Richard soit toujours  
« trouvé capable pour accomplir le devoir de sa dignité, et  
« qu'il soit rendu agréable à la cour céleste. » — Répond :  
« Amen. »

« Cela fait, la messe étant célébrée, devant l'*Agnus Dei* le  
duc retourne à l'autel, et, s'agenouillant devant l'évêque qui  
célèbre, l'évêque disant sur lui cette oraison : « Notre Sei-  
« gneur te bénit et te garde ; ainsi comme il a voulu que tu  
« sois élu duc sur son peuple, ainsi qu'il te fasse heureux  
« en ce monde, et que tu sois participant de la félicité  
« éternelle, et qu'il te donne, contre tous les ennemis visi-  
« bles et invisibles de la foi chrétienne, la victoire triom-  
« phante, et que tu sois le très-heureux fondateur de la paix  
« et repos en plusieurs et divers lieux, et tant que toi tenant  
« le gouvernement d'Aquitaine, le peuple étant sujet à toi,  
« gardant les droits de la religion chrétienne de toutes parts  
« et sources, qu'il jouisse de la tranquillité de la paix, et,  
« l'ayant mis en assemblée des princes bienheureux et nous  
« méritoire, être avec toi en la félicité éternelle. »

« Après, l'oraison s'achève : « Dieu, lequel fais profiter  
« toutes choses à ceux qui t'aiment, donne au cœur de notre  
« duc une affection afin que ses désirs conçus par ton inspi-  
« ration ne puissent par aucune tentation être changés. »  
— Répond : « Amen. »

« Après l'achèvement de la messe, le duc s'en retourne  
derechef à l'autel et offre sa robe ou manteau, son cercle  
d'or, l'anneau et l'enseigne, et cela fait, l'oraison est dite par  
l'évêque comme s'ensuit : « Dieu duquel est toute puissance  
« au ciel et en la terre, nous te prions d'octroyer à notre  
« duc, lequel tu as voulu préférer au peuple par ta permis-  
« sion, qu'il soit gouverné par ta prudence, afin qu'il ne do-  
« mine sur son peuple en orgueil et abus, mais en toute hu-  
« milité et justice provenant de Dieu le père, auquel soit  
« honneur et gloire à tout jamais. » — Répond : « Amen. »

« Autre oraison de suite : « Dieu qui illumines tout homme venant en ce monde par la lumière de ta sapience saluaire, nous te supplions que tu illumines notre duc, afin que, selon ta faveur, il prenne goût aux choses droites et qu'il ordonne les choses fortes. » — Répond : « Amen. »

« Ce bien dûment fait, le duc s'éjouissant en Dieu, par la grâce d'icelui retourne en sa maison, rendant, au jour de la solennité, un jour aux chanoines de ladite église de Limoges, le prix pour un banquet qui leur est dû.

« Les faits contenus en ce chapitre, lequel on a vu de la réception et sacre des ducs d'Aquitaine par l'admonition de son chapitre, Hélias, humble chantre de Saint-Étienne, cathédrale de Limoges, ainsi qu'il l'a entendu dire par gens providés et honorables, a mis élégamment et clairement par plusieurs considérations ; c'est à savoir que, si après il ne puisse être assoupi par oubli avec quelle révérence, et comme on lit ci-dessus, que le duc, à sa nouvelle réception, être orné de ses prémices de sa nouveauté. Semblablement qu'il n'advienne jamais à l'église cathédrale de Limoges d'être frustrée de l'honneur de son droit, au lieu d'être privée de cette dignité, de laquelle, après avoir été privilégiée du temps passé par les institutions de leurs prédécesseurs, excellent, comme l'âge présentement le représente jusque à ce temps. Quant à la notice de ce qui s'ensuit, nous avons bien estimé le public afin qu'il ne puisse par aucune efficace mis en oubliance, mais au contraire en perpétuelle mémoire. Que l'âge présent donc sache et la future postérité connaisse que le prince auquel, par la grâce de Dieu, la dignité ducale doit être dévolue par droit d'héritage devant qu'il mérite être appelé duc.

« Premièrement il doit venir à l'église matrice du Limousin, dédiée à saint Étienne, premier martyr, église cathédrale de la province d'Aquitaine par certaine prérogative de dignité et excellence suprémimente de notre saint Martial, apôtre de notre sauveur J.-C., lequel a gagné à Dieu le duc Etienne, sainte Valérie sa prétendue épouse, laquelle fut héritière et unique fille de Leocadius, premier duc d'Aquitaine, et, comme dit est, ci-devant de son proconsulat. Pour cette considération approuvée et retenue, quiconque sera duc d'Aquitaine et constitué en cette dignité ducale par la grâce de Dieu, premièrement doit prendre sa principauté en la sainte église de Limoges de la manière que s'ensuit.

« C'est une œuvre de Dieu que le seigneur d'Aquitaine, lorsqu'il est élevé à la dignité ducale, soit reçu par l'évêque, premièrement à Limoges, et de tout le clergé en solennelle procession, à laquelle le prince doit venir accompagné de multitude de barons, et s'arrêter hors de l'église, et doit avoir en sa tête une guirlande d'or en manière de cercle, laquelle, lui arrivant, lui sera ôtée de la tête par l'évêque, et sera vêtu d'un manteau de soie qui sera mis à travers d'une épaule à l'autre sous le bras de l'une, et après lui met ledit évêque le cercle d'or sur la tête, et lors il commence à être honoré de la dignité ducale, disant l'oraison à ce propice, et après il doit recevoir de la main de l'évêque l'enseigne, puis après l'anneau de sainte Valérie qui est en la sacristie de l'église de Limoges, il commence à être vêtu de la dignité ducale.

« Ce fait, assistant l'évêque, le prince en entrant dans l'église avec la procession, le chantre commence l'antienne *Honor virtus*, ou bien *Deum time*, ou bien une prose de saint Étienne, *In caelo martyrum primus dux victoriæ*, etc. ; et alors le prince, en signe de la victoire qu'il doit désirer sur les ennemis, durant la procession, couronné du cercle d'or, doit porter de sa propre main l'enseigne et une lance jusqu'à l'autel, et il reçoit de l'évêque une épée engagée, promettant par serment, selon son pouvoir, défendre les droits de l'église de Limoges.

« Alors, selon les anciennes coutumes, il promet fidélité, puis après le doyen lui chausse les éperons, qui signifient qu'il doit être prompt et hâtif pour la défense du peuple qui lui est sujet. Après, l'évêque se préparant pour dire la messe, il est mené au chœur et mis par le chantre en la place du doyen, et doit ouïr la messe dévotement, et devant lui doit être son sénéchal ou autre homme illustre qu'il lui plaira.

« Cependant qu'il ouïra la messe, et durant icelle, le duc doit tenir l'épée qu'il a reçu de l'évêque élevée en haut, et l'étendard étant de l'autre côté ; alors l'office de la messe sera chanté solennellement, avec chantre et sous-chantre et un chanoine qui les assistera durant la messe, eux gouvernant le chœur, lequel office, le *Pater noster* dit, le duc doit venir à la bénédiction épiscopale à l'autel, et incontinent, la messe achevée, le duc en grande révérence doit offrir, à l'honneur de Dieu et en mémoire de la réception de sa dignité, tous les

ornements desquels il avait été honoré, lesquels doivent être préparés par des officiers, et à son retour attendu promptement être rendus ; car, en ce jour de solennité et de joie, toutes choses achevées, il doit bailler toutes et telle procuration aux chanoines de Limoges qu'il appartient à un tel seigneur notre duc, Dieu augmentant en lui les dons de ses grâces. Quand ledit seigneur duc d'Aquitaine est vêtu par l'évêque en la procession d'un manteau de soie, lors le manteau ou chappe duquel il est venu habillé et qu'il a dépouillé, il doit être pris par les gardes de Limoges et être leur ; car, tout ainsi que les dépouilles des gens d'armes, lorsqu'ils exhibent hommage à un seigneur, sont de droit aux valets de chambre, par semblables raisons et conditions les vêtements du duc appartiennent aux parties selon le droit des coutumes <sup>1</sup>. »

Tel est le prétendu cérémonial du *Couronnement de Richard-Cœur-de-Lion comme duc d'Aquitaine à Limoges*. On n'a pas craint d'avancer qu'il était en usage dès l'époque où Louis n'était encore que roi d'Aquitaine. C'est absurde. Nous savons, en effet, que le sacre de ce prince, comme souverain dudit pays, avait déjà eu lieu à Rome, en 781, par le ministre du pape Adrien I<sup>er</sup>. Il est, en outre, prouvé que Louis fut sacré à Rome, comme empereur, en 816, par le pape Étienne IV. Le premier roi d'Aquitaine n'avait donc rien à demander, vers l'an 800, à un simple évêque de Limoges. Et puis, quel incroyable cérémonial dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle ! On y chante l'antienne *Honor, virtus*, remplacée à volonté par *Deum time*, ou par la prose de Saint-Étienne, *In cælo martyrum primus dux victoriæ*. On me blâmerait, et

1. M. ARDANT, *Couronnement de Richard Cœur-de-Lion comme duc d'Aquitaine à Limoges*, dans la *Revue anglo-française*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 192 et s. L'auteur de cette publication y a ajouté la note suivante : « *Noms des rois et des ducs d'Aquitaine qui ont reçu la couronne à Limoges* (d'après le même manuscrit). EUDES I<sup>er</sup>, duc d'Aquitaine (ce duc entoura Limoges de murailles, tours et fossés, et renferma dans son enceinte l'église de Saint-Pierre du Queyroix ; il fit sculpter les lions de pierre, le pape Grégoire III ayant donné des lions pour armoiries aux ducs d'Aquitaine), environ l'an 715. — LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, fils de Charlemagne, roi d'Aquitaine, fonde l'église de *Saint-Sauveur* ou de *Saint-Martial*, vers 801. — PÉPIN, roi d'Aquitaine, vers 817. — CHARLES-LE-CHAUVE, roi d'Aquitaine, l'an 838. — EUDES II, roi, couronné par Rodulphe, archevêque de Bourges, l'an 881. — CHARLES-LE-SIMPLE, roi, par Gautier, archevêque de Sens, l'an 920. — GUILLAUME-TÊTE-D'ETOUPE, duc, l'an 1024. — RICHARD CŒUR-DE-LION, par l'évêque Gerald du Cher, vers 1169. — HENRI-LE-JEUNE au *Court Mantel*, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, couronné dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, l'an 1181. »

à bon droit, si j'insistais davantage sur une telle invraisemblance. Mais est-il même admissible que Richard-Cœur-de-Lion ait été jamais couronné duc d'Aquitaine à Limoges, et surtout dans les conditions ci-dessus décrites? Bordeaux, où siégeait le métropolitain de l'évêque de Limoges, n'était-il pas, au temps de la domination des Plantagenêts, en France, la véritable capitale de l'Aquitaine? L'église cathédrale de cette ville ne date-t-elle pas du temps de cette domination? N'est-elle pas placée, depuis son origine jusqu'à nos jours, sous l'invocation d'un saint éminemment anglais, saint André? N'est-il pas notoire que ladite cathédrale a reçu force libéralités des rois d'Angleterre, et qu'ils y ont tenu maintes réunions importantes? C'était donc là qu'aurait dû se faire, au temps des Plantagenêts, le prétendu couronnement des ducs d'Aquitaine, sur lequel nous ne sommes cependant renseignés par aucun texte authentique. Et puis, toutes les cérémonies décrites, toutes les prières censées faites en cette solennité, ne décèlent-elles pas, une fois de plus, en même temps qu'une époque relativement récente, le faux patriotisme local et la vanité des gens de l'église de Limoges, qui le font tourner à leur profit? Tout cela ne sue-t-il donc pas de toutes parts les réminiscences du cérémonial du sacre des rois de France à l'époque monarchique? En faut-il donc davantage pour démontrer que le texte ci-dessus a été forgé par le chantre Hélias, ou par un inconnu qui lui en a attribué la paternité? Enfin, le faussaire ne confesse-t-il pas lui-même avoir interrogé, avant d'écrire, les souvenirs de « gens providés », et par suite n'avoir eu sous la main aucun document ancien? Ainsi, nous sommes présentement en face d'un de ces faux qui fourmillent dans l'histoire du Limousin, et surtout de l'église de Limoges, comme la légende de saint Martial, le prétendu tombeau de Têve-le-duc (Gaifier, duc d'Aquitaine), etc., etc., etc. Par les Annales de Saint-Bertin, la véritable histoire atteste cependant qu'un sacre eut réellement lieu à Limoges en 858. C'est celui de Charles, dit l'Enfant, fils de Charles le Chauve.

§ XXIV. ZAIDOUN, GOUVERNEUR MUSULMAN DE BARCELONE, EST FAIT PRISONNIER (801). — Après avoir passé l'hiver en Aquitaine, le roi Louis partit au printemps suivant pour aller assiéger Barcelone, que le gouverneur musulman Zaidoun avait refusé de lui remettre l'année précédente. A l'annonce

de cette entreprise, Zaidoun effrayé prit probablement conseil d'un homme dévoué du roi d'Aquitaine. Ce confident lui suggéra l'idée de quitter la ville et d'aller trouver Louis qui, sans doute, lui ferait grâce. Mais à peine arrivé à Narbonne, Zaidoun fut reconnu, arrêté et mené d'abord au roi d'Aquitaine puis à Charlemagne qui le condamna à un exil perpétuel. Les Musulmans de Barcelone avertis élurent pour chef Hamar ou Hamur, parent de Zaidoun, et se préparèrent à la résistance <sup>1</sup>.

§ XXV. LOUIS CONVOQUE A TOULOUSE UNE NOUVELLE DIÈTE GÉNÉRALE. — RÉVOLTE ET CHATIMENT DES VASCONS DU COMTÉ DE FEZENSAC (801). — En 801, dit le biographe de Louis le Débonnaire, ce prince, « ayant convoqué à Toulouse une diète générale de la nation, y délibéra sur l'état présent des choses. En effet, Burgundio étant mort, son comté de Fezensac (*comitatus ejus Fidentiacus*) fut donné à Liutard. Les Vascons (*Wascones*), mécontents de ce choix, se livrèrent à de tels désordres, qu'ils firent périr par le fer une partie des hommes du nouveau comte, et firent mourir le reste par le feu. Appelés en jugement, ils refusèrent d'abord d'obéir. Mais, forcés enfin de venir se défendre, ils subirent la peine que méritait une telle audace, et quelques-uns, condamnés par la loi du talion, périrent par le feu <sup>2</sup> ».

Un autre auteur du temps, le poète Ermold le Noir, nous atteste que l'on traita aussi, dans l'assemblée de 801, d'une très prochaine expédition contre les Sarrasins d'Espagne. Voici la traduction de cette partie du texte.

« Magnanimes grands, dit le roi Louis, vous que Charles a préposés à la garde des frontières de la patrie, et qui, par vos services, vous êtes rendus si dignes de cette récompense, le Tout-Puissant n'a daigné vous élever au faite des honneurs que pour vous mettre à même de pourvoir aux besoins de vos peuples, conformément aux anciennes lois. L'année

1. *Vit. Ludov. Pii Imper.*, ap. BOUQUET, VI, 91.

2. Ipso tempore, Ludovicus Rex, coacto populo regni sui Tolosæ, de his quæ agenda videbantur tractans deliberabat. Burgundione namque mortuo, comitatus ejus Fidentiacus Liutardio est attributus. Quam rem Wascones moleste ferentes, in tantam erupere petulantiam, ut etiam homines illius alios ferro perimerent, alios igne comburerentur. Qui vocati cum primum venire detrectarent, quoque modo ad causam dicendam venerunt, et pœnas delictis pro talibus ausis dederunt, ita ut quidam talionis lege igni conflagrarent. *Vit. Ludov. Pii Imperat.*, ad ann. 801, ap. BOUQUET, VI, 92-93.

revient, après avoir parcouru son cercle. Voici le moment où les nations se ruent sur les nations, et courent aux armes avec des tentatives de succès partagés. La guerre est chose bien connue de vous; mais nous l'ignorons. Dites-nous donc votre avis et quelle route il faut suivre.

« Ainsi parle le roi. Contre ce projet, s'élève Loup Sanche, dans l'intérêt de sa nation. Sanche, prince des Vascons, (*Wasconum princeps*), se sentait fier d'être l'homme de Charles, et surpassait tous ses ancêtres en esprit et en fidélité <sup>1</sup>.

« Roi, dit-il, à toi l'autorité, à nous l'obéissance. De ta bouche découle tout sage conseil. Si cependant cette affaire est entreprise, certainement, je resterai paisible et tranquille. » Après le chef Vascon, Ermold le Noir fait parler Guillaume, duc de Toulouse (*Duxque Tolosana fatur Vilhelmus ab urbe*), lequel estime, au contraire, qu'il faut marcher contre les musulmans.

Tels sont les deux seuls témoignages qui nous renseignent sur la diète convoquée à Toulouse en 801. Il importe donc de les commenter. Voici, d'abord, ce qui concerne le passage du biographe de Louis le Débonnaire.

Les mesures arrêtées en 801 contre les Vascons du Fezensac montrent bien que leur révolte était antérieure à cette date. Elle devait remonter à peu près à l'année précédente (800), car il n'est guère admissible que Louis se fut longtemps résigné à ne pas châtier les rebelles. Je tiens donc pour démontré qu'à cette époque, c'est-à-dire vingt-deux ans seulement après la création du royaume d'Aquitaine, le Fezensac formait déjà un comté. Certes, il serait téméraire d'affirmer que Burgundio, qui le régita avant Liutard, fut un Vascon. Mais il possédait assurément les sympathies de ses administrés, puisque les chroniqueurs du temps ne signalent aucune rébellion contre lui. Ce Burgundio, nommé d'ailleurs incidemment, à propos d'une sédition, devait par conséquent être comte de Fezensac depuis un temps plus ou moins long, ce qui réduit encore, dans une mesure indéterminée, j'en conviens, l'intervalle de vingt-trois ans, dont je viens de parler. C'est pourquoi je n'hésite pas à croire que la créa-

1. Hæc Rex. Atque Lupus fatur sic Santio contra,  
Santio qui propriæ gentis agebat opus,  
Wasconum princeps, Caroli nutrimente fretus,  
Ingenio atque fide qui superabat avos.

ERMOLD. NIGELL., *De reb. Ludov. Pii*, I, 9-152 ap. BOUQUET, VI, 45.

tion du comté de Fezensac est contemporaine de celle du royaume d'Aquitaine. Quant à Liutard, successeur de Burgundio, son nom décèle incontestablement un étranger au pays. Nous retrouverons plus bas ce personnage au siège de Barcelone.

M. Longnon suppose que les noms de Fezensac, *Fedentiacus*, ou mieux *Fidentiacus*, d'Armagnac, *Armaniacus*, d'Astarac, *Asteriacus*, ont été formés des noms d'hommes *Fidentius*, *Artmannus* et *Asterius*<sup>1</sup>. Mais où sont les textes qui pourraient colorer tant soit peu cette ingénieuse doctrine? Je serais bien heureux de les connaître. Assurément, M. Longnon n'affirme pas expressément que *Fidentius*, *Artmannus* et *Asterius* furent les premiers comtes de Fezensac, d'Armagnac, et d'Astarac, ni que ces comtés remontent par conséquent à l'époque carolingienne. Cela n'est vrai que pour le Fezensac, lequel donne plus tard son nom à une circonscription féodale dont les démembrements successifs sont assez connus.

M. Longnon me semble pourtant les ignorer, ainsi que plusieurs autres choses concernant notre Gascogne, sur laquelle il m'a d'ailleurs verbalement dénié, depuis mes récentes et courtoises observations, la moindre compétence en fait de géographie historique. A la bonne heure. En attendant qu'il mette, pour mon profit, ses critiques en forme, je continuerai les miennes autant de fois que je serai dans cette pénible nécessité. Peut-être même ferai-je bien de discuter désormais sa doctrine sans désigner le docteur. Mais à présent je n'ai qu'à tirer parti du passage du biographe de Louis le Débonnaire concernant la diète de Toulouse et le châtimement des Vascons du Fezensac révoltés. Quant au texte précité d'Ermold le Noir, relatif à la même assemblée, je crois préférable de ne le commenter que dans le paragraphe suivant.

En clôturant celui-ci, j'affirme, sauf à le prouver, dans un mémoire ultérieur, que le comté carolingien de Fezensac englobait les territoires plus tard désignés, durant les périodes féodale et monarchique, sous les noms de comtés de Fezensac (définitivement réduit), d'Armagnac (restreint à l'archiprêtré de même nom), d'Astarac, de Pardiac, de Gaure, la vicomté de Fezensaguet (moins la partie située

1. LONGNON, *Atlas histor. de la France*, Texte explicatif des Planches, deuxième livraison, 153.

sur la rive droite de l'Arrats), et celle de Magnoac, passée de bonne heure aux comtés d'Aure, et ensuite à celui des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Nestes, et Barousse).

§ XXVI. SIÈGE ET PRISE DE BARCELONE (801). — Sous la domination sarrasine, Barcelone était toujours un port des plus commerçants, une riche cité, ceinte de solides remparts, qui, sans doute, remontaient au temps de la domination romaine. Dans la guerre entre musulmans et chrétiens, cette place avait une grande importance. C'était de là que partaient toutes les expéditions contre la Septimanie. Devant ce boulevard sarrasin de l'Espagne orientale, étaient venus déjà se briser les efforts de plusieurs généraux du roi d'Aquitaine, et notamment ceux de Guillaume, duc de Toulouse. Il semble, d'ailleurs, que les chrétiens de Barcelone faisaient alors cause commune avec les mahométans.

Quand ils n'essayaient pas encore de s'emparer d'une place si avantageuse, les chefs aquitains ne manquaient pas de venir souvent ravager les territoires environnants, brûlant les moissons en juin, détruisant la vendange en septembre. N'importe. Les Barcelonais ne voulaient pas de la domination de Louis.

Par suite des dispositions arrêtées à la dernière diète de Toulouse, le roi rassembla donc une armée considérable composée de Poitevins et de soldats des autres parties de l'Aquitaine, Vascons cispyrénéens, Bourguignons, Bretons, Provençaux et Goths <sup>1</sup>. A leur sortie d'Aquitaine, les troupes réunies furent divisées en trois corps. Le premier, mis aux ordres de Rostaing, nommé comte de Gérone, fut chargé du siège de Barcelone. Le second, commandé par Guillaume, duc de Toulouse, secondé par des seigneurs d'importance, Hisimbard et autres, devait se placer au-delà de la place à investir, pour arrêter les secours envoyés par l'ennemi. Enfin, le troisième corps, dirigé par le roi en personne, demeura dans le Roussillon, pour observer les événements et se porter, au besoin, soit en avant, soit en arrière.

Dans le corps d'armée du duc Guillaume, figurait à l'avant-garde Bahloul, ce musulman que nous avons déjà vu, vers

1. *Chron. Moissac.*, ad ann. 801, ap. BOUQUET

...per campos stabulat diffusa juvenus.

Francus, Wasco, Getha, sive Aquitanica cohors.

ERMOLD, NIGELL., ap. BOUQUET, VI, 18.

798, gouverneur d'un territoire situé dans le nord de l'Espagne, et qui, depuis deux ans, était passé au parti du roi d'Aquitaine. Sous les ordres de Bahloul, marchaient toutes sortes d'aventuriers, chrétiens, musulmans, montagnards des Pyrénées, attirés par l'appât du pillage. Avec eux, cet émir tenta un coup de main heureux contre Tarragone, d'où il s'élança maintes fois pour piller les musulmans des régions voisines.

Certains annalistes admettent qu'avant l'arrivée de l'armée aquitanique, Zaidoun était tombé au pouvoir de Louis le Débonnaire.

Ainsi le déclare le biographe anonyme de ce prince <sup>1</sup>, suivi par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Au contraire, d'autres chroniqueurs semblent bien dire que ce sarrasin fut fait prisonnier durant le siège de Barcelone. Ferreras, dans son *Historia de España*, et Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale*, ont adopté la seconde opinion. La solution de ce problème étant de nul intérêt pour l'histoire de la Gascogne, je n'ai pas à m'en inquiéter spécialement. Je poursuis donc mon récit, en me plaçant dans la seconde hypothèse <sup>2</sup>.

Dès qu'il apprit que les chrétiens marchaient sur Barcelone, Zaidoun se hâta de pourvoir la place de vivres et d'assurer sa défense. Il fit avertir aussi El Hakem, kalife de Cordoue, qui avait promis des secours et qui déjà s'occupait de lever une armée pour l'Espagne orientale. Cependant, d'après les historiens arabes, El Hakem n'aurait pas tenu sa promesse. Les chroniqueurs chrétiens affirment, au contraire, qu'il dépêcha des troupes. Mais le général qui les commandait, apprenant que le duc Guillaume barrait la route, rebroussa chemin, et se porta sur les Asturies, où il fut complètement battu par le roi Alfonse le Catholique.

A cette nouvelle, Guillaume tira vers Barcelone, prit le commandement général de l'armée franque, se hâta d'investir la place, et poussa vigoureusement le siège. Bientôt arriva Louis, avec son corps de réserve. La ville résistait toujours. Mais, le gouverneur Zaidoun, étant sorti, pour réclamer du secours, tomba, dit-on, aux mains des assiégeants, et Barce-

1. ASTRON., *Vit. Ludov. Pii Imperat.*, ad ann. 801, ap. BOUQUET, VI, 92.

2. *Ann. Franc.* ap. BOUQUET, VI, 23; *Chron. Moissac.*, ap. BOUQUET, V, 81.

lone capitula. Le roi d'Aquitaine y laissa pour la gouverner, ainsi que les contrées environnantes, le comte Béra, avec une garnison de soldats Goths, fournie par la Septimanie et la Marche d'Espagne.

Aussitôt maître de Barcelone, Louis dépêcha vers son père le comte Bigo, pour lui annoncer la nouvelle et lui remettre, avec une part du butin, l'ancien gouverneur Zaidoun. Arrivé à Lyon, Bigo y rencontra Charles, frère aîné du roi d'Aquitaine, qui marchait avec une armée de Francs. Charlemagne, inquiet du siège entrepris, envoyait à son fils ce renfort de troupes, qui ne poussèrent pas plus loin vers le Sud, et regagnèrent l'Austrasie.

Le comte Bigo trouva Charlemagne revenu d'un voyage à Rome, où il avait été couronné empereur d'Occident par le pape Adrien. Charlemagne traita Zaidoun en rebelle, et le condamna à l'exil. Quant à Louis le Débonnaire, il passa l'hiver en Aquitaine, laissant les Sarrasins si abattus par ses succès, qu'il demeura deux ans sans recommencer ses attaques.

Dans son récit du siège de Barcelone, Ermold le Noir nous montre cette place investie par une nombreuse armée. « Avant tous les autres, accourt le fils de Charles à la tête d'une troupe brillante, et lui-même guide les troupes qu'il a réunies pour la destruction de cette ville. De son côté, le prince Guillaume (*Princeps Vilelm*) plante ses tentes : ainsi le font Héribert, Liuthard (*Liuthard*), Bigo et Bero, Sanche (*Sancio*), Libulf Hildebert, Hisimbard, et plusieurs autres <sup>1</sup>. »

Au cours du précédent paragraphe, j'ai réservé, comme on sait, pour celui-ci le passage d'Ermold le Noir concernant les rôles de Guillaume, duc de Toulouse, et de Loup Sanche, prince des Vascons, à la diète de 801. Il s'agit maintenant de commenter ce texte, en même temps que celui que je viens de traduire concernant le siège de Barcelone.

Et d'abord, débarrassons-nous vite de Liuthard (*Liuthard*), ou Liuthard, qu'Ermold le Noir signale parmi les chefs de l'armée assiégeante. Ce personnage est évidemment le même que le comte de semblable nom donné par le biographe de Louis

1. Parte suæ Princeps Vilelm tentoria figit,  
Heriperth, Liuthard, Bigoque siveque Bero,  
Santio, Libulfus, etc. Hilthibret atque Hisimbard,  
Sive alii plures...

ERMOLD. NIGELL., *De gest. Ludov. Pii*, ap. BOUQUET, VI, 18.

le Débonnaire comme le successeur de Burgundio à titre de comte de Fezensac. La sédition des gens de ce pays avait donc été, je le répète, réprimée par le roi d'Aquitaine avant de partir pour le siège de Barcelone. La chose lui était, d'ailleurs, bien facile, vu l'importance des forces convoquées par ce prince contre les musulmans. Ce Liutard était un comte, mais pas plus, comme l'étaient aussi Héribert, Bigo, etc., parmi lesquels il figure dans le récit d'Ermold le Noir.

Ce poète nous donne, au contraire, Loup Sanche (*Lupus Santio*, — *Santio*) comme un personnage d'une bien autre importance. Le prince des Vascons (*Wasconum princeps*) est l'homme, le serviteur de Charlemagne (*Caroli nutrimine fretus*). Dans l'avis qu'il donne à la diète, ce seigneur, tout en surpassant ses aïeux par son intelligence et par sa fidélité envers Charlemagne et Louis (*ingenio atque fide qui superabat avos*), s'inspire néanmoins de l'intérêt des gens de son pays (*qui propriæ gentis agebat opus*). Il n'est point partisan d'une expédition en Espagne. Mais, si l'entreprise a lieu, Sanche promet de rester paisible et tranquille (*parte mea, testor, pax erit atque quies*). Qu'es-ce-à-dire? Ce seigneur refuse-t-il de prendre part à l'entreprise? Pas le moins du monde. Le vers ainsi interprété, comme on n'a pas craint de le faire, est démenti par tout l'ensemble du passage précité, comme par la présence dudit Sanche sous les murs de Barcelone. Mais ce seigneur était bien contre l'expédition, acceptée de grand cœur, au contraire, par Guillaume, duc de Toulouse. Notez que, dans le récit d'Ermold le Noir, le roi d'Aquitaine ne laisse parler que ces deux personnages, que le grand poète donne le titre de duc (*dux*) à Guillaume et celui de prince (*princeps*) à Sanche. Ce dernier titre, que du reste je ne veux pas exagérer, ne revient pas, il est vrai, dans le second passage, où l'armée franque nous est montrée campant sous les murs de Barcelone. Ici notre personnage est simplement appelé Sanche (*Santio*). Mais il faut bien, en ce cas, tenir compte des exigences de la métrique. Sanche était donc un personnage important, dont les aïeux avaient servi Charlemagne, comme il le faisait lui-même, en se montrant encore plus fidèle. Parmi ces aïeux, nous devons incontestablement comprendre Lupus ou Loup, duc bénéficiaire de Vasconie, qui livra à Charlemagne, en 769, l'aventurier Hunald coupable d'avoir provoqué l'insurrection de l'Aquitaine.

Mais, s'il en fut ainsi, pourquoi donc ne pas compter Sanche au nombre des ducs de la Vasconie carolingienne? Pourquoi, dès lors, ne pas admettre que le duché bénéficiaire de Vasconie, tel qu'il exista certainement, à dater de 602, sous les rois mérovingiens, ne fut pas supprimé au temps des rois d'Aquitaine? Voilà pourtant ce que je n'oserai jamais faire, et cela pour diverses raisons difficiles à donner ici dans toute l'étendue nécessaire pour en assurer le bon effet. Je prie cependant le lecteur de se souvenir qu'au nom de la théorie générale, Fustel de Coulanges nie l'existence de véritables et permanents duchés durant la première et majeure partie de la période carolingienne. Je me permets d'ajouter, en ce qui concerne notre Sud-Ouest, que si Chorson, Guillaume, etc., sont qualifiés tantôt du titre de comte (*comes*), tantôt de celui de duc (*dux*), cela tient à ce que le comté de Toulouse avait une étendue considérable, que son chef-lieu était la ville la plus importante de la Gaule méridionale, et que bon nombre des gouverneurs dudit comté furent souvent investis, sous l'influence des nécessités politiques, de pouvoirs bien supérieurs à ceux des comtes pourvus de médiocres districts.

Voilà pour les ducs ou comtes de Toulouse à l'époque carolingienne. Or, durant la même période, existait, entre la Garonne et l'Adour, un autre comté d'étendue exceptionnelle, englobant les évêchés de Bazas, d'Aire, et toute la portion du diocèse de l'évêché primitif de Dax, située au nord de l'Adour, auxquels vint s'ajouter plus tard le diocèse ou comté de Bordeaux. Avant cette annexion, les gouverneurs de ce vaste territoire sont déjà qualifiés, tantôt de ducs, tantôt de comtes, dans les textes contemporains. Évidemment, cela ne peut provenir que de la grande étendue du territoire administré par ces officiers.

Telle est donc la première raison de croire que Sanche Loup gouvernait le comté de Grande Vasconie. Voici la seconde. Liutard était alors pourvu, dans notre Sud-Ouest, du comté de Fezensac. D'autre part, nous avons la preuve qu'il existait alors un comté de Bigorre, et un comté de Vasconie Citérieure englobant au minimum tout le Pays Basque français actuel, la portion de la vallée de la Bidassoa sise sur la rive gauche de ce petit fleuve côtier, et probablement aussi tout le versant nord des Pyrénées occidentales confinant à l'Espagne vers le Sud, et à la Bigorre

vers l'Est. Il est enfin prouvé qu'à cette époque les anciennes cités ou diocèses de Comminges et de Couserans ne compaient plus comme circonscriptions Vasconnes. Sanche Loup ne pouvait donc gouverner que le comté de Grande Vasconie. Voilà peut-être pourquoi Ermold le Noir le qualifie de *princeps*, et pourquoi les chroniqueurs carolingiens donnent à certains de ses successeurs tantôt le titre de duc, et tantôt celui de comte.

Mais quelle était l'origine de ce Sanche Loup? Voilà ce dont ne s'est enquis aucun de nos devanciers, et ce qu'il y a pourtant grand intérêt à savoir.

Très hardiment, j'affirme que Sanche Loup était fils de Lupus ou Loup, duc bénéficiaire de Vasconie, qui livra à Charlemagne, en 769, Hunald, chef des Aquitains insurgés.

Voici mes preuves.

Oihenart et Marca ont amplement démontré qu'à l'époque mérovingienne, et durant les premiers siècles de la période féodale, les seigneurs de notre Sud-Ouest sont très souvent désignés par leur nom propre au nominatif, suivi de celui de leur père mis au génitif. Exemples : *Lupus-Aznarii*, *Sanctio-Sanctionis*, *Arnaldus-Lupi*, etc., c'est-à-dire Loup fils d'Aznar, Sanche fils de Sanche, Arnaud fils de Loup, etc. Or, dans les deux passages d'Ermold le Noir, le nom de *Santio* ou Sanche revient deux fois. La première, il est rattaché au nom de Loup (*Atque Lupi fatur sic Santio contra*). La seconde, il est fourni au nominatif (*Santio*) avec les noms d'autres personnages. Ce seigneur porte donc bien, de son chef, ce nom de *Santio* ou Sanche, qu'on voit apparaître dès l'époque wisigothique. Dans le premier passage d'Ermold le Noir, *Santio* est séparé de *Lupi* par le mot *fatur*. C'est le rythme du vers qui l'exige. La chose, d'ailleurs, est sans importance, puisque, selon l'usage du temps, *Lupi* au génitif ne peut désigner que le père de *Santio*.

Ainsi, le prince des Vascons dont parle notre poète se nommait bien *Santio Lupi* ou Sanche Loup, et son père s'appelait Lupus ou Loup.

Il s'agit maintenant de prouver que ce Loup était le même que le duc bénéficiaire de Vasconie qui, en 769, livra Hunald à Charlemagne.

Ici, je constate tout d'abord que le père du prince des Vascons, en 801, se nommait Loup, comme le duc bénéficiaire

de Vasconie en 769. Cette similitude mérite déjà, ce me semble, d'être prise en sérieuse considération. Poursuivons. Le Loup de 801 comptait une lignée d'ancêtres (*avos*), qu'il surpassait en fidélité (*fide*) envers les princes francs, non seulement de race carolingienne, mais aussi de lignée mérovingienne. Il serait absurde, en effet, de supposer une longue série de ducs bénéficiaires de Vasconie durant les vingt-trois ans qui séparent l'existence constatée de Lupus, duc de Vasconie en 769, de la création du royaume d'Aquitaine en 778. Donc, sous les derniers Mérovingiens, les ancêtres du prince des Vascons de 801 commandaient dans leur duché, en vertu d'une hérédité, non pas de droit, mais de fait. La chose n'a, d'ailleurs, rien de surprenant, puisque nous la voyons se reproduire, entre 718 et 769, dans le duché bénéficiaire d'Aquitaine, successivement gouverné par Eudes, par son fils Hunald, et par Gaifier, fils de Hunald, dont le domaine séparait la Vasconie de la Gaule transligérienne. Ainsi, les ancêtres de Sanche Loup se trouvaient dans une situation encore plus favorable qu'Eudes, Hunald et Gaifier pour se transmettre l'autorité de père en fils. Ici, sans doute, les dates précises font défaut. Mais tout semble bien indiquer qu'il devait déjà en être ainsi dès le commencement du VIII<sup>e</sup> siècle.

Revenons à Sanche Loup. Il était l'homme de Charlemagne (*Caroli nutritine fretus*), son serviteur, son *nutritus regis*. Notez qu'entre 769, époque où Loup, duc bénéficiaire de Vasconie, livra Hunald à Charlemagne, et 778, date de la création du royaume d'Aquitaine, l'intervalle n'est que de neuf ans. Il est de vingt-trois à partir de 778 jusqu'à l'année 801, date de l'expédition contre Barcelone. Total : trente-deux ans. Ce dernier chiffre n'a rien que de fort naturel. Loup Sanche, en effet, n'était assurément qu'un jeune garçon vers 769. Son père Loup dut assurément conserver ses fonctions après qu'il eut livré son hôte Hunald au roi Franc, c'est-à-dire en 769. Il n'y avait aucun motif de se défier de lui et de lui retirer son gouvernement. Et puis, si cela avait eu lieu, le biographe de Louis le Débonnaire n'aurait certes pas manqué d'ajouter ce renseignement à ceux qu'il nous fournit sur la révolte de Hunald et sur sa retraite auprès du duc Loup. Ainsi, ce dernier conserva ses fonctions après 769. Combien de temps les garda-t-il? Sur ce point les textes

sont muets. Mais le simple bon sens indique suffisamment que, soit sous Loup, soit sous son successeur, le duché bénéficiaire de Vasconie créé en 602, dut persister jusqu'à l'érection du royaume d'Aquitaine. Il est inadmissible, en effet, qu'à cette dernière date Charlemagne n'ait pas organisé dans notre Sud-Ouest, comme ailleurs, le nouvel État, soit en substituant aux anciennes cités mérovingiennes des comtés exactement équivalents, soit en en formant d'autres, sans tenir compte de la géographie politique en usage sous les derniers successeurs de Clovis. Ainsi, de deux choses l'une : si Loup n'était pas encore mort en 778, il ne conserva désormais qu'une partie de son ancien gouvernement ; si, au contraire, son fils Sanche Loup lui avait déjà succédé, il dut, à la date indiquée, subir la même situation. Mais, quoi qu'il ait pu advenir à ce sujet, et sans préjudice des autres raisons déjà données, l'intervalle entre 769 et 801 est assez restreint pour ne pas permettre de supposer que Sanche Loup n'a pas succédé directement à son père Loup, soit comme duc de Vasconie jusqu'en 778, soit seulement comme comte d'une portion de ce pays. Tout le désignait, d'ailleurs, pour être très favorablement traité. Aussi, le voyons-nous pourvu du Comté de Grande Vasconie en 801.

Les deux textes précités d'Ermold le Noir contiennent donc, sur la situation de notre Sud-Ouest entre 769 et 778, des renseignements précieux. Notez bien que le poème d'où je les ai tirés est certainement une œuvre historique, dont maintes parties nous sont confirmées par les autres chroniqueurs du temps. Si un homme tel qu'Oihenart avait connu ce document, il en aurait, à coup sûr, tiré parti, pour ajouter à sa bonne doctrine, et pour se garder de certaines erreurs, auxquelles son ignorance sur ce point le vouait fatalement. Quant aux annalistes qui pouvaient tirer parti du poème, je ne vois pour eux qu'une excuse. C'est que, sauf Marca et Auteserre, nul d'entre eux n'est marqué au signe d'une haute vocation, et que l'ensemble de leurs travaux, y compris surtout les miens, ne vaut pas quarante des bonnes pages d'Oihenart. Il faut donc absoudre cet érudit d'avoir fait de Lupus, duc bénéficiaire de Vasconie en 769, et père de Sanche Loup, un comte de Vasconie Citérieure. Le comté de ce nom n'apparaît, en effet, sous ce nom (*Vasconiæ Citerior*), qu'en 836, et, de plus, nous avons la preuve que, durant la basse

époque mérovingienne, ce futur district se partageait entre les cités épiscopales de Dax, d'Oloron, et peut-être de Béarn <sup>1</sup>.

Admettons donc qu'en 801, c'est-à-dire vingt-trois ans après l'érection du royaume d'Aquitaine, Sanche Loup, fils de Loup, duc de Gascogne en 769, était déjà pourvu du comté de Grande Vasconie. Ainsi, il n'est pas téméraire de reporter l'origine du nouvel État à la création de ce comté. Mais il est assez clair que, si Loup vivait encore en 778, ce personnage ne conserva de son ancien duché que le territoire constituant désormais le comté de Grande Vasconie. Si, au contraire, ce personnage était déjà mort, il arriva certainement de deux choses l'une : si Sanche Loup était trop jeune en 778 pour obtenir le comté de son père, il dut avoir un devancier ; dans l'hypothèse contraire, il devint comte à une date indéterminée, mais évidemment comprise entre 778 et 801.

§ XXVII. PRISE DE BARCELONE ET CONQUÊTE DE LA CATALOGNE (801). — Informé des résolutions du roi d'Aquitaine à la diète de Toulouse, El Hakem, kalife de Cordoue, se hâta d'envoyer une armée au secours de Barcelone, défendue par le gouverneur Zaidoun. Mais le duc Guillaume barrait le chemin, tandis qu'Alfonse, roi des Asturies, tombait sur les derrières de l'armée musulmane, et la dispersait. Finalement, Barcelone dut capituler, et la Catalogne fut soumise. Pourtant ce grave échec ne découragea pas El Hakem. Impuissant à secourir Zaidoun, il se dirigea sur Saragosse, en suivant les bords de l'Èbre, vers Tarragone, dont Balhoul, chef musulman révolté, avait fait sa principale forteresse. Balhoul n'hésita pas à marcher au-devant de son ennemi ; mais il fut vaincu, fait prisonnier et décapité. El Hakem occupa ensuite Tarragone et revint de là à Cordoue, en passant par Pampelune, où il séjourna quelque temps. Ce fut peut-être alors que les Vascons transpyrénéens s'allièrent avec les musulmans. Aucun texte ne témoigne, j'en conviens, qu'il en fût ainsi. Mais il est difficile d'expliquer d'autre façon certains événements postérieurs.

§ XXVIII. SITUATION DES SARRASINS APRÈS LA PRISE DE BARCELONE (801). — On a déjà vu qu'un général d'El Hakem, empêché par le duc Guillaume d'aller porter secours à Zaidoun, s'était jeté sur les Asturies et qu'il y avait été

1. OIHENART, *Notit. atr. Vascon.*, 405.

battu complètement. Le kalife de Cordoue comptait suivre de près les troupes de son lieutenant, avec le gros de son armée; mais, quand il fut prêt, Barcelone était prise. C'est pourquoi, selon le dire de Conde, à qui j'en laisse toute la responsabilité, le prince musulman marcha sur Saragosse, où il séjourna peut-être quelques jours. Puis, longeant la vallée de l'Èbre jusqu'à Tarragone, il rencontra là Balhoul et ses bandes, qu'il anéantit complètement, comme je l'ai déjà dit. El Hakem, sans s'inquiéter autrement de la Marche d'Espagne, regagna la ville de Cordoue <sup>1</sup>.

§ XXIX. RÉFORMATION DE L'EMPIRE FRANC (802). — Louis passa deux ans dans ses États, sans se mettre de nouveau en campagne. Il profita de ce repos pour remplir les intentions de son père, qui envoya alors, dans toutes les provinces de son royaume, des envoyés (*missos*) pour rendre la justice, réformer les abus, et protéger les églises, les veuves, les orphelins et les pauvres, contre l'oppression des grands. Charlemagne choisit pour ces importantes fonctions, parmi les ecclésiastiques, des archevêques, des évêques et des abbés, et parmi les séculiers des ducs et des comtes. Il ne jugea pas à propos d'appeler les plus pauvres parmi ses vassaux, de crainte qu'on ne les corrompît par des présents. L'empereur convoqua ensuite, en octobre de la même année, une sorte de comité général de tout le clergé régulier de ses États. Les évêques et les ecclésiastiques de second ordre s'assemblèrent séparément des abbés et religieux. Les premiers dressèrent des canons pour l'exacte observation de la discipline de l'Église, et les autres des constitutions pour celle de la règle de saint Benoît, la seule alors suivie par les religieux des deux sexes. Charlemagne substitua la liturgie romaine au rite gallican. C'est peut-être à cette époque, ou à une date médiocrement postérieure, qu'il faut fixer l'envoi à Agen, d'un Franc nommé Eicius, pour y exercer, dans l'église cathédrale de cette ville, les fonctions de chancre (*cantor*) et de régulateur des rites et cérémonies (*ordinis auctor*). L'épithaphe métrique d'Eicius existe encore, et je la reproduis ci-dessous <sup>2</sup>.

1. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, II, 240.

2. MORIBVS INSIGNIS | FRANCORVM NATVS IN ORIS | IS FVIT EICIVS  
QVEM TEGI | T HIC TVMVLVS | ECCLIE(*siae*) CANTOR ISTIVS | ET ORDINIS  
AVCTOR | EXPLICIT HOC CARMEN | PACE QVIESCAT | AMEN. Musée d'Agen,  
Inscription sur marbre, récemment donnée à ce dépôt, et qui n'a pas encore  
de numéro. Elle a été publiée plusieurs fois.

Charlemagne convoqua aussi, dans son palais, les ducs et les comtes ou les principaux seigneurs de son royaume, conjointement avec des gens tirés du peuple, des légistes, pour travailler de concert à la réformation de la justice. Il fit lire, corriger, et rédiger par écrit, en pleine assemblée, le texte des diverses lois alors en usage en France, et ordonna que chacun serait jugé conformément à sa loi.

§ XXX. MISSION DE LEIDERADE, ARCHEVÊQUE DE LYON, ET DE THÉODULFE, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, EN NARBONNAISE (798-803). — Cette mission se prolongea plusieurs années. Les érudits la circonscrivent généralement entre 798 et 803. Je crois bien faire en racontant, sous cette seconde date, le voyage des deux prélats, qui étaient assurément de véritables *missi dominici*.

Charlemagne les envoya dans la Septimanie pour y rendre la justice. Tout porte à croire qu'ils étaient assistés de deux comtes dont les noms ne nous sont point parvenus. Théodulfe nous a conservé la mémoire de cette mission dans un de ses poèmes, où il exhorte les autres délégués (*missos dominicos*), ses collègues, à rendre exactement la justice. Par occasion ce prélat fait le récit de son voyage. La juridiction attribuée à Leiderade et à lui s'étendait sur toute l'ancienne Narbonnaise, sauf le Toulousain, dont Théodulfe parle néanmoins en passant, et qu'il place dans l'Aquitaine (*Aquitana... pulchra Tolosa*)<sup>1</sup>. Partis de Lyon, ces commissaires, après avoir parcouru les villes sises sur la rive gauche du Rhône, pénétrèrent dans la Gothie et entrèrent à Nîmes, dont Théodulfe parle aussi comme d'une ville belle et spacieuse. Les voyageurs marchèrent ensuite entre Maguelonne et Substancion, laissèrent Arles à gauche, pour se rendre à Béziers, et, de là, à Narbonne. Théodulfe déclare que cette dernière ville était plus importante (*prima gradu Narbo*) qu'Arles, et se loue fort de l'accueil que lui firent les habitants<sup>2</sup>. Avec ses collègues le prélat se rendit ensuite à Carcassonne, et de là à Razès (*Reda*), d'où ils regagnèrent Narbonne, afin d'y tenir le plaid (*placitum*) ou assemblée générale de la province. Là s'étaient rendus bon nombre de gens d'Église et de laïques. Ce plaid terminé, les commissaires repartirent.

On trouve dans le récit de Théodulfe de curieux détails sur l'état de plusieurs villes du midi de la Gaule. Il parle de la

1. THEODULF., *Parænesis*, carm., 7, p. 1029 et s.

2. Id., *Paræn.*, p. 1029.

beauté de Toulouse, de la grandeur de Nîmes et de ses riches monuments. L'évêque d'Orléans indique aussi plusieurs marchandises vendues en Aquitaine, soit qu'elles y eussent été fabriquées, soit qu'on les y reçût des Sarrasins d'Espagne, ou même de l'Orient. Parmi les premières figurent des peaux apprêtées à Cordoue, les unes blanches, les autres rouges, des manteaux de soie confectionnés en Arabie et ornés de broderies en couleur, représentant des animaux et des oiseaux. Ce trafic faisait largement circuler des monnaies étrangères, notamment celles des musulmans et des Italiens. Ainsi, le commerce était alors assez florissant de la Loire aux Pyrénées.

Dans les poésies de Théodulfe, figure également un singulier combat d'oiseaux, livré, dit-il, sur les limites du Toulousain et du Quercy. Voici la traduction de ce passage :

« Ce que je vais raconter a été vu. Gairard me l'a rapporté, et il le tient de Paschasius. Je dis ce que j'ai entendu, mais lui en a été spectateur.

« Il est un endroit situé sur les frontières du Toulousain (*Tolosani*) et du Quercy (*Caturci*), et c'est en ce lieu que finissent les deux territoires. Là, se trouve une campagne entourée de forêts, et les habitants ont leurs demeures à peu de distance. Un jour, cette plaine se trouva remplie d'un grand nombre d'oiseaux qui volaient à tire-d'aile, et qui vinrent s'y reposer. Il y en avait de ceux qui vivent au bord des fleuves, dans les bois et dans les contrées incultes, et de ceux qui nichent dans les rochers. Ils différaient par leur genre de nourriture, leur chant, leur plumage, leur vol, leurs ailes, leurs ongles, leurs habitudes, leur patrie, leurs instincts. En effet, les uns arrivaient portés par le zéphyr, les autres par l'aquilon, et l'on eut dit que chaque bande marchait sous ses drapeaux. Les armées s'arrêtèrent dans ces campagnes, et laissèrent entre elles un certain espace. D'un camp à l'autre, vous auriez cru voir courir des messagers chargés de parler de guerre et de paix, et se détachant en petit nombre pour accomplir chacun sa mission. Cette pacifique ambassade n'a rien pu faire. Voici le signal des combats. Ainsi qu'on vit, avant la prise d'armes, courir longtemps les messagers entre les Carthaginois et le peuple des Quirites, ainsi, quand on eut assez volé des deux côtés, chacun, poussé par sa vaillance, se rue vers la sanglante bataille. De partout, les

escadrons d'oiseaux se précipitent. L'aile touche l'aile; la cohorte presse la cohorte. La force varie chez les combattants; mais tous n'ont qu'un seul désir; et ce que veut le plus fort, le plus faible le veut de même. Ici, point de chars ni de chevaux; point de glaives, ni de traits qui volent. Pour casques, ils ont leurs aigrettes, pour glaives leurs becs et leurs ongles. Au lieu des éclats des trompettes, tout soldat pousse son cri. Chaque oiseau porte avec lui son bouclier dans son aile, un poignard dans sa forte plume, une cuirasse dans le reste de son plumage. Déjà le sixième jour était passé depuis ce rassemblement, quand ils se précipitent les uns contre les autres. Ceux-ci mordent; ceux-là frappent. Une terrible ardeur de guerre enflamme tous les esprits. Là, vous auriez vu s'élan- cer les Rutules, ici les Troyens, et Mars cruel porter en tout lieu le carnage. Comme le gland tombe du chêne en automne, et la feuille jaunissante à la première gelée, ainsi cette armée d'oiseaux succombe et couvre la terre de morts innombrables. Et de même que, durant l'été, le grain couvre l'aire aplanie, de même la terre se jonche de cadavres. Un petit nombre de ceux qui étaient venus du pays de Borée retourna vers cette région. L'autre cohorte resta tout entière gisante sur le champ de bataille. Le bruit de ce prodige se répand partout, le peuple accourt de toutes parts et regarde étonné la diversité de corps des oiseaux. L'évêque Mancio arrive de Toulouse, et la foule lui demande si on peut se nourrir de ces bêtes. — « Fuyez ce qu'on défend, et prenez ce qui est permis. » — Ils chargent leurs chariots d'oiseaux, et chacun se retire chez soi<sup>1</sup>. »

§ XXXI. DÉPART DE LOUIS LE DÉBONNAIRE POUR LA GERMANIE (804). — Nous ignorons si le roi d'Aquitaine assista, en 802, aux assemblées où fut préparée la réformation de l'Empire Franc. Mais nous savons que, deux ans plus tard, il partit pour combattre les Saxons sous les ordres de son père. A peine avait-il franchi le Rhin, qu'il reçut ordre de s'arrêter, son secours n'étant plus jugé nécessaire. Louis le Débonnaire repartit donc pour son État, où il passa paisiblement tout l'hiver.

§ XXXII. CHARLEMAGNE PARTAGE SES ÉTATS ENTRE SES ENFANTS (806). — Depuis la prise de Barcelone, Louis vivait paisible-

1. THEODULF., *Paræn.*, l. XLIII, carm. 7, p. 4088.

ment en Aquitaine. Mais, en l'année 805, Charlemagne manda tous ses fils auprès de lui. Au commencement de l'année suivante (806), une diète s'assembla à Thionville et l'empereur y parla comme suit ses Etats entre ses enfants.

L'aîné, Charles, devait avoir, après la mort de son père, la Neustrie, l'Austrasie, avec une portion de la Bourgogne et de la Germanie. L'Italie fut destinée à Pépin avec le surplus de la Germanie. Charlemagne réserva pour Louis tous les autres territoires, c'est-à-dire l'entier royaume d'Aquitaine tel qu'il le possédait déjà, avec l'autre portion de la Bourgogne, depuis Nevers et Chalon-sur-Saône jusqu'en Provence et à la Méditerranée. Ainsi, le lot de Louis devait être borné par la Loire et par une ligne tirant de Nevers aux montagnes du Jura, puis par les Alpes, la Méditerranée, la rivière de l'Ebre en Espagne, et l'Océan. Cela comprenait donc toute l'Aquitaine antérieure, sauf la portion de la Touraine sise sur la rive gauche de la Loire, la Vasconie et la Septimanie ou Gothie (*Septimania sive Gothia*)<sup>1</sup>. Marca prétend, au contraire, que la particule *sive* doit être prise comme une conjonction, et que, par conséquent, il s'agit de provinces différentes<sup>2</sup>. Ainsi, le nom de Gothie désignerait seulement la Marche d'Espagne ou portion de la Catalogne alors soumise au roi d'Aquitaine, car cette appellation s'appliquait à cette province, bien qu'il fût étendu parfois à la Septimanie. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* pensent, au contraire, que Septimanie et Gothie ne signalent ici qu'une seule et même province, comprenant une grande portion de la première Narbonnaise, qui formait la véritable Septimanie, plus une portion de la Tarraconnaise<sup>3</sup>.

En partageant à l'avance son héritage, Charlemagne ordonna que si quelqu'un de ses trois fils venait à mourir sans laisser de postérité masculine, ses deux frères se partageraient ses Etats. Ainsi, si Louis venait à décéder, Pépin aurait, outre sa portion, l'Aquitaine propre et la Vasconie, et Charles le surplus du royaume d'Aquitaine, notamment la Septimanie proprement dite et la Marche d'Espagne. Mais si l'un des trois héritiers laissait à sa mort un fils que les peuples voulassent reconnaître pour leur roi, ses deux oncles le laisse-

1. *Chart. Divis. Imp. Franc.*, ap. BOUQUET, VI, 771-774.

2. MARCA, *Marca Hispanica*, 276 et s.

3. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. IX, ch. LV.

raient, en ce cas, jouir paisiblement de la succession paternelle. Charlemagne se réserva, pour toute sa vie, la suprême autorité sur les royaumes qu'il attribuait à ses enfants, et aussi la faculté d'apporter dans le partage de 806 tous les changements qu'il jugerait nécessaires. Les choses ainsi réglées, le roi Louis repartit pour l'Aquitaine.

Charlemagne semble bien avoir profité, de la présence de Louis pour le mettre en garde contre les entreprises des Normands. Toujours est-il que l'empereur lui recommanda de faire construire des vaisseaux, pour garder l'embouchure du Rhône, de la Garonne et de la Silide. Certains ont cru que ce dernier nom s'applique à la Charente. Les ordres de Charlemagne furent exécutés tout d'abord. Mais ces précautions ne furent que momentanées, et il fallut bientôt les renouveler.

Après ce partage anticipé, Louis demeura encore cinq ou six ans roi d'Aquitaine. Il sut les employer utilement pour la prospérité relative du pays.

§ XXXIII. GUILLAUME, DUC DE TOULOUSE, SE FAIT MOINE A L'ABBAYE DE GELLONE (806). — Tout porte à croire que ce personnage assista à la diète de Thionville, avec les autres comtes du royaume d'Aquitaine. Il est, en effet, prouvé que Charlemagne l'appela auprès de lui vers la même époque, pour l'entretenir d'affaires importantes. Guillaume pouvait, sans soucis, entreprendre ce voyage, car il avait mis les Sarrasins d'Espagne hors d'état de nuire à l'Aquitaine. Mais ce seigneur estimait que son rôle était fini. Avec la permission de l'empereur, il regagna le Midi. Mais, cette fois, il voyageait en pèlerin, et non plus en grand seigneur. Arrivé dans le diocèse de Lodève, il se mit pieds nus et gagna l'abbaye de Gellone, où il prit l'habit de moine, le 29 juin 806. Là, il donna l'exemple de toutes les vertus, et fit exécuter de grands travaux dans l'intérêt du monastère, où il mourut en 812<sup>1</sup>. Ce personnage devait plus tard devenir un héros des chansons de geste. Mais ceci relève pas de l'histoire.

§ XXXIV. LES NAVARRAIS ET LES GENS DE PAMPÉLUNE RETOURNENT SOUS L'AUTORITÉ DU ROI D'AQUITAINE (806). — Cette année-là, dit une vieille chronique, « les Navarrais et les gens de Pampelune, qui, durant les années antérieures, s'étaient

1. *Vit. S. Wilelmi*, ap. BOUQUET, V, 470-475.

tournés vers les Sarrasins, furent agréés comme fidèles <sup>1</sup> ».

Certains annalistes se sont grandement mépris sur le sens de ce court passage. Ils ont, en effet, prétendu qu'avant 806, les Navarrais et les gens de Pampelune avaient abandonné la foi chrétienne, et qu'ils y revinrent alors. Mais nous savons déjà que vers 796 ou 797 les populations dont s'agit avaient reconnu l'autorité des musulmans, sans renoncer pour cela à leurs croyances religieuses. Il suit de là qu'en 806, elles redevinrent, pour un temps, fidèles au roi d'Aquitaine, et que celui-ci agréa leur soumission.

§ XXXV. RAYMOND RAPHINEL, DUC PRÉTENDU D'AQUITAINE APRÈS SAINT GUILLAUME. — ABBAYE DE LOMBEZ (807). — Nous ne sommes pas exactement renseignés sur le successeur immédiat de saint Guillaume. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* croient que ce fut Raymond, dit Raphinel, parce que ce personnage prend le titre de duc d'Aquitaine dans une charte de 810, et que, selon ces doctes religieux, les expressions de duc d'Aquitaine et de Toulouse étaient alors synonymes. Par cette charte, Raymond donne à l'abbaye de Saint-Thibéry le lieu de Lombez, en Toulousain, sur la petite rivière de la Save (*locum qui appellatur Lumbers, situm in territorio Tolosano super rivulum Savæ*), le fief de Pasquières, avec l'église de Notre-Dame, dans la Septimanie, et le comté de Nîmes. Plus tard, poursuivent lesdits auteurs, cette donation aurait permis aux moines de Saint-Thibéry de fonder un monastère à Lombez sous l'invocation de la sainte Vierge, auprès duquel on voyait un oratoire, où reposaient les reliques de saint Majan, confesseur. Ce monastère, qui passa au XII<sup>e</sup> siècle des bénédictins aux chanoines réguliers, a donné naissance à la ville de Lombez, érigée en évêché en 1317, par le pape Jean XXII, aux dépens du diocèse de Toulouse <sup>2</sup>.

Telle est la doctrine des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Mais un des annotateurs de la plus récente édition, feu Émile Mabille, tient la charte dont s'agit pour fautive. Comme critique de l'œuvre de Dom Vaissète et Dom Devic, Mabille n'a certes pas conquis une grande autorité. Beaucoup de ses réflexions manquent, en outre, tantôt de

1. In Hispania vero Navarri, et Pampilonenses, qui superioribus annis ad Sarracenos defecerant, in fidem versi sunt. *Ann. Franc. Tilian.*, ap. BOUQUET, V, 25.

2. *Hist. génér. de Langued.*, I, 924-925.

nouveauté, tantôt d'exactitude. Il en est ainsi notamment, quand ce travailleur mal préparé touche aux origines de la maison comtale de Barcelone, pour tant éclaircies, dès 1836, dans le beau livre de Don Prospero de Bofarull y Mascaró, *Los condes de Barcelona vindicados*. Mabilles a pourtant raison de considérer la charte comme apocryphe. La formule *Raymundus Raphinel, Dei gratia dux Aquitanorum*, qui se trouve dans ce texte, n'était pas, en effet, le protocole usité au XI<sup>e</sup> siècle, mais bien au X<sup>e</sup>. Mabilles fait donc bien de rayer Raymond Raphinel de la liste des ducs ou comtes de Toulouse <sup>1</sup>. J'ajoute qu'il n'est fait aucune mention de saint Majan dans la fausse charte, et que ce que j'en ai dit est fourni, sans références à l'appui, par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*.

§ XXXVI. PREMIER SIÈGE DE TORTOSE (809). — Depuis deux ans, les Aquitains et les Sarrasins s'abstenaient d'hostilités réciproques. Louis le Débonnaire profita de ce répit pour se rendre à Aix-la-Chapelle (808), d'où il repartit pour son royaume en février 809, et il y prépara, durant le Carême, une nouvelle expédition contre les musulmans.

Après la prise de Barcelone, Tortose était assurément la place dont l'occupation importait le plus au roi d'Aquitaine. Sise à vingt milles de l'embouchure de l'Èbre, et placée maintenant sur la rive gauche de ce fleuve, Tortose s'étendait alors en hémicycle des deux côtés, mais particulièrement sur la rive orientale. Il était donc tout naturel que Louis convoitât cette place qui défendait la ligne de l'Èbre, et qui pouvait en même temps devenir une tête de pont dans les guerres contre les musulmans. Il va de soi que ceux-ci avaient un intérêt tout contraire. Aussi, s'étaient-ils grandement fortifiés dans la ville, et y avaient-ils mis une nombreuse et vaillante garnison.

Pour l'attaquer, Louis gagna la Péninsule, à la tête d'une forte armée, qui se concentra à Barcelone. Puis, les Aquitains franchirent le Llobregat, pénétrèrent dans les contrées soumises aux Sarrasins, battirent plusieurs bandes ennemies, prirent quelques places peu importantes, et poussèrent jusqu'à Tarragone. Ainsi, le roi d'Aquitaine arriva à Santa-Coloma,

<sup>1</sup> *Hist. génér. de Languedoc*, II, 296-297. On peut y lire la pièce apocryphe imprimée dans son entier. — Il est regrettable que l'Institut ait recommandé, par une récompense, le travail de Mabilles sur la maison comtale de Barcelone.

petite ville peu distante de Tortose, détacha une partie de son armée, et partit lui-même, avec tout le surplus de ses soldats, pour investir la place.

Le corps de troupes distrait du gros de l'armée comptait des chefs illustres : les comtes Hisimbard et Ademar, attachés à la personne de Louis, Borrel, comte de Barcelone, et Béra, comte d'Ausone. Pendant six nuits, et avec des précautions infinies, ce corps d'armée chemina, franchit environ cinquante milles à travers les bois et les déserts, sans jamais allumer du feu. Alors, les soldats commencèrent le pillage, et rejoignirent le roi vingt jours après avoir quitté leur camp. Ainsi, tout porte à croire que cette entreprise avait surtout pour but de procurer des subsistances au principal corps d'armée spécialement chargé du siège de Tortose. Mais cette place était forte et bien défendue. Depuis un mois, le roi d'Aquitaine était sous les remparts. Pourtant, son entreprise n'avancait guère ; c'est pourquoi le roi se résolut à lever le siège, et repartit pour l'Aquitaine.

Tel est, du moins, le récit des chroniqueurs chrétiens. Celui des auteurs arabes en diffère notablement. D'après ceux-ci, El Hakem, roi de Cordoue, était alors aux prises avec les chrétiens des Asturies. Mais il avait écrit à son fils Abd El Rahman, qui se trouvait alors à Saragosse, de rassembler des troupes, de les réunir à celles de l'émir de Valence, pour marcher bien vite au secours de Tortose. Les musulmans vinrent attaquer les Aquitains jusque dans leur camp, les battirent, et les forcèrent de lever le siège. Pourtant ils ne poursuivirent pas les fuyards et ne poussèrent pas jusqu'à Barcelone, pour en piller le territoire<sup>1</sup>.

§ XXXVII. MORT D'AURÉOLUS, COMTE FRANC DANS LES PYRÉNÉES ESPAGNOLES. — AMROU, GOUVERNEUR MUSULMAN DE SARAGOSSE, REFUSE OBÉISSANCE AU ROI D'AQUITAINE (809). — D'après l'auteur des *Annales Francorum*, « le comte Auréolus, qui, par la communication de l'Espagne et de la Gaule, résidait au-delà des Pyrénées, vis-à-vis de Huesca et de Saragosse, vint à mourir. Alors, Amrou, gouverneur de Saragosse et de Huesca, s'empara de son territoire et mit des garnisons dans ses châ-

1. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, II, 35. — Dans son *Histoire de la Gaule méridionale*, III, 428, Fauriel avance qu'un auteur arabe, parlant de la défaite des chrétiens, dit qu'ils étaient commandés par Louis en personne. Ahmed el Mocri, ms. Biblioth. nat., ar. 704.

teaux. Il envoya à l'Empereur une légation et lui promit de se mettre avec tous les siens à son service <sup>1</sup> ».

Quel était cet Auréolus ? Auteserre, et d'autres après lui, l'ont rattaché à la famille de saint Éparche <sup>2</sup>. Mais que vaut cette opinion ? Saint Éparche, dès longtemps désigné sous le nom de saint Cybar, naquit à Périgueux, où sa famille comptait, au VI<sup>e</sup> siècle, parmi les plus considérables. Son père se nommait Félix, dit Auréolus ou Auriol, et sa mère Principa. Il fut mis aux études dès l'âge de sept ans. Quand il les eut terminées, son grand-père Félicissime le prit comme chancelier ou secrétaire. Mais Éparche était déjà dégoûté du monde. Il se retira d'abord à Sedaciac, un monastère du Périgord régi par l'abbé Martin. Puis, il se fixa, vers 540, à Angoulême, sur les instances d'Apton, évêque de ce diocèse. Un autre prélat, Sabaude, l'autorisa à se confiner dans une cellule sise tout proche de la ville, au bord de la Charente. Quoique reclus désormais, Éparche ne laissa pas de rassembler autour de sa demeure de nombreux disciples, qui s'attachaient à le prendre en tout pour modèle. Il mourut, le 1<sup>er</sup> juillet 581, après une réclusion d'environ quarante ans. La fête de ce saint est célébrée le 1<sup>er</sup> juillet. Il y a, dans le diocèse d'Angoulême, deux églises placées sous l'invocation de saint Cybard, dont la Vie a été publiée par Surius. Grégoire de Tours nous renseigne sur l'origine de ce personnage <sup>3</sup>, et parle de lui en détail. Il le nomme Éparche dans son *Historia Francorum*, et Adeparche dans sa *Gloria confessorum* <sup>4</sup>.

Voilà le résumé de ce que nous savons sur saint Éparche et sur sa famille. Mais aucun texte sérieux n'autorise à rattacher le comte Auréolus de 809 au comte de Périgord, Félix, dit

1. Aureolus comes, qui in commercio Hispaniæ atque Galliæ trans Pireneum contra Oream et Cæsaraugustam residebat, defunctus est. Et Amoroꝝ, præfectus Cæsaraugustæ atque Oscæ, ministerium ejus invasit, et in castellis illius præsidia disposuit. Missaque ad imperatorem legatione, sese cum omnibus quæ habebat in deditionem illi venire velle promisit. *Ann. Franc.*, ad ann. 809, ap. BOUQUET, V, 58-59. — Aureolus comes de genere Felicis Aureoli Petragoricensis comitis exortus qui in commercio Hispaniæ atque Galliæ trans Pyreneum contra Oream et Cæsaraugustam residebat, defunctus est. MONACH. ENGOLISM., *Vit. Carol.*, ad ann. 809, ap. BOUQUET, V, 186. Cf. *Chron. de S. Denis*, ad ann. 809, ap. BOUQUET, V, 257-258; *Ann. Melens.*, ad ann. 809, ap. BOUQUET, V, 335. — Le moine d'Angoulême est le seul à présenter Auréolus comme issu de la famille de Félix, comte de Périgord.

2. ALTESERRA, *Res. Aquitan.*, lib. VII, cap. XXI.

3. Quo tempore exortus est beatus Eparchius, ex civitate Petrocoria patre Felice Aureolo comite ejusdem civitatis. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. VIII.

4. Sed et Adeparchii Equolensi urbis reclusi sepulcro sæpius infirme sanantur. GREGOR. TURON., *De glor. confess.*, c. 21.

Auréolus, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il que, de l'ensemble des renseignements dont nous disposons, il paraît bien résulter que l'Auréolus mort en 809 résidait sur le versant des Pyrénées, entre Huesca et Saragosse, dans le voisinage de Jacca, si ce n'est même dans cette ville. Entre Huesca et la montagne, il possédait plusieurs châteaux. Or, comme cette contrée n'appartenait pas à la partie inférieure de la Navarre espagnole, autrement dit à Pampelune et à son territoire temporairement soumis par Charlemagne en 778, il faut en conclure qu'à une époque indéterminée, les chrétiens avaient enlevé aux musulmans la contrée où commandait Auréolus, et qu'elle se trouvait par conséquent soumise au roi d'Aquitaine. Cet exemple ne serait probablement pas le seul, si nous étions moins pauvrement renseignés. De même que ceux de la Marche de Gothie, les commandants de la Marche de Vasconie, devaient vivre incessamment en état de guerre contre les Sarrasins, et tâchaient d'agrandir ainsi le domaine de leur prince. Il importe de remarquer en outre, que, dans cette dernière Marche, le chef se trouvait en contact immédiat avec les émirs ou gouverneurs de Huesca, de Pampelune et de Saragosse, c'est-à-dire avec la majeure partie de cette Espagne sarrasine, qui aspirait à l'indépendance, et dont les chefs étaient venus plus d'une fois solliciter l'appui de Charlemagne.

Je devais donc d'insister sur la situation d'Auréolus au-delà des monts. Nous savons déjà qu'il mourut en 809, et qu'Amoroz ou Amrou s'empara de ses terres et châteaux, promettant de se soumettre au roi d'Aquitaine dès que la chose se pourrait. Mais Abd el Rahman, fils du roi El Hakem, ne lui en laissa pas le temps. Il se trouvait alors à Saragosse investi de grands pouvoirs et disposant de forces considérables. Aussi Amrou fut-il contraint de quitter cette ville et de se réfugier à Huesca <sup>1</sup> (810). Depuis lors, il n'est plus question

1. Fauriel, renchérissant sur les dires des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, abusés par la fausse charte d'Alaon, présente Auréolus comme le successeur d'Artalgarius, FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, III, 356 et 418. Artalgarius est lui-même donné, dans la charte apocryphe, comme un des trois fils de Hatton, frère de Hunald, duc d'Aquitaine. Les deux frères d'Artalgarius seraient Lupus I<sup>er</sup>, duc de Gascogne, et Icterius, comte d'Auvergne. Ainsi, ces trois personnages auraient été cousins de Gaifier, duc d'Aquitaine. Toujours d'après la charte d'Alaon, les restes d'Artalgarius auraient été transportés en 835 au monastère de cette localité. Mais la vérité est que si Icterius et Adalgharius (dont le faussaire fait Artalgarius) sont bien des personnages historiques, rien n'atteste qu'ils fussent parents du duc Gaifier. Ainsi, en faisant aller Artalgarius en Espagne, et en le présentant comme prédécesseur d'Auréolus, Fauriel ente deux absurdités sur un faux,

de lui. Tout porte néanmoins à croire qu'il dut perdre aussi Huesca. En effet, quand les Aquitains vinrent assiéger cette place en 812, ils n'y trouvèrent pas de chef sarrasin qui fût de connivence avec eux.

§ XXXVIII. CHARLEMAGNE RECOMMANDE A LOUIS DE NOUVELLES PRÉCAUTIONS CONTRE LES NORMANDS (810). — Le roi d'Aquitaine préparait une nouvelle expédition contre les Sarrasins et voulait aller reprendre en personne le siège de Tortose, quand il reçut la visite du comte Ingobert, envoyé par Charlemagne. L'empereur faisait avertir son fils de se garer contre les attaques prochaines des Normands.

§ XXXIX. CHARLEMAGNE MANDE LOUIS A AIX-LA-CHAPELLE (809). — « Pendant que le roi Louis passait l'hiver en Aquitaine, le roi son père lui envoya l'ordre de venir à Aix-la-Chapelle, conférer avec lui vers le temps de la Purification de sainte Marie, mère de Dieu. Louis s'y rendit, demeura auprès de son père tout le temps qu'il plût à ce prince et revint au carême dans son royaume<sup>1</sup>. »

§ XL. CHANGEMENT DANS LA SITUATION POLITIQUE DU ROI LOUIS. — De 810 à 814, la situation politique du roi d'Aquitaine se modifia notablement. Auparavant, il était le troisième fils de Charlemagne. Durant les deux années dont s'agit, moururent ses deux frères aînés, Charles, roi de Neustrie, et Pépin, roi d'Italie. Celui-ci laissa un fils nommé Bernard.

§ XLI. SECOND SIÈGE DE TORTOSE (810). — Au printemps de l'année 810, une armée d'Aquitains s'assembla à Barcelone, pour assiéger de nouveau Tortose. Il est à croire que Charlemagne, vu l'insuccès de la précédente entreprise, s'intéressa beaucoup plus directement à celle-ci. Pour la commander, il choisit un véritable homme de guerre, le comte Ingobert.

A Barcelone, celui-ci réunit d'abord un conseil militaire. On y délibéra sur le plan de la prochaine campagne, et particulièrement sur les moyens de passer l'Èbre. Il fut décidé que le gros de l'armée se porterait directement de Barcelone à Tortose, sous la conduite d'Ingobert. Comme l'année précédente, une troupe d'élite fut détachée, pour piller le pays Sarrasin, et assurer ainsi la subsistance commune. Ce détachement avait du reste les mêmes chefs que ceux

<sup>1</sup>, ASTRON., *Vit. Ludov. Pii Imperat.*, ap. BOUQUET, VI, 92-93.

de 809. Comme auparavant, il marcha vers le même but, avec le même mystère, s'écartant des lieux habités, marchant la nuit et se cachant le jour dans les forêts, sans faire jamais du feu. Pourtant, ces soldats avaient à transporter des pièces de bois travaillées à Barcelone, pour être ajustées plus tard en forme de barques. Après quatre nuits de marche, ils atteignirent et franchirent l'Èbre, sans même voir l'ennemi. Le passage eut lieu très probablement au-dessous de l'embouchure du Segre. Mais, sur l'autre rive du fleuve, veillaient les sentinelles ennemies. Aussitôt, les Sarrasins accoururent en nombre. Ils ne purent pourtant soutenir le choc des Aquitains, qui les poursuivirent jusque sous les remparts de Tortose. Par malheur, les vainqueurs n'emmenaient avec eux ni butin ni vivres. C'est pourquoi l'armée d'Ingobert dut lever le siège après quelques jours, et cette nouvelle entreprise demeura sans résultat.

§ XLII. TROISIÈME SIÈGE DE TORTOSE (814). — Autant que jamais, Charlemagne et Louis voulaient avoir Tortose à tout prix. Pour la troisième fois, ils firent rassembler des troupes encore plus nombreuses. Les auteurs arabes sont muets sur cette expédition. Parmi les auteurs chrétiens, le biographe du roi d'Aquitaine est le seul à la raconter. Cette fois, dit-il, la place fut, pendant quarante jours, tellement battue du bélier et autres machines de guerre, que les habitants, désespérant de prolonger plus longtemps la défense, rendirent les clefs de la ville au roi, qui les fit tenir à son père. Ce succès, continue le biographe, fit redouter aux musulmans de voir toutes leurs villes éprouver le même sort. Ces assertions peuvent contenir quelques portions de vérité. Mais, au principal, il faut les tenir pour mensongères. Tortose ne devait, pas, en effet, tomber de sitôt au pouvoir des chrétiens. La troisième entreprise contre cette ville fut dirigée par le roi d'Aquitaine en personne, ses lieutenants étaient le comte Héribert, dont certains font un fils du duc de Toulouse, Liutard, comte de Fezensac, et un autre nommé Isimbard.

§ XLIII. EXAMEN DES DOCTRINES TIRÉES DE L'OMISSION DE LA MÉTROPOLE D'EAUZE DANS LE TESTAMENT DE CHARLEMAGNE. — En 814, c'est-à-dire trois avant sa mort (814), Charlemagne fit une sorte de testament, où il disposait, en partie, de ses meubles, argent monnayé et bijoux, en faveur des Églises métropolitaines de son Empire. La liste fournie par Egin-

hard comprend Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Gratz, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Rheims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours et Bourges<sup>1</sup>. Il n'y a d'omission que pour celles de Narbonne, d'Aix en Provence et d'Eauze. Marca, Sirmond, Baluze, Mabillon, Le Cointe, etc., ont raisonné copieusement là-dessus, et principalement à propos de la prétendue primatie des prélats de Bourges sur les autres métropoles comprises dans l'ancien royaume d'Aquitaine. Pour le principal de cette question, je me réfère au § III du présent mémoire. Mais le P. Le Cointe<sup>2</sup> se prévaut de ce que Narbonne, Eauze et Aix, ne figurent pas dans le testament de Charlemagne, pour affirmer qu'il existait alors deux sortes de métropoles. Cet érudit désigne sous le nom d'*autocéphales* celles qui s'étaient maintenues dans toute leur autorité, et dont quelques-unes, comme Bourges et Arles, l'auraient même étendue sur d'autres. Quant à celles-ci, il les appelle *métropoles de second ordre* ou d'une *autorité subordonnée*, en son latin *imminutæ auctoritatis*, parce qu'elles dépendaient, dit-il, de quelque autre métropolitain. À ce compte, et supposé que la métropole d'Eauze n'eut pas encore été détruite, ainsi qu'on l'a prétendu, la province ecclésiastique de même nom n'aurait pu relever évidemment que de celle de Bordeaux.

Ce système ne supporte pas l'examen. Il ne repose que sur une pure pétition de principe. *Quod gratis asseritur, gratis negatur*. Il suffit, en effet, de nier que les trois églises non gratifiées dans le testament dont s'agit, vient de ce qu'elles auraient été soumises à d'autres, pour mettre les partisans de la doctrine que je repousse dans l'impossibilité de fournir aucune preuve de la soumission par eux alléguée. Notez en plus que les prélats de Bourges avaient encore moins de droits sur la province ecclésiastique de Narbonne que sur celle de Bordeaux, car celle-ci avait toujours dépendu de l'Aquitaine antique, tandis que celle de Narbonne se trouvait dans la

1. Nomina vero Metropolitum civitatum, ad quas eadem eleemosyna vel largitio data est, hæc sunt : Roma, Ravenna, Mediolanum, Forum Iulii, Gradus, Colonia, Maguntiacum, Juvavum quæ est Saltzbourg, Treveris, Senones, Vesuntium, Lugdunum, Rotomagus, Remis, Arles, Vienna, Darantasia. Ebrodunum, Burdigala, Turones, Bituriges. EGINU., *Vit. Karoli Magni*, ap. BOUQUET, V, 102.

2. COINT., ad ann. 811, n° 8.

Narbonnaise, qui formait un corps séparé dans la Gaule romaine. Pourtant, la métropole de Bordeaux, qui devrait être dépendante, selon le système du P. Le Coïnte, est nommée dans le testament de Charlemagne, tandis que Narbonne est omise. Il y a encore d'autres raisons. Mais je ne pourrais les fournir ici sans dépasser, au double point de vue de la géographie historique et de la chronologie, les limites de mon sujet. C'est pourquoi je ne m'inquiète plus que de la province d'Eauze.

Bon nombre d'annalistes se sont prévalus de l'omission d'Eauze dans le testament impérial, pour affirmer que cette métropole était déjà détruite avant 811. Cette doctrine est inadmissible. Et d'abord, une telle façon de raisonner a contre elle la manifeste pétition de principe que je viens de signaler. Cet argument, poussé jusqu'au bout, permettrait en outre d'affirmer, contre toute évidence, que Narbonne et Aix n'existaient plus à la même époque.

Et voilà, par malheur, comment on écrit trop souvent l'histoire. Voilà comment on procède, par voie d'affirmations gratuites, dont le bon public impose volontiers la réfutation à ceux qui ne les acceptent pas.

Baluze ne doute pas qu'Eauze ait été détruite par les Vandales en 406, et que l'ancienne province de ce nom ait alors été comprise dans celle de Bordeaux <sup>1</sup>. A l'appui de son dire, cet érudit invoque un passage d'ailleurs, très authentique, de la Chronique de Fontenelle, où Bordeaux est qualifié de *caput Novempopulaniæ*. D'autres annalistes retardent, au contraire, jusqu'en 732, date de la bataille de Poitiers, la ruine de la métropole dont s'agit et l'attribuent aux Sarrasins d'Abd el Rahman.

Mais le fait est qu'on a des preuves directes et très explicites de la persistance de la province ecclésiastique d'Eauze durant les périodes wisigothique et mérovingienne jusqu'au concile de *castro Garnomo*, tenu entre 670 et 673, car nous les trouvons parmi les prélats alors assemblés.

Dans la charte dite de Nizezius, qui date à peu près de 680, l'expression *pagus Elusanus* a manifestement le sens de diocèse et d'évêché. Sur les événements accomplis dans notre Sud-Ouest, entre 680 et l'époque des incursions des Normands,

1. BALUZ., *Not. in Capitul.*, II 1071 et s.

nous sommes renseignés dans une assez large mesure par les chroniqueurs du temps. Si Eauze avait été réellement détruite par les Sarrasins, un fait aussi considérable n'aurait certainement pas eu lieu sans laisser de traces dans les écrits où nous trouvons mentionnés de bien moindres faits concernant la Vasconie cispyrénéenne. Aucune des expéditions militaires dirigées ou ordonnées par les princes mérovingiens ou carolingiens dans notre Sud-Ouest n'a porté contre Eauze, ni même contre son territoire. Anticipant, par exception, sur l'ordre des temps, j'ajoute qu'en 829 Louis le Débonnaire convoqua quatre conciles dans les Gaules. Si le système de Marca et de Le Cointe, relatif à la prétendue primatie de Bourges, était fondé, ce prince n'aurait pas évidemment dû nommer le métropolitain de Narbonne parmi ceux qui devaient siéger au concile de Toulouse. En ce cas, le prélat dont s'agit devait suivre de droit son supérieur, le métropolitain de Bourges. Or, l'empereur ordonna nommément à Barthélemy de Narbonne de se rendre à Toulouse. Il agit de même envers Agiulfe, prélat de Bourges, lequel n'est nommé qu'après Barthélemy, et après Adalème, qui était alors, selon toutes les vraisemblances, le métropolitain d'Eauze. Je sais bien que les auteurs du *Gallia Christiana* font de ce dernier un prélat bordelais <sup>1</sup>. Mais, comme nous ne connaissons le siège de ces quatre métropolitains que par les documents qui nous restent, et que le siège de Bordeaux se trouvait occupé, sous Louis le Débonnaire, par Sicharius, lequel n'est pas connu d'autre façon, il est hautement vraisemblable que ce prélat devait être le métropolitain d'Eauze, et non celui de Bordeaux <sup>2</sup>. Quant à l'argument tiré par Baluze du passage de la Chronique de Fontenelle où Bordeaux est appelé *caput Novempopulaniæ*, il y a longtemps que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* en ont fait justice <sup>3</sup>. Le texte qui a induit Baluze en erreur n'a pour but, en effet, de désigner la ville en question que comme la capitale du duché féodal de Gascogne, auquel le comté de Bordeaux fut annexé au x<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc ici d'un district politique, et non d'une circonscription ecclésiastique. J'aurai, d'ailleurs, à revenir là-dessus, au cours de mes recherches ultérieures, où seront

1. *Gall. Christ.*, II, 796.

2. *Hist. génér. de Languedoc*, II, 326.

3. *Id.*, *Ibid.*, II, 327.

aussi fournis les arguments supplémentaires qui confirment encore le fait de la destruction d'Eauze par les Normands entre 840 et 850. D'ores et déjà, tenons donc pour certain qu'Eauze resta jusqu'à cette époque la métropole de la province ecclésiastique de même nom.

§ XLIV. LOUIS MARCHE CONTRE LES WASCONS CISPyrÉNÉENS (812). — « L'été suivant, le roi Louis ayant convoqué une assemblée générale, il y annonça la nouvelle qu'il avait reçue de la révolte d'une partie des Wascons (*Wasconum pars*) réunis déjà depuis longtemps à ses États (*jampridem in deditionem suscepta*) et qui voulaient s'en séparer. L'intérêt public demandait qu'on châtiât cet esprit de rébellion. Chacun applaudit au dessein du roi et affirma que, loin de mépriser une telle audace chez des sujets, il fallait couper le mal à la racine. L'armée étant donc rassemblée et disposée comme il convenait, le roi s'avança jusqu'à Dax (*Aquis villam*) et demanda que les auteurs de la révolte lui fussent livrés. Comme les rebelles n'obéirent pas, il entra sur leurs terres, et permit à ses soldats de tout dévaster. Enfin, quand tout ce que les coupables possédaient eut été ravagé, ils vinrent implorer leur pardon et l'obtinrent au prix de la ruine de leurs domaines. Après cela, le roi ayant franchi le difficile passage des Pyrénées (*Pyrenæorum transitu Alpium*), se rendit à Pampelune, et pendant le séjour qu'il fit en cette ville, il mit ordre à tout ce qui importait à l'utilité générale et particulière. Mais quand il fallut repasser les défilés de ces mêmes Pyrénées, les Wascons (*Wascones*) tentèrent d'exercer leur perfidie accoutumée. Heureusement, ils furent surpris eux-mêmes et déjoués par la présence des nôtres. En effet, un des leurs s'étant avancé pour nous provoquer il fut pris et pendu. Presque tous les autres furent séparés de leurs enfants qu'on leur enleva. Enfin, on fit si bien que la perfidie de ces Wascons ne fut d'aucun préjudice ni au roi ni à l'armée. — Ces choses terminées, le roi et ses troupes, avec la grâce de Dieu, retournèrent dans leurs foyers <sup>1</sup>. »

1. At succedente æstate accito populi sui generali conventu, retulit eis sibi delatum rumorem, quod quædam Wasconum pars jampridem in deditionem suscepta, nunc defectionem meditata, in rebellionem assurgeret, ad quorum reprimendam pervicaciam ire utilitas publica postularet. Hanc regis voluntatem omnes laudibus prosequuntur: nec talia in subditis contemnenda sed potius severissime reseccanda testantur. Moto igitur et disposito prout oportuit exercitu, Aquis villam pervenit, et ut ad se venirent, qui infidelitatis insimulabantur, jussit. Sed illis venire detrectantibus, ad eorum vicinia devenit,

Ce passage du biographe de Louis le Débonnaire montre clairement que la révolte réprimée par le roi d'Aquitaine en 812 se limitait à la partie montagnarde de la Vasconie cispyrénéenne, et peut-être au pays des véritables Vascons de langue et de race. Nous voyons, en effet, le roi et son armée franco-aquitaine traverser la Garonne et tirer droit vers Dax, ville sise sur la rive gauche de l'Adour. Dax était alors protégée par des fortifications remontant au Bas-Empire, et dont subsiste encore d'importants vestiges plusieurs fois décrits par les archéologues. Louis entra, d'ailleurs, dans la ville sans difficultés, et c'est de là que ses troupes, franchissant l'Adour, partirent vers le Sud pour y châtier les rebelles. Si, comme beaucoup le prétendent, le duché bénéficiaire de Vasconie créé en 602 avait réellement continué d'exister après 778, le haut gouverneur de ce district était naturellement désigné pour comprimer la révolte de 812. Sa place était tout au moins marquée dans l'armée royale, et en ce cas le chroniqueur précité n'aurait certes pas manqué d'en faire mention. Notez que ce n'est pas non plus un duc de Vasconie que châtie, en 787, l'entreprise d'Adeleric, ni qui comprime, en 801, la révolte des Vascons du Fezensac racontée plus haut. Voilà, ce me semble, trois arguments sérieux contre la prétendue persistance, après 778, du duché bénéficiaire créé en 602. Mais ces raisons ne sont pas les seules, et je ne manquerai pas de donner les autres dans le mémoire qui fera suite à celui-ci.

Très visiblement, Louis le Débonnaire n'eut donc à châtier, en 812, que les Vascons établis entre la portion la plus occidentale de la chaîne des Pyrénées et le cours inférieur de l'Adour. Nous le voyons, en effet, arriver jusqu'à Dax sans résistance, partir de là pour ravager le pays des rebelles, et ne se rendre en Espagne qu'après avoir reçu leur soumission. Il

*cunctaque populari manu militari permisit. At ultimum cunctis quæ ad eos, pertinere videbantur, consumptis, ipsi supplices venerunt, et tandem veniam perditis omnibus magno pro munere meruerunt. Superato autem pene difficili Pyrenæorum transitu Alpium, Pampilonam descendit: et in illis quamquam visum est moratus locis, ea quæ utilitati tam publicæ quam privatæ conducerent ordinavit. Sed cum per ejusdem montis remeandum foret angustias, Wascones nativum assuetumque fallendi morem exercere conati, mox sunt prudenti astutiadeprehensi, consilio cauti, atque cautela vitiati. Uno enim eorum, qui ad provocandum processerat, comprehenso atque appenso, reliquis pene omnibus uxores aut filii sunt erepti, usque quo eo nostri pervenirent, quo fraus nullam Regi vel exercitui posset inferre jacturam. ASTRON., *Vit. Ludov. Pii Imperat.*, ad ann. 112., ap. BOUQUET, VI, 94-95.*

s'agit par conséquent ici d'une révolte des habitants du comté de Vasconie Citérieure. Ce comté n'est expressément signalé pour la première fois que vers 836. Mais comme cela n'advient que d'une façon tout à fait incidente et que, d'ailleurs, on peut remonter plus haut que 824, grâce à de légitimes inductions, tout permet de croire que la création du comté de Vasconie Citérieure date de l'origine même du royaume d'Aquitaine. Voilà ce que je compte établir dans un prochain mémoire, car celui-ci, je l'ai déjà dit, finit à la mort de Charlemagne.

En attendant, je crois devoir indiquer sommairement l'étendue du comté de Vasconie Citérieure.

Le comté carolingien de Bigorre, dont l'existence n'est pas douteuse, devait avoir la même étendue que l'évêché de même nom. Or, cet évêché confinait du côté de l'ouest à celui de Lescar, autrement dit à la vicomté primitive de Béarn, agrandie plus tard par l'annexion de celles d'Oloron, d'Ossau, de la vignerie héréditaire d'Aspe, du pays de Montanerés, et d'une partie de l'ancienne vicomté de Dax. Voilà donc, du côté de l'est, une limite maxima assignée au comté de Vasconie Citérieure. A cet aspect, la seule difficulté consiste à chercher s'il faut y comprendre ou non la future vicomté de Béarn. Mais je ne puis, là-dessus, m'expliquer à suffisance que dans un prochain mémoire. Vers le nord, pas de difficultés sérieuses. Grâce aux recherches d'Oihenart, nous sommes certifiés, en effet, qu'au temps des rois d'Aquitaine il existait un comté de Grande Vasconie, borné au sud par le cours inférieur de l'Adour. Ce fleuve formait donc, à cet aspect, la limite septentrionale d'un autre district dont la réalité est également hors de doute, je veux dire le comté de Vasconie Citérieure, baigné par la mer à l'aspect du couchant. Pour fixer en partie sa limite vers le sud, il faut adopter la ligne de faite de cette chaîne de montagne, partout où elle sépare l'Espagne du territoire correspondant aux pays désignés plus tard sous les noms de vicomté de Béarn, de vicomté de Soule et de Basse-Navarre. Mais il n'en est pas de même pour la contrée qui devait former la vicomté de Labourd, bornée au sud par le cours inférieur du petit fleuve côtier de la Bidassoa. Pour des raisons valables données en partie par Oihenart, et que je ne puis compléter ici, il faut y ajouter le pays d'Arberoue, compris plus tard dans la Basse-Navarre, et

la portion de la vallée de la Bidassoa sise sur la rive gauche de ce cours d'eau qui devait former plus tard les archiprêtres de Fontarabie, de Bastan, et de Lérin, comprises, jusqu'au temps de Philippe II, roi d'Espagne, dans le diocèse de Bayonne<sup>1</sup>. En France, le surplus de cet évêché consistait dans toute la portion méridionale du diocèse primitif de Dax, c'est-à-dire dans les futurs archidiaconés de Labourd et de Cize.

Le lecteur voudra bien se contenter ici de ces explications sommaires, que je me réserve de compléter au bon moment. Mais je crois en avoir déjà dit assez pour ne laisser aucun doute sur le théâtre de la rébellion partielle des Vascons en 812. Cette insurrection n'était pas, d'ailleurs, la première, car le biographe de Louis le Débonnaire témoigne expressément d'une soumission antérieure (*Wasconum pars jampridem in deditionem suscepta*).

Suivons maintenant le roi d'Aquitaine au-delà des Pyrénées, c'est-à-dire dans la Navarre espagnole. J'ai déjà dit que, six ans auparavant (806), ce pays, après s'être soustrait à la domination franque, l'avait acceptée de nouveau. Nous verrons tout à l'heure qu'il ne peut s'agir ici que de la Navarre méridionale et non de la portion septentrionale de ce pays sise dans les Pyrénées, non plus que du Pays Basque espagnol, je veux dire les futures provinces d'Alava, de Guipuzcoa et de Biscaye. Le roi d'Aquitaine franchit les ports sans coup férir et gagna Pampelune où, nous dit son biographe, il « mit ordre à tout ce qui importait à l'utilité générale et particulière ». Il tombe sous le sens qu'en séjournant à Pampelune en 778, Charlemagne dut forcément doter le pays d'une organisation politique. Voilà pourquoi presque tous les bons historiens n'hésitent pas à admettre, malgré le manque de témoignages explicites, que tout en ordonnant le démantèlement de Pampelune, le roi Franc dut y établir un comte. Mais cette organisation disparut forcément avant 806, avec la domination du roi d'Aquitaine. Rien n'autorise à croire qu'elle fut exactement rétablie à cette date. Louis le Débonnaire avait à reprendre les choses à nouveau. C'est pourquoi, toutes propositions gardées, l'ordre alors établi dans cette portion de la Péninsule dut être le même dans la Marche d'Espagne, où

1. OIBENART, *Nat. utr. Vascon.*, 402-403.

nous constatons déjà, avant 806, l'existence de plusieurs comtés carolingiens. Louis dut aussi en établir au moins un à Pampelune. Louis en créa-t-il d'autres dans la région? Là-dessus, nous sommes sans renseignements explicites. Pourtant l'affirmation est, selon moi, très probable. Sans quoi, comment expliquer la naissance de ce comté de Jaca, où nous savons que le comte Auréolus commandait encore en 809, depuis une date indéterminée? Or, Jaca ne se trouve pas dans la Marche d'Espagne, mais bien dans le futur royaume d'Aragon, dans cette région appelée, je le répète, la Marche de Vasconie par quelques annalistes modernes. Notez que cette ville et le territoire adjacent sont situés au levant des possessions Aquitaines dont Pampelune était le centre. Notez aussi que la portion de la chaîne des Pyrénées qui sépare le comté d'Auréolus de la Vasconie cispyrénéenne est trop abrupte pour qu'il soit possible d'admettre qu'on ait pu diriger au travers une expédition contre Jaca. Cette entreprise fut donc nécessairement dirigée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire en prenant pour base d'opérations un territoire qui ne pouvait être que Pampelune et les pays circonvoisins. On sait, d'ailleurs, que le comté dont s'agit ne survécut pas à son gouverneur Auréolus, et qu'en 809 il retourna aux musulmans dans la personne d'Amrou.

Après avoir tout réglé, le roi repartit pour l'Aquitaine. Nous avons vu que, dans les Pyrénées, les Vascons firent mine de disputer le passage des troupes. Mais quels étaient ces Vascons? Il ne faut pas évidemment songer à ceux du comté de Vasconie Citérieure, puisque Louis venait de les châtier sévèrement de leur révolte. Dans un précédent mémoire j'ai démontré qu'en 778 Charlemagne eut affaire aux Vascons du versant Sud de la montagne, où ils vivaient en grande liberté, tout en faisant partie du royaume des Asturies. Voilà donc bien ceux qui tentèrent vainement de disputer le passage au roi d'Aquitaine. L'un d'eux fut pris et pendu par ordre de ce prince. Nous ne savons pas son nom. Le fabricant de la fausse charte d'Alaon s'est emparé de ce fait incontestable pour le reporter à 778, c'est-à-dire à l'attaque par l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne par les Vascons transpyrénéens. D'après lui, Gaifier ou Waifre, duc d'Aquitaine aurait eu de sa prétendue femme Adèle, un fils que les partisans de l'authenticité de ladite charte désignent sous le

nom de Lupus II, pendu d'après ce texte sur l'ordre de Charlemagne. Je n'ai pas à revenir sur cette fable. Toujours d'après le document apocryphe, Loup II, après la mort de sa mère Adèle, vers 769, aurait recueilli sa succession, c'est-à-dire le duché de Gascogne. Ce fabuleux personnage est donné comme le père d'un certain *Adalaric*, dont le faussaire a pris évidemment le nom dans le récit authentique de l'entreprise du Wascon *Adeleric* contre Chorson, duc de Toulouse, en 787. Après la pendaison de son père en 778, Adalaric aurait obtenu de la pitié de Charlemagne une portion de l'héritage du supplicié. Mais, oublieux d'un tel bienfait, il aurait, secondé par ses deux fils, Louis et Sciminus, dirigé dans les Pyrénées, en 812, l'attaque des Vascons contre l'armée du roi d'Aquitaine. La charte fait mourir Adalaric et Centulle dans ce combat, laissant survivre Sciminus, à qui Louis le Débonnaire aurait pardonné, partageant entre lui et son neveu Loup-Centulle la portion de la Gascogne auparavant possédée par Adalaric<sup>1</sup>. Le co-partageant Loup-Centulle est désigné comme le fils de Centulle tué en 812.

Voilà, d'après la fausse charte, les descendants les plus rapprochés du prétendu Lupus II, ainsi désigné par ceux qui croient à ce texte, pour le distinguer de Lupus I<sup>er</sup>. J'ai hâte d'ajouter que celui-ci est un personnage des plus authentiques, un duc bénéficiaire de Vasconie, que les chroniqueurs carolingiens nous montrent, livrant à Pépin le Bref le Hunald qui souleva l'Aquitaine en 769. Mais le faussaire ajoute à la réalité certaines fables en faisant de Lupus un fils cadet de Hunald, duc incontesté d'Aquitaine, et un frère cadet de Gaifier, duc après son père.

Voilà des considérations que je tenais absolument à fournir. Sur les comtés de la Septimanie et de la Marche d'Espagne, je puis et dois être beaucoup plus bref. Il est, en effet, assez clair, que je n'ai à m'inquiéter de ces deux provinces que dans les cas où leurs destinées se rattachent suffisamment à celles des deux Vasconies. C'est pourquoi je

1. *Lupus captus laqueo misere vitam finivit : ejus filio Adalarico misericorditer Vasconiae portione ad decenter vivendum relicta. Qui misericordia abutens, similiter ut pater, cum Scimino et Centullo filiis, adversus piissimum genitorem nostrum arma sumens, ejusque hostem in montanis adortus, cum Centullo filio in prælio occubuit. Sed genitor noster, solita sua pietate, Vasconiam inter dictum Sciminum et Lupum Centulli demortui Centulli filium iterum divisit.* *Charte d'Alaon, Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), II, Preuves, 265-266.

me borne à constater, d'après l'ensemble des documents de l'époque carlovingienne, l'existence de trois comtés en-deçà des monts : ceux de Roussillon, de Conflent, et de Vallespir. Au-delà des Pyrénées, il y en a bien davantage : Gérone, Ampuries, Peiralada, Besalú, Ausone, Manresa, Berga, Urgel, Cerdagne, Palhàs, Barcelone, et peut-être Ribagorza.

§ XLV. SIÈGE DE HUESCA PAR LE COMTE HÉRIBERT, ET INCURSION D'ABD EL RAHMAN DANS LE COMTÉ DE BARCELONE ET LE NARBONNAIS (812). — Pendant que Louis opérait contre les Vascons, un autre corps d'armée, envoyé par Charlemagne, pénétrait dans la Péninsule sous les ordres du comte Héribert, et se dirigeait sur Huesca. Selon l'intérêt du moment, cette ville se déclarait tantôt soumise au roi d'Aquitaine, et tantôt au roi musulman de Cordoue. Héribert assiégea la place, mais il semble bien qu'Abd el Rahman, fils du roi El Hakem, vint à son secours, et que le comte Franc n'agit pas en habile homme de guerre. Il tolérait que, parmi ses troupes, de jeunes seigneurs vinsent railler jusque sous les remparts les assiégés qui tentèrent un jour de les faire prisonniers. Ce fut le signal d'un combat très vif, et dont le succès resta incertain. Désespérant de s'emparer de la ville, Héribert leva le siège, ravagea les alentours de Huesca, ramena ses troupes en Aquitaine et s'en alla rejoindre Louis le Débonnaire, qui se livrait alors à la chasse.

Le succès d'Abd el Rahman ne se borna pas à faire lever le siège de Huesca. Ce prince marcha sur le comté de Barcelone, qu'il occupa momentanément. Peut-être aussi s'empara-t-il de Gérone. Puis il franchit les Pyrénées orientales, poussa jusqu'à Narbonne et revint chargé de butin, avec un grand nombre de prisonniers. Il est probable que, vers la même époque, le khalife de Cordoue remporta certains avantages sur Alonzo, roi des Asturies.

§ XLVI. TRÈVE ENTRE LES AQUITAINS ET LES SARRASINS (812). — Malgré les heureuses entreprises d'Abd el Rahman, les Sarrasins avaient, comme les Aquitains, un grand besoin de repos. Ils venaient d'échouer, en effet, dans leurs entreprises contre la Corse et la Sardaigne. C'est pourquoi El Hakem proposa à Louis une trêve de trois ans. Pour donner plus d'éclat à la proclamation de ce pacte, les envoyés du roi de Cordoue se rendirent, vers la fin de 812, auprès de Charlemagne, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle. L'empereur y

approuva tout ce que Louis avait arrêté d'avance avec El Hakem.

§ XLVII. MEURTRE DE JEAN, ÉVÊQUE EN VASCONIE (812). — Auteserre mentionne, dans l'année 812, une assemblée d'évêques à Thionville, où furent édictées des peines contre ceux qui maltraitaient les clercs et les prêtres<sup>1</sup>. C'est ainsi que Jean, évêque de Vasconie, avait été récemment massacré : *propter factum quod in Vasconia noviter accidit, de Episcopo Joanne inhoneste et inaudite mordritata*. Mais quel était, en Vasconie, c'est-à-dire dans la province ecclésiastique d'Eauze, l'évêché de ce prélat? Impossible de le savoir. Auteserre ne repugnerait pas à admettre que ce Jean fut évêque de ce prétendu grand diocèse de Vasconie qui, selon Marca, suivi par maints annalistes subalternes, aurait englobé pour un temps les diocèses de Bazas, d'Aix, de Dax, de Bayonne et d'Agen, et peut-être d'autres encore. Mais, quoi? M. l'abbé Dubarat a irrémédiablement ruiné la charte dite de d'Arsius dont on argumente en faveur dudit évêché. Mon ami Imbart de La Tour en a fait autant des chartes dites de La Réole, invoquées à l'appui de la même opinion. Il ne reste donc plus, pour faire complète justice de cette fausse doctrine, qu'à prouver le caractère apocryphe des textes tirés du cartulaire de Condom et publiés en grande partie dans le *Spicilegium* de d'Achery. C'est à quoi je ne manquerai pas, quand mes recherches à venir atteindront les premiers ducs de la Gascogne féodale. En attendant, il me suffit de contaster que, ni Marca, ni aucun de ceux qui ont accepté ses dires, ne font remonter jusqu'en 812 l'évêché prétendu de Vasconie.

§ XLVIII. CONCILES D'ARLES ET DE TOURS (813). — Charlemagne, soucieux de la réformation du clergé et du maintien de la discipline ecclésiastique, avait ordonné, dans une assemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle, que tous les évêques de ses États s'assembleraient, en conformité d'un règlement alors arrêté. Les uns devaient se réunir à Arles, les autres à Rheims, Mayence, Tours et Chalon-sur-Saône. Je n'ai à m'inquiéter ici que des conciles d'Arles et de Tours. Leurs décrets ou canons devaient être confirmés dans une assemblée générale.

Jean, archevêque d'Arles, et Nebridius, archevêque de

1. ALTESER., *Rer. Aquit.* l. l. VII, cap. xvii.

Narbonne, délégués (*missi*) de Charlemagne en Septimanie, se rendirent à Arles, pour y présider l'assemblée, où vinrent les évêques de Septimanie, et ceux des provinces situées le long du Rhône. L'ouverture eut lieu le 10 mai 813. On y dressa soixante-quatre canons <sup>1</sup>.

Bien que la province de Tours fit partie de la Gaule Lyonnaise, ce fut là que se réunit le concile et que se rendirent les évêques de l'Aquitaine et de la Novempopulanie. On y rédigea cinquante et un canons. Par malheur, les actes des cinq conciles ne portent pas les souscriptions des prélats qui y assistèrent. Mais la présence de ceux du Sud-Ouest de la Gaule à l'assemblée de Tours n'est pourtant pas douteuse pour les érudits <sup>2</sup>. Il faut donc admettre que ceux de la province d'Eauze furent là, car cette métropole n'était pas encore détruite <sup>3</sup>.

§ XLIX. VOYAGE DE LOUIS A AIX-LA-CHAPELLE (813). — Louis avait dépêché à Charlemagne Géric, son grand fauconnier. L'empereur n'était pas loin de sa fin. C'est pourquoi les seigneurs de son entourage pressèrent Géric de retourner vite vers son maître et de hâter sa venue à Aix-la-Chapelle. Vers la fin de l'hiver, Charlemagne, se sentant défaillir, manda lui-même son futur successeur. Une diète générale fut convoquée pour le mois de septembre suivant. Là, devant les prélats, les abbés, les ducs, les comtes et leurs lieutenants, Charlemagne fit reconnaître Louis le roi d'Aquitaine comme son associé à l'empire. Le dimanche suivant, Louis prit solennellement possession de son titre. Charles, revêtu des ornements impériaux, la couronne d'or en tête, se rendit à l'église, ayant son fils à côté. Après eux marchaient les gens de la diète. Une autre couronne d'or était posée sur l'autel. L'office commença. Alors, l'empereur prit Louis par la main, s'approcha de l'autel, et tous deux se prosternèrent. Quand ils se furent relevés, Charlemagne notifia ses nouveaux devoirs à Louis, qui jura de bien les remplir. Puis, sur l'ordre de son père, le fils alla prendre la couronne d'or et la posa sur sa tête. Charlemagne remercia Dieu de lui avoir donné un fils pour s'asseoir à ses côtés, recommanda à celui-ci ses trois bâtards Dracon, Hugo, Théodoric, et la messe continua.

1. HARDUIN., *Acta Concil.*, IV 1002-1006.

2. Id., *Ibid.*, IV, 1022-103.

3. COINT., ad ann. 813, n. 3 et 33, et ad ann. 794, n. 48 et s.

Le lendemain, la diète fut congédiée. Louis demeura près de Charlemagne jusqu'en novembre et reprit alors le chemin de l'Aquitaine.

§ L. MORT DE CHARLEMAGNE (814). — Charlemagne mourut le 28 janvier 814, dans la soixante-douzième année de son âge, et la quarante-septième de son règne. Il fut enseveli à Aix-la-Chapelle. Ce prince eut pour concubine Himiltrude, pour épouses légitimes Ermengarde, Hildegarde, Fastrade, Luitgarde; encore pour concubines, Maldegarde, Gersuinde, Régine, Adalinde, et peut-être une autre dont le nom ne nous est pas parvenu. Voici leur postérité :

1° D'Himiltrude, Charlemagne eut Pépin, dit le Bossu, enfermé à Prum, et une fille appelée Rothaïse;

2° Pas d'enfants d'Ermengarde ou Désiderate, fille de Didier;

3° De Hildegarde, Charles, mort en 811; Pépin, roi d'Italie, mort en 810; Lothaire, mort en bas âge; Louis, roi d'Aquitaine dès le berceau, et empereur après son père. Ajoutons-y cinq filles : Rotrude, Berthe, Adélaïde, Gisèle, Hildegarde.

La mort de Charlemagne marque à peu près, pour notre Sud-Ouest, le commencement d'une période qui, selon la doctrine courante, aboutit, vers 872, à la formation du duché féodal de Gascogne (872). — Deux mois de travail me suffiront, je l'espère, pour compléter mes recherches à ce sujet et pour les exposer dans un mémoire spécial. En réalité, je fournirai là, selon ma méthode habituelle, tous les renseignements que j'aurai pu rassembler sur l'histoire générale de ma province durant cinquante-huit ans. Je serais bien heureux si ce travail pouvait intéresser les lecteurs des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*. Jusqu'ici, son Directeur a toujours bien accueilli mes études, pourtant si copieuses et si spéciales. Grâce à son libéralisme scientifique, j'ai pu produire ici, et tout à mon aise, certaines critiques courtoises contre plusieurs de mes devanciers. Est-il besoin d'ajouter que, sous tous les rapports, je demeure seul responsable de ces censures?

